



Budget Primitif 2018

Rapport de présentation

Conseil d'agglomération du jeudi 29 mars 2018

SOMMAIRE

I. PRESENTATION DU BUDGET CONSOLIDE 2018	P.4
1. Répartition des prévisions par budget	P.5
2. Répartition des recettes réelles par nature	P.6
3. Répartition des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement	P.7
II. PRESENTATION PAR POLITIQUE DU BUDGET 2018	
1. Présentation consolidée de la répartition du Budget 2018 par politiques	P.9
2. Présentation détaillée par politique du Budget 2018	P.9
A. Développement économique	P.10
B. Enseignement – Recherche – Innovation	P.13
C. Tourisme	P.15
D. Habitat et logement	P.17
E. Transport et déplacements	P.20
F. Culture et équipements culturels	P.23
G. Equipements de loisirs et politique sportive	P.26
H. Insertion sociale et professionnelle	P.32
I. Cohésion sociale	P.33
J. Petite enfance, enfance, jeunesse	P.35
K. Environnement	P.39
L. Aménagement et voirie	P.47
M. Dotations et fonds de concours aux communes	P.49
N. Administration générale et communication	P.51
O. Incendie et Secours	P.53
III. PRESENTATION PAR BUDGET DU BUDGET 2018	
1. Budget Principal	P.54
2. Budget Annexe des Transports	P.63
3. Budget Annexe de l'Eau	p.67
4. Budget Annexe de l'Assainissement	P.72
5. Budget Annexe Gestion Immobilière	P.77
6. Budget Annexe des Zones d'Activités Economiques	P.81
7. Budget Annexe Chaufferie Bois	P.83
8. Budget Annexe Collecte et Valorisation des Déchets	P.86
9. Budget Annexe Hippodrome	P.90
10. Budget Annexe du Golf des Ajoncs d'Or	P.93
11. Budget Annexe Pole Nautique	P.96

ANNEXES

1. Chaîne de l'épargne des budgets et financement de l'investissement	P.99
2. à 12. Budget Primitif 2018 (mouvements budgétaires)	P.100
13. Eléments sur la Dette	P.111
14. Synthèse des ratios réglementaires	P.112

Introduction

Le Budget Primitif 2018 s'inscrit dans un nouveau contexte, longuement développé dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires du 15 Février 2018.

Pour rappel, 3 enjeux cadreront les futures orientations stratégiques :

- Les réformes territoriales qui repositionnent les collectivités territoriales et leurs compétences,
- Les vecteurs structurants de développement sur notre territoire et en Bretagne.
- La raréfaction des ressources financières qui se caractérise principalement par une contrainte sur le budget de fonctionnement des collectivités,

L'effort attendu des collectivités locales pour le redressement des comptes publics se poursuit donc avec la nouvelle contrainte imposée sur l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement.

Dans ce contexte, Saint Briec Armor Agglomération poursuit ses efforts pour préserver l'investissement sur le territoire. L'objectif est de permettre la réalisation des projets décidés par l'Exécutif territorial en maîtrisant le niveau de dépenses de fonctionnement pour maintenir l'autofinancement nécessaire au financement des investissements.

I. PRESENTATION DU BUDGET CONSOLIDE

Le projet de budget pour l'exercice 2018 s'équilibre en recettes et en dépenses, pour un volume budgétaire global de **311 948 000 €**.

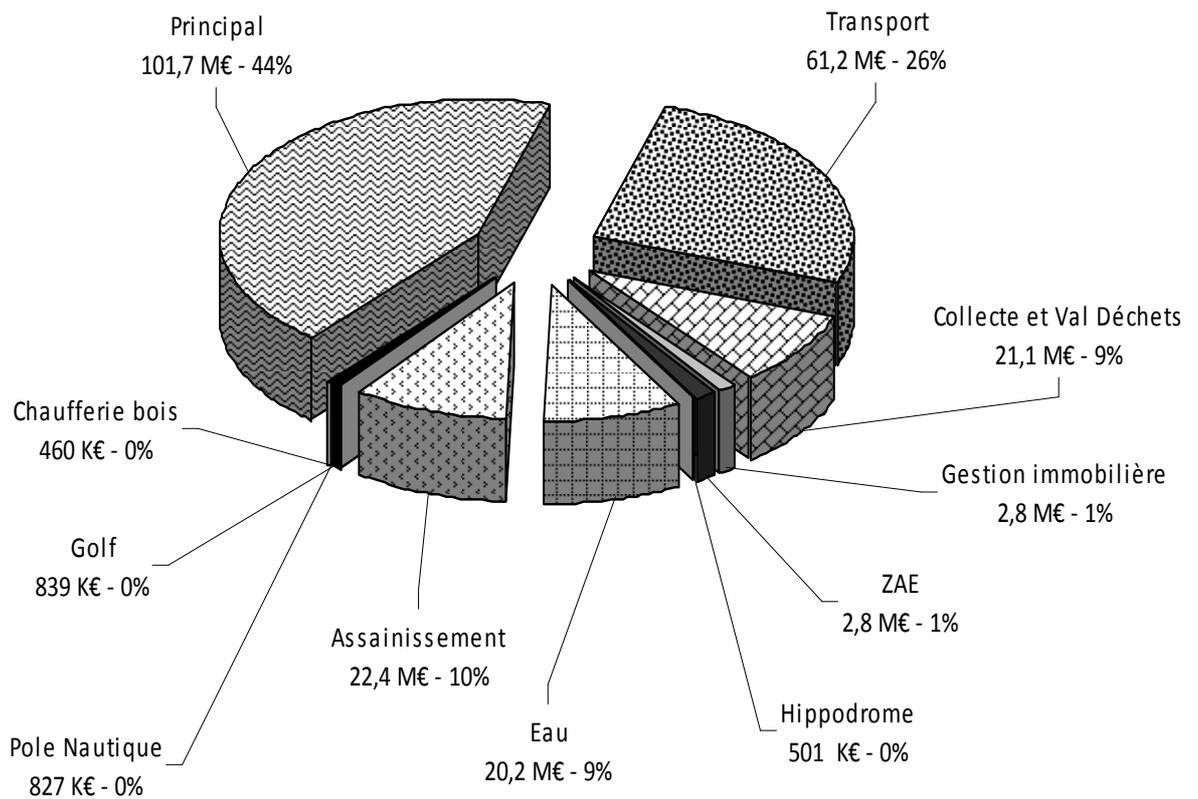
Le tableau ci-après présente la masse budgétaire consolidée du budget principal et des 10 budgets annexes relatifs aux Transports, à la Collecte et Valorisation des Déchets, à la Gestion Immobilière des entreprises, aux Zones d'Activités Economiques, à l'Hippodrome, la Chaufferie bois, ceux de l'Eau et de l'Assainissement et enfin ceux du Golf et du Pole Nautique.

BUDGET CONSOLIDE : PRINCIPAL ET ANNEXES - Mouvements budgétaires							
En €		DEPENSES			RECETTES		
Budget	Section	REELLES	ORDRE	TOTALES	REELLES	ORDRE	TOTALES
BUDGET PRINCIPAL	F.	74 365 000	8 739 000	83 104 000	82 133 000	971 000	83 104 000
	I.	37 309 000	971 000	38 280 000	29 541 000	8 739 000	38 280 000
	Total	111 674 000	9 710 000	121 384 000	111 674 000	9 710 000	121 384 000
BUDGETS ANNEXES							
TRANSPORT	F.	25 990 000	4 316 000	30 306 000	20 312 000	9 994 000	30 306 000
	I.	35 188 000	9 994 000	45 182 000	40 866 000	4 316 000	45 182 000
	Total	61 178 000	14 310 000	75 488 000	61 178 000	14 310 000	75 488 000
DECHETS MENAGERS	F.	18 117 000	1 148 000	19 265 000	19 264 900	100	19 265 000
	I.	2 983 900	100	2 984 000	1 836 000	1 148 000	2 984 000
	Total	21 100 900	1 148 100	22 249 000	21 100 900	1 148 100	22 249 000
GESTION IMMOBILIERE	F.	1 018 000	514 000	1 532 000	1 401 000	131 000	1 532 000
	I.	2 279 000	131 000	2 410 000	1 896 000	514 000	2 410 000
	Total	3 297 000	645 000	3 942 000	3 297 000	645 000	3 942 000
HIPPODROME	F.	229 000	229 000	458 000	374 000	84 000	458 000
	I.	272 000	84 000	356 000	127 000	229 000	356 000
	Total	501 000	313 000	814 000	501 000	313 000	814 000
CHAUFFERIE BOIS	F.	359 000	98 000	457 000	416 000	41 000	457 000
	I.	101 000	41 000	142 000	44 000	98 000	142 000
	Total	460 000	139 000	599 000	460 000	139 000	599 000
ZONES D'ACTIVITES	F.	2 638 000	8 127 000	10 765 000	1 426 000	9 339 000	10 765 000
	I.	175 000	9 339 000	9 514 000	1 387 000	8 127 000	9 514 000
	Total	2 813 000	17 466 000	20 279 000	2 813 000	17 466 000	20 279 000
EAU	F.	9 014 000	6 573 000	15 587 000	14 585 000	1 002 000	15 587 000
	I.	14 595 000	1 437 000	16 032 000	9 024 000	7 008 000	16 032 000
	Total	23 609 000	8 010 000	31 619 000	23 609 000	8 010 000	31 619 000
ASSAINISSEMENT	F.	7 390 000	8 150 000	15 540 000	14 057 000	1 483 000	15 540 000
	I.	15 895 000	2 083 000	17 978 000	9 228 000	8 750 000	17 978 000
	Total	23 285 000	10 233 000	33 518 000	23 285 000	10 233 000	33 518 000
GOLF	F.	719 000	103 000	822 000	817 000	5 000	822 000
	I.	120 000	5 000	125 000	22 000	103 000	125 000
	Total	839 000	108 000	947 000	839 000	108 000	947 000
POLE NAUTIQUE	F.	563 000	204 000	767 000	689 000	78 000	767 000
	I.	264 000	78 000	342 000	138 000	204 000	342 000
	Total	827 000	282 000	1 109 000	827 000	282 000	1 109 000
BUDGET GLOBAL	F.	140 402 000	38 201 000	178 603 000	155 474 900	23 128 100	178 603 000
	I.	109 181 900	24 163 100	133 345 000	94 109 000	39 236 000	133 345 000
	Total	249 583 900	62 364 100	311 948 000	249 583 900	62 364 100	311 948 000

Le **budget agrégé 2018** qui correspond au cumul des prévisions budgétaires du budget principal et des budgets annexes **après retraitement des flux entre budgets et des opérations d'ordre s'établit à 234 883 050 €** de dépenses réelles ou de recettes réelles.

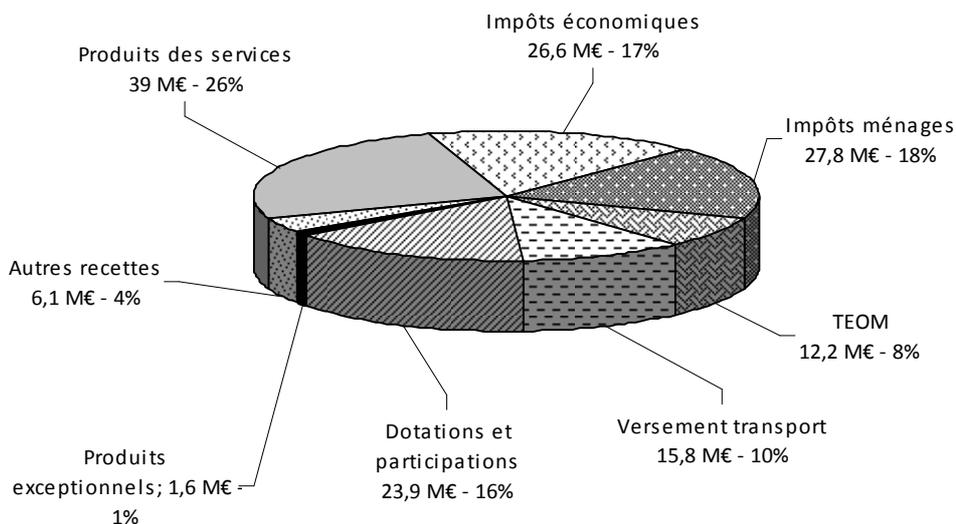
I. Répartition des prévisions par budget

Répartition par budget : 234,9 M€ (Fonctionnement et investissement) En volume (M€) et en pourcentage du budget

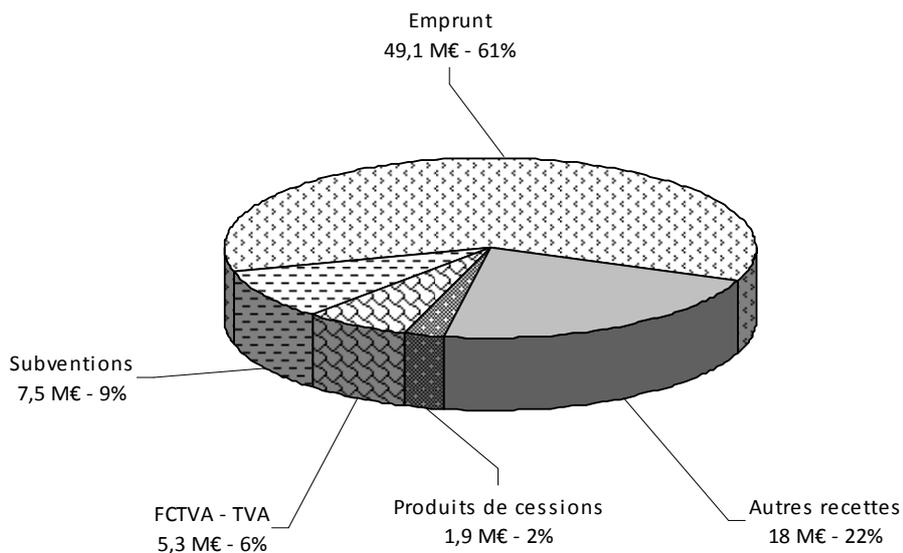


2. Répartition des recettes réelles consolidées par nature 234,9 M€

Recettes réelles de fonctionnement par nature : 153,01 M€



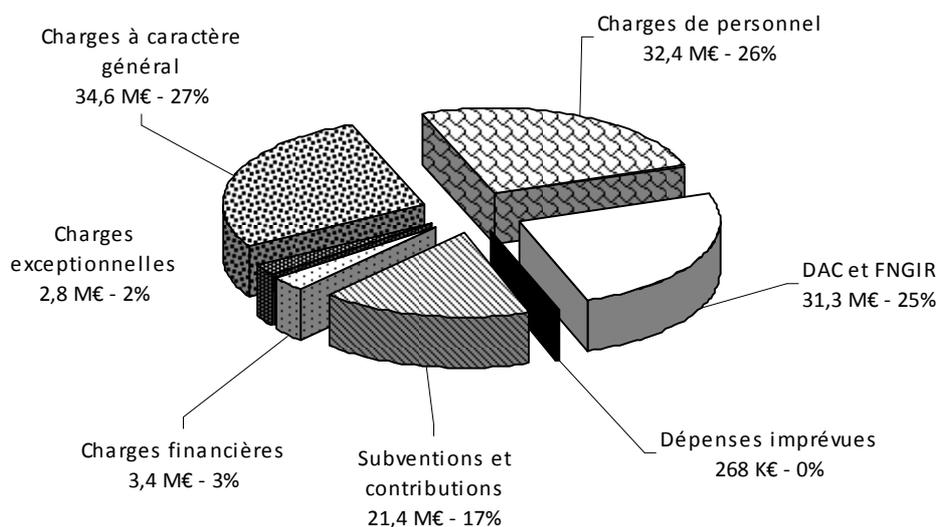
Recettes réelles d'investissement par nature : 81,8 M€



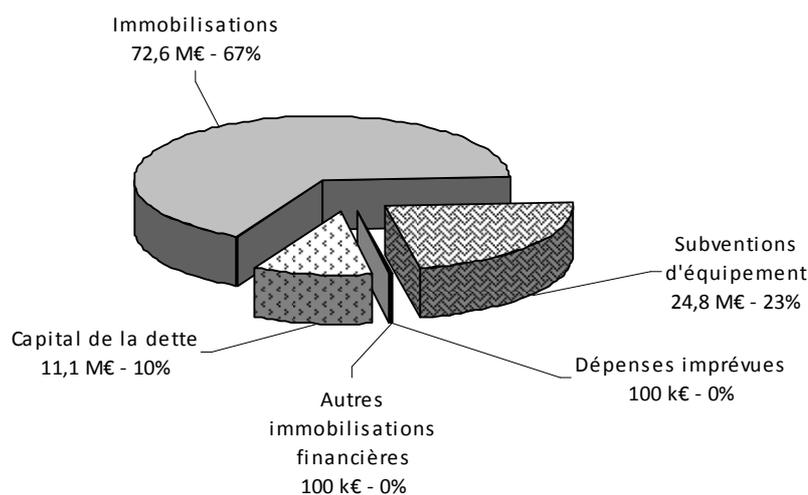
3. Répartition des dépenses consolidées par nature

Sur les 234,9 M€ de dépenses réelles retraitées, 53 % constituent des dépenses de fonctionnement et 47 % des dépenses d'investissement¹.

Dépenses réelles de Fonctionnement par nature : 126,2 M€



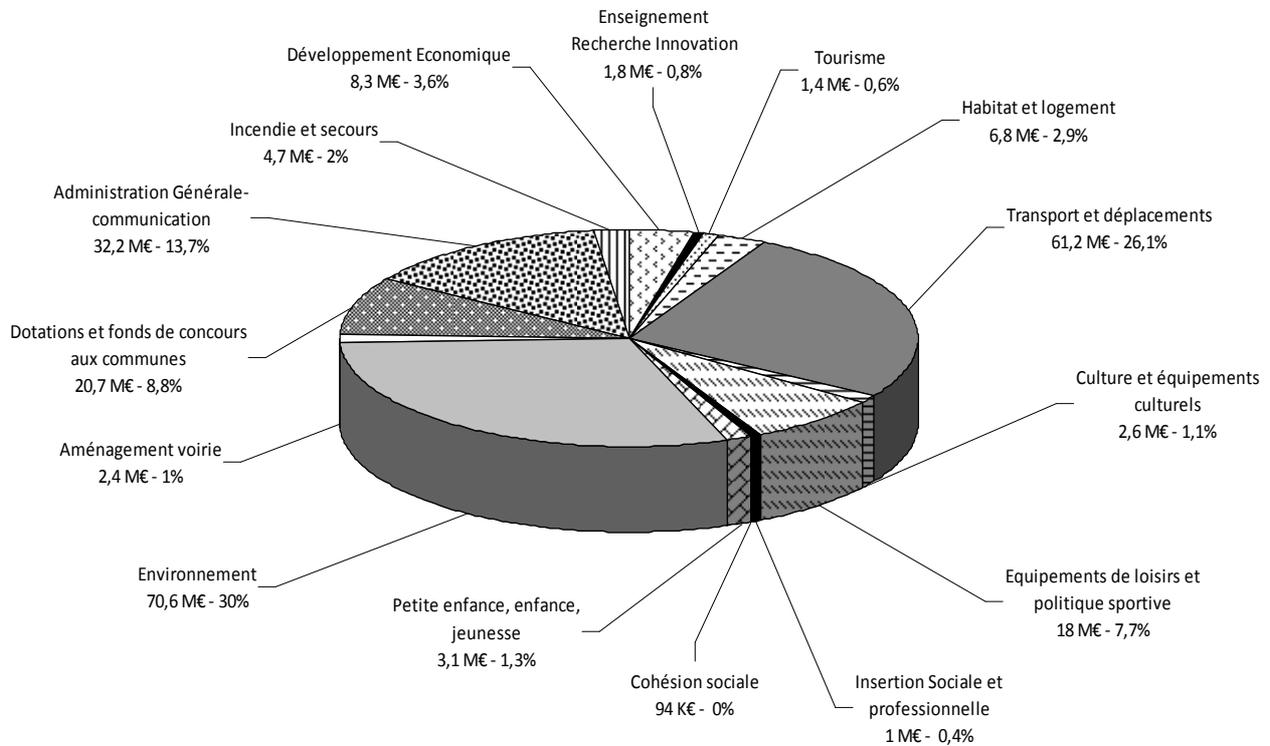
Dépenses réelles d'investissement par nature : 108,7 M€



¹ y compris les travaux d'aménagement des zones imputés en fonctionnement et les subventions d'équipement du budget assainissement

II. PRESENTATION PAR POLITIQUE DU

I. Présentation consolidée de la répartition du Budget 2018 par politiques – dépenses réelles : 234,9 M€



2. Présentation détaillée par politique du Budget 2018

Les documents budgétaires par fonction sont applicables aux communes de 10.000 habitants et plus, aux groupements intercommunaux comprenant au moins une telle commune.

Par conséquent, la première partie de ce rapport consiste en la présentation du Budget Primitif consolidé par politique.

A. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

MONTANT DEPENSES = 8,32 M€

FONCTIONNEMENT = 2,275 M€

INVESTISSEMENT = 6,04 M€

La loi NOTRe du 7 août 2015 a profondément bouleversé les conditions d'accompagnement des entreprises et de développement économique au niveau institutionnel. Désormais, les départements n'ont plus de compétences pour soutenir directement l'économie locale. La loi a fixé une nouvelle responsabilité en la matière au binôme Région-Intercommunalité.

Saint-Brieuc Armor Agglomération a voté lors du conseil d'agglomération du 30 novembre 2017 (DB-382-2017) une convention de partenariat avec la Région Bretagne concernant les politiques de développement économique pour la période 2017-2021.

Compte tenu de ce contexte, Saint-Brieuc Armor Agglomération a également mis en place le 30 novembre 2017 (DB-381-2017), un Cadre Stratégique de Développement Economique 2018-2024 co-construit avec l'ensemble des acteurs économiques du territoire. Les 5 axes du cadre stratégique sont :

- Soutenir le développement endogène avec agilité et adaptation
- Poursuivre et innover dans l'équipement économique
- Renforcer et mailler l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation
- Construire une animation économique partagée et volontaire
- Construire la stratégie de promotion et d'animation

- **Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 2,275 M€**

Les dépenses réelles de fonctionnement progressent de +740 K€ par rapport au BP 2017.

Les charges de personnel affectées à la politique développement économique représentent **513,3 K€** dont 131,2 K€ pour Saint-Brieuc Factory transféré de la ville de Saint-Brieuc vers l'agglomération au 01 juillet 2017.

Les principales actions prévues en 2018 sont:

> **La mise en place de la compétence commerce** suite au transfert de la compétence aux EPCI au 1^{er} janvier 2017 par la loi NOTRe. Saint-Brieuc Armor Agglomération souhaite définir une stratégie de développement commercial et mettre en place des outils de mise en œuvre (charte et observatoire). Cette action estimée à 40K€ sera réalisée en interne sans dépense nouvelle pour le budget primitif 2018.

> **Le soutien à diverses structures en faveur du développement économique** à hauteur de **383,2 K€** :

- **233,2 K€** (-33,8 K€ / 2017) de **subventions et cotisations aux structures accompagnant les entreprises** dans toutes les étapes de leur vie et de leur développement dont Initiative Armor (103 K€), la Chambre des Métiers (25 K€), la MEFPI (48 K€), le Réseau Entreprendre (8 K€), l'ADIE 12 K€, la Boutique de Gestion 22 (17 K€),...
- **150 K€** de participation au **Syndicat Mixte de l'Aéroport** (+5 K€ / 2017).

> **La mise en valeur des actions économiques du territoire** à hauteur de **82,5 K€** (+13 K€ / 2017):

- **30 K€** pour la réalisation d'une mission de **prospection des entreprises exogènes**.

- **47,5 K€** pour l'**organisation ou la participation à divers** de l'emploi (16 K€), le salon SIMI (12,5 K€), le salon d rencontres annuelles avec les entreprises (7K€), les rencontres de prospects (2,3K€), le carrefour des décideurs (1K€),...
- **5 K€** pour la **sensibilisation des jeunes à l'entrepreneuriat et l'entreprise**. Cette action nouvelle découle du contrat de ville 2015-2020 et se traduira par des actions ponctuelles ou un suivi de projets pédagogiques en partenariat avec des établissements scolaires (collèges et lycées).

> L'**entretien des Parcs d'activités Economiques** communautaires à hauteur de **257 K€**. Les principales dépenses concernent les espaces verts et la voirie (142 K€), la réparation et le dépannage des candélabres dont la compétence est transférée au Syndicat Départemental d'Electricité (30 K€), l'éclairage public (80 K€), la subvention à l'Association Syndicale Libre de Kéribet pour l'entretien de la partie commercialisée sur le parc d'activités de Kéribet (4,5 K€). Une partie de ces travaux sont réalisés en régie. A noter l'intégration en 2018 de nouveaux Parcs d'Activités Economiques (l'Escale Carrefour, Brézillet Est et Ouest, ...).

> la **gestion immobilière des entreprises** regroupée en un seul budget annexe nommé « gestion immobilière des entreprises » à hauteur **1 M€** et qui comprend :

- la **gestion des bâtiments** Cap Entreprises et Quai Armez par la Société d' Economie Mixte Baie Armor Entreprises et l'entretien de divers bâtiments (relais Kertugal,...). Le budget de fonctionnement s'élève à **462,6 K€** (+44,6 K€ / BP 2017). Sur ce montant, on retrouve entre autre la rémunération du prestataire Baie Armor Entreprises (228,2 K€), l'entretien des bâtiments (25 K€), les taxes foncières (110 K€) et une étude (20 K€).
- la **gestion de la Technopole** suite à la dissolution du Syndicat Mixte de la Technopole au 31 décembre 2017 (loi NOTRe) pour **555,4 K€**. Celui-ci avait pour principales missions : l'acquisition et la vente de terrains, la location d'espaces de bureaux au sein des hôtels d'entreprises dont il est propriétaire, des actions de promotion et d'animation du parc technologique. La dépense principale concerne des charges à caractère général pour 357,3 K€ (fluides, maintenance,...). La reprise du budget de la Technopole constitue une dépense supplémentaire dans la mesure où le Conseil Départemental 22 n'intervient plus financièrement.

Les recettes principales du budget annexe « gestion immobilière des entreprises » sont les loyers des locations pour 760 K€ (dont 417 K€ pour le site de la Technopole) ainsi qu'une subvention d'équilibre versée par le budget principal de l'agglomération pour 640 K€ dont 436 K€ pour le financement de la Technopole. Ce montant comprend la subvention de 270 K€ versée annuellement par l'agglomération au syndicat Mixte de la Technopole par le budget principal dans le cadre du Fond Innovation Recherche.

> Le **numérique et les nouvelles technologies** à hauteur de **197,2 K€**. En dehors d'un soutien à la Matrice (15 K€) ainsi qu'une participation à la manifestation Start up Week-end (2 K€), on retrouve le fonctionnement de Saint-Brieuc Factory pour 180,2 K€ (dont 131,2 K€ de charges de personnel). Ce service comprend un Fablab, une salle de formation ainsi qu'une salle de réunion avec visioconférence. Il a été transféré de la ville de Saint-Brieuc vers l'agglomération au 01 juillet 2017 (DB-262-2017) et bénéficie d'une réduction de DAC à hauteur de 90 K€.

> La participation au **fonctionnement du Port du Légué** à hauteur de **56,6 K€** (+16,6 K€). Cette dépense comprend une participation au Syndicat Mixte du Légué pour 40 K€ (+16 K€) ainsi que l'entretien courant de la passerelle pour 16,6 K€ (+600 €).

- **Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 6,04 M€**

Les dépenses réelle d'investissement progressent de +1,5 M€ par rapport au BP 2017.

Les principales actions prévues en 2018 sont :

> La **mise en œuvre du cadre stratégique de développement économique 2018-2024** co-construit avec l'ensemble des acteurs économiques du territoire et voté lors du conseil d'agglomération du 30 novembre 2017 (DB-381-2017) à hauteur de **900 K€**. On y retrouve :

- Une enveloppe de 100 K€ pour un dispositif d'aide à l'installation agricole (DB-386-2017).
- Une enveloppe de 100 K€ pour un dispositif d'aide aux projets à fort impact sur l'emploi (DB-383-2017).
- Une enveloppe de 200 K€ pour un dispositif de « Pass Commerce et Artisanat » en lien avec la Région Bretagne dont l'objectif est de dynamiser l'activité économique des TPE et de les aider à se moderniser (DB-384-2017).
- Une enveloppe de 500 K€ pour un dispositif d'aide à l'investissement immobilier des entreprises sur le territoire de l'agglomération.

> Avance à SOCAVOL pour 100 K€

> La **création de Parcs d'Activités Economiques** à hauteur de **2,7 M€** (- 132 K€ / 2017). Cette action est gérée au sein d'un budget annexe et a pour objectif de proposer aux entreprises une offre foncière diversifiée et adaptée à leurs besoins. Les principales dépenses concernent :

- L'achat de foncier pour 726 K€ (Extension Nord des Châtelets 428 K€, Espace du Lie Ploec-L'Hermitage 105 K€,...)
- L'aménagement des parcs pour 1,7 M€ (Extension Nord des Châtelets 1,1 M€, Kertugal à Saint-Quay Portrieux 267,3 K€,...)

> **L'entretien et la requalification des Parcs d'Activités Economiques** communautaires existants à hauteur de **240 K€** (- 212 K€ / 2017). Une enveloppe de 135 K€, conforme au PPI, est prévue pour les travaux à laquelle s'ajoute 25 K€ pour la signalétique et 80 K€ de réfection de l'éclairage public. A noter que 2017 comprenait une enveloppe exceptionnelle de 207 K€ pour des diagnostics sur la voirie des zones transférées.

> **1,78 M€** seront investis sur le budget annexe « **Gestion Immobilière** » dont: 27 K€ pour la Technopole, 344 K€ pour les bâtiments Cap1 et Cap2 (réfection de la toiture de Cap 2 pour 250 K€, accessibilité PMR 41 K€,...), 500 K€ pour la construction du bâtiment relais sur la zone du Lié à Ploec - L'Hermitage, 471 K€ pour la construction d'un bâtiment destiné à la location pour l'AFPA (DB-272-2017) et 74 K€ de requalification du Quai Armez.

Les autres dépenses sont le remboursement du capital de la **dette** pour **341 K€** (dont 268 K€ pour la Technopole) et le remboursement de cautions pour **10 K€**.

> **227 K€** seront consacrés au 4^{ème} Quai au Légué. Cette somme se répartit sur les opérations suivantes : une étude de 54 K€ et 2 participations versées à la CCI pour une plate forme de stockage (127 K€) et un bâtiment de stockage (45K€).

- **Les recettes réelles d'investissement** s'élèvent à **2 M€** dont :

> **1,4 M€ de cessions de terrains aménagés** sont prévues sur les Parcs d'Activités Economiques (Le Perray 1 M€, Kertugal à Saint-Quay Portrieux 275 K€,...).

> **312 K€ de subventions** dont 112 K€ dans le cadre du Contrat de Ruralité et 200 K€ dans le cadre du Contrat Départemental de Territoire pour la construction du bâtiment relais de Ploec L'Hermitage.

> **100 K€** correspondant à la quote part de la Région Bretagne sur Pass Commerce et Artisanat.

> **69 K€** de vente de terrains aux associations Beauvallon et Vaste Monde.

> **100 K€** correspondant au remboursement de l'avance accordée à SOCAVOL.

B. ENSEIGNEMENT – RECHERCHE – INNOVATION

MONTANT DEPENSES = 1,75 M€

FONCTIONNEMENT = 0,95 M€

INVESTISSEMENT = 0,79 M€

Au vu du développement de l'Enseignement Supérieur sur le territoire, Saint-Brieuc Armor Agglomération a voté au conseil d'agglomération du 2 mars 2017 (DB-097-2017) l'élaboration d'un schéma local de l'Enseignement Supérieur et de Recherche afin de définir des objectifs de développement en matière d'offres de formations, d'équipements et de conditions de vie étudiante. Celui-ci est réalisé en complémentarité du Schéma Départemental de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Ce travail qui va se poursuivre en 2018 s'est d'ores et déjà traduit par le vote lors du conseil d'agglomération du 30 novembre 2017 d'un cadre stratégique de développement économique 2018-2024 co-construit avec l'ensemble des acteurs économiques du territoire (DB-381-2017).

1. Fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement au titre de l'**Enseignement Supérieur** s'élèvent à 610,6K€ (+5,9 K€ / 2017). Hormis 104,1 K€ de charges de personnel, elles comprennent entre autre :

- Une contribution au SGPU pour 437,5 K€ (-50 K€) pour financer des actions « Enseignement Supérieur » et notamment celles en faveur de la vie étudiante.
- Une subvention de fonctionnement de 35 K€ au CNAM.
- Des subventions pour l'animation de la vie étudiante pour 32 K€ (+7 K€).
- Une cotisation à l'Association des Villes Universitaires de France à hauteur de 1 K€ (l'agglomération a organisé le colloque de l'AVUF en 2017 (- 8 K€/BP 2017).

Au titre de l'économie, les dépenses dans le cadre du **Fonds Recherche Innovation** s'élèvent à **345K€** (-234 K€ / 2017). Celui-ci a été créé par Saint-Brieuc Agglomération en 2014 (DB-077-2014) et se décline en 5 axes dont la vocation est d'aider les entreprises à se préparer aux mutations technologiques et d'anticiper les marchés de demain :

- Renforcer l'expertise et le partage de l'innovation
- Développer le potentiel de Recherche
- Détecter et accompagner l'innovation
- Créer un effet levier qui déclenche le processus d'innovation
- Inciter le maillage des projets étudiants avec les entreprises

Pour 2018, il est prévu une aide à Zoopole Développement 139 K€, des aides à l'élaboration de thèses et à des travaux de recherche pour 116 K€ et un soutien aux projets innovants des entreprises pour 40 K€. La diminution du montant du fonds par rapport au BP 2017 est liée à la fin de la participation au Syndicat Mixte de la Technopole dont les missions sont reprises par l'agglomération au sein de son budget annexe « gestion immobilière des entreprises » (270 K€).

2. Investissement

Les dépenses réelles d'investissement au titre de l'**Enseignement Supérieur** s'élèvent à **325 K€** (-121 K€ / 2017) et comprennent :

- une subvention d'équipement de 200 K€ pour l'aménagement du Campus Mazier (transfert du restaurant universitaire,...).
- Une subvention de 125 K€ dans le cadre de l'extension du CNAM pour développer l'activité de formations en cyber-défense.

Ces dépenses sont inscrites dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 (DB-155-2015).

Les dépenses dans le cadre du **Fonds Recherche Innovation** s'élèvent à
comprennent :

- 283 K€ de participations dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 qui prévoit sur la période 6,6 M€ de projets dont 952 K€ de participation financière totale de SBAA (DB-155-2015). Ces investissements concernent entre autre le Centre de Ressources Technologiques de Zoopole Développement ainsi que 4 projets de recherche réalisés par l'ANSES et l'IUT de Saint-Brieuc (Elephants, Apivale,...).
- 190 K€ de participations diverses pour créer des leviers déclencheurs de processus d'innovation (axe 4 du Fond Recherche Innovation) : projets collaboratifs labellisés,...

C. TOURISME

MONTANT DEPENSES = 1,45 M€	
FONCTIONNEMENT = 1,42 M€	INVESTISSEMENT = 0,027 M€

Un budget de 1,45 M€ est consacré au Tourisme et comprend : le développement touristique et l'aménagement du Grand Brézillet.

Dans le cadre de l'élargissement et du transfert de la compétence tourisme aux intercommunalités :

- l'office de tourisme de l'ex Saint-Brieuc Agglomération est devenu office siège de l'agglomération intégrant l'office associatif de Quintin qui devient un bureau d'information touristique (BIT). La subvention de l'agglomération versée au fonctionnement de l'Office de Tourisme de Saint-Brieuc Armor Agglomération est consolidée pour couvrir les besoins en fonctionnement du BIT de Quintin (fonctionnement, salaires, contrats divers...).
- L'office de tourisme de Binic-Etables-sur-Mer a conservé une structure juridique distincte sous forme d'un EPIC (Etablissement Public Industriel et Commercial) administré par un comité de direction et financé par une subvention communautaire. A ce titre, l'Agglomération lui versera une subvention de fonctionnement. Elle fait l'objet d'une évaluation par la Commission Locale des Charges Transférées et d'une réfaction de DAC des communes concernées.

Les dépenses réelles de fonctionnement du tourisme s'élèvent à 1,42 M€ (+1,68 %) dont 109 K€ de charges de personnel.

Le budget primitif prévoit la réalisation d'une **étude sur l'hôtellerie** pour un montant de **30 K€**.

Afin de poursuivre le développement de l'activité touristique des **subventions de fonctionnement sont prévues à hauteur de 1,09 M€ (-0,89 %)**. Ces subventions sont réparties comme suit :

- A l'Office de tourisme de la Baie de Saint-Brieuc **776 K€** dont 577 K€ de subvention annuelle et 199 K€ de taxe de séjour (perçue sur le budget général et reversée),
- A l'office de tourisme Binic-Etables Sur Mer 203 K€
- Au Pays de Saint-Brieuc pour la destination Saint-Brieuc Paimpol Les Caps 103,5 K€
- Autres subventions (7,5 K€).

Les cotisations aux organismes s'élèvent à 28 K€.

- Adhésion à la Confédération Nationale du Tourisme Urbain 1,6 K€
- Adhésion à l'Association Internationale des Villes Francophones de Congrès (AIVFC) 1,4 K€.
- En 2018 inscription d'une cotisation à Côtes-d'Armor Développement pour 25 K€ dans le cadre d'un futur partenariat.

Les dépenses réelles de fonctionnement liées à l'aménagement du Grand Brézillet s'élèvent à **30,5 K€** :

- Charges liées à l'acquisition du centre de tri postal 24,6 K€ (Surveillance 14,3 K€, taxes foncières 7,8 K€, entretien des voies, des espaces verts, de l'éclairage Coubertin 5,8 K€)
- Les assurances 2,6 K€.

La **taxe de séjour** prévue à hauteur de **199 K€**. Elle est perçue par Saint-Brieuc Armor Agglomération et reversée à l'Office de tourisme communautaire pour le financement des projets de développement touristique.

- **Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 27,4 K€**

3,5 K€ seront investis dans l'opération du **GRAND BREZILLET**. Dans le cadre de l'aménagement du Grand Brézillet, construction d'un giratoire sur la rue Pierre de Coubertin dans le prolongement de la voie d'accès déjà réalisée au droit du Centre de Tri avec intégration d'un couloir d'approche pour les bus : il reste à régler sur 2018 les travaux de confortement du paysagiste estimés à **1K€**. Des travaux d'aménagement paysagers sont prévus sur la voie annexe proche de l'ancien Centre de Tri pour **2,5 K€**.

23,9 K€ seront consacrés au Tourisme dont 5 K€ pour la mise en place d'un jalonnement pour signaler l'Office du Tourisme (Convention : 50 % SBAA et 50 % ville de St-Brieuc), 5 K€ pour la mise en place d'une signalétique Office du Tourisme au niveau du croisement rue du 71^è RI et rue des lycéens martyrs, 3,6 K€ pour l'acquisition d'un barnum 4m*4m pour Rock'N Toques, 10,3 K€ de matériel informatique (écran affichage, 3 tablettes, 3 postes en libre service, 1 caisse avec terminal tactile).

En recettes, **940 K€** sont inscrits pour la vente du Centre de Tri.

D. HABITAT ET LOGEMENT

MONTANT DEPENSES = 6,79 M€

FONCTIONNEMENT = 1,84 M€

INVESTISSEMENT = 4,95 M€

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) est établi par un établissement public de Coopération intercommunale (EPCI) pour l'ensemble de ses communes membres. Il définit pour une durée au moins égale à 6 ans les objectifs, les principes visant à répondre aux besoins en logements et en hébergements, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logement.

Saint-Brieuc Armor Agglomération a voté au conseil d'agglomération du 9 février 2018 (DB-076-2017) l'élaboration d'un PLH 2018-2023 concernant ses 32 communes (PLH 4).

Dans l'attente du vote du nouveau PLH fin 2018, les actions de Saint-Brieuc Armor Agglomération s'inscrivent dans la mise en œuvre du PLH3 et intègrent également l'évolution territoriale avec la reprise d'actions existantes et l'engagement de nouvelles actions.

1. HABITAT ET LOGEMENT :

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 1,24 M€

Les dépenses de fonctionnement progressent de +81,5 K€ / BP 2017 et comprennent :

- **Rénovation** pour **536 K€** qui comprend 3 dispositifs pour l'accompagnement des propriétaires privés à la rénovation de leur logement et/ou la mise en location de leur logement ainsi qu'une plateforme d'information et d'accompagnement.
Ce montant comprend le suivi et l'animation des opérations PIG (300 K€), OPAH Renouvellement Urbain (125 K€) et SLIME (1 K€). A cela s'ajoute les frais de maintenance de la plateforme web RENOVIATION pour 3 K€, les frais de communication pour 10 K€ et les subventions versées à l'ALEC sur l'accompagnement au programme RENOVIATION et la lutte contre la précarité énergétique.
La création de la Plateforme locale de la rénovation de l'habitat « Rénovation » a été votée au conseil d'agglomération du 1^{ier} décembre 2016 (DB-286-2016) pour 3 ans (2017-2019) pour permettre une porte d'entrée unique pour les ménages ainsi qu'un accompagnement technique et financier (DB-120-2017).
Par ailleurs, Saint-Brieuc Armor Agglomération a voté un nouveau Programme d'Intérêt Général (PIG) au conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 pour 4 ans (2018-2021). Cette nouvelle opération a pour objectif d'accompagner 1340 propriétaires privés éligibles aux aides de l'ANAH pour réaliser des travaux dans leurs logements.
En recette, 264 K€ sont attendus dont 149 K€ de l'Etat et de l'ANAH pour le suivi et l'animation du PIG ainsi que 115 K€ de la Région / ADEME pour la plateforme Rénovation.
- Des **charges de personnel** à hauteur de **466,7 K€**.
- **Des cotisations et subventions** prévues à hauteur de **192 K€** (Sillage 55 K€, ADIL 28 K€, le Trait d'union,...).
- La poursuite de l'élaboration du **PLH 2018-2023** (PLH 4) pour **30 K€**.

- Des **locations/réceptions** pour **6,2 K€** (Rencontres Territoriales de l'Habitat,...).

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à **4,8 M€**

Les dépenses d'investissement diminuent de -42,8 K€ / BP 2017 et comprennent :

Aides en faveur du parc public : **3,3 M€**

- **1 M€** dans le cadre de la **délégation des aides à la pierre de l'Etat** (ANAH). Cette délégation pour 2012-2017 (DB-054-2012) a été prolongée d'un an (DB-400-2017). Les recettes perçues par l'agglomération sont de 1 M€ car le coût est supporté par l'Etat. Ces aides sont accordées par l'agglomération dans le respect des objectifs établis avec l'Etat.
- **275 K€** au titre de la **requalification du parc public social**, du renouvellement urbain. Le renouvellement du parc HLM est un enjeu considérable du territoire, avec les opérations de la Croix Lambert, Balzac-Europe-Ginglin, Waron (St-Brieuc), les Coteaux (Plédran) et Iroise (Ploufragan). Au total, 1 138 logements ont été démolis et reconstruits et 1 383 logements ont et seront réhabilités. L'agglomération participe aux côtés des autres partenaires (ANRU, Etat, Conseil régional, Conseil Départemental, communes,...) au financement des travaux effectués par Terre et Baie Habitat et Côtes d'Armor Habitat.
- **2,02 M€** au titre de la **construction de logements locatifs sociaux**. L'élaboration de la programmation 2018 indique un changement de tendance et positionne la production de logement locatif social comme un enjeu fort pour répondre à la demande HLM et aux obligations SRU des communes. Après consultation des bailleurs sociaux et des 13 communes sur l'avancement des opérations, l'inscription 2018 s'élève à 2,02 M€.

Aides en faveur du parc privé : **0,96 M€**

- **514 K€** pour l'aide à l'**accession sociale à la propriété**. En 2018, l'objectif est d'accompagner plus de 150 ménages répartis sur les 32 communes de l'agglomération.
- **453,2 K€** au titre de l'**amélioration du parc privé (Rénovation)** : cela englobe la programmation des années passées non soldées et les prévisions 2018 portant sur les aides aux travaux (PIG et futur OPAH RU) et le financement des diagnostics énergie sur le public hors ANAH.

Portage foncier habitat: **600 K€**

600 K€ sont prévus pour l'acquisition de terrains programmée dans le cadre de la politique de portage foncier pour l'habitat (Pordic 100K€, Saint-Brieuc 170 K€, Trégueux 155 K€,...). L'intervention de Saint-Brieuc Armor Agglomération est complémentaire à celle de l'Etablissement Public Foncier Régional.

908 K€ de recettes sont inscrites au BP 2018 pour les ventes de terrain dans le cadre du portage foncier.

2. ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE : **680 K€**

- **Les dépenses réelles de fonctionnement** s'élèvent à **597 K€**

L'Agglomération assure la gestion complète en régie des 8 aires d'accueil des gens du voyage. Les dépenses de fonctionnement progressent de +58 K€ / 2017 et comprennent :

- Les **frais de fonctionnement** des aires pour **183,6 K€** (fluides, fournitures,...).
- Les **charges de personnel** pour **392,9 K€** (+29 K€ / 2017) liées à du personnel contractuel pour 1 renfort et des remplacements (congrés maternité).
- une subvention de **15 K€** à l'association **Itinérance** qui accompagne les familles séjournant dans l'agglomération.
- Une enveloppe de **5 K€** pour le **projet social intercommunal** (DB-067-2014). Dans ce cadre, des actions sont menées dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle notamment par la réalisation de chantiers éducatifs en direction des jeunes de 16 à 21 ans. Ces chantiers

sont réalisés en partenariat avec les associations Itinérance, Bea Armor Emploi.

Envoyé en préfecture le 04/04/2018
Reçu en préfecture le 04/04/2018
Affiché le
ID : 022-200069409-20180329-DB_023_2018-DE

- **Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 251 K€**

Elles progressent de +18 K€ / 2017 et comprennent :

- les redevances versées par les gens du voyage (85 K€).
- une subvention versée par l'Etat (160 K€) en fonction de l'occupation des aires.
- des remboursements sur rémunération du personnel (6 K€).

- **Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 84,6 K€**

Les dépenses d'investissement se composent principalement de 50 K€ d'acquisitions foncières, 25 K€ de remise en état des aires (sanitaires,...), 4 K€ pour l'accueil grands passages Pordic, 2 K€ d'étude de faisabilité d'un nouveau projet d'aire et 1,6 K€ d'achat de matériels d'entretien.

E. TRANSPORT ET DEPLACEMENTS

MONTANT DEPENSES = 61,2 M€	
FONCTIONNEMENT = 16,2 M€	INVESTISSEMENT = 45 M€

Avec l'arrivée de Bretagne Grande Vitesse en 2017, du Pôle d'Echange Multimodal (PEM), de la ligne de bus Transport Est-Ouest (TEO), la réussite de Rou'libre, Saint Brieuc Armor Agglomération prépare l'avenir sur un mode durable où les alternatives à la voiture ont toutes leur place.

Constituée en budget annexe, la politique transport représente un budget de **61,2 M€** dont **16,2 M€** en section d'exploitation et **45 M€** en section d'investissement.

Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 16,2 M€.

Exception faite de quelques dépenses générales, les dépenses réelles d'exploitation sont réparties entre les quatre composantes du budget annexe des transports : le réseau des transports, le Plan de Déplacement Urbain, le Transport Est-Ouest et le Pôle d'Echange Multimodal.

- **14,8 M€** seront consacrés **au réseau des transports**. La dépense principale concerne la rémunération de l'exploitant pour 14,5 M€ (-2,7% / BP 2017). Cette diminution résulte de l'avenant 12 au contrat d'Obligation de Service Publique qui fait évoluer le réseau au 1^{er} septembre 2017 (DB-200-2017). Cet avenant est destiné à répondre à différents enjeux : mise en place d'un service sur les 32 communes (ProxiTUB,...), s'adapter aux travaux liés à TEO, apporter de l'attractivité au Centre Ville de Saint-Brieuc, maîtriser les dépenses,... Les composantes principales de la rémunération de l'exploitant sont : la rémunération forfaitaire 12,7 M€ (- 364 K€), le service ProxiTUB 671,7 K€ (-123 K€), l'extension du service MobiTUB 565 K€ (+55K€), la Gestion du Mobilier Urbain 100K€ (-6K€), les frais de fonctionnement de la régie et de divers équipements (billettique,...) 229,6 K€ (+32 K€),... Les autres dépenses significatives concernent les lignes interurbaines pour 150,3 K€ (-37,7 K€ car prévu pour 8 mois dans l'attente d'une prise de compétence par l'agglomération) et le partenariat avec la région pour financer le fonctionnement de l'espace KorriGo situé dans le nouvel espace voyageur de la gare SNCF pour 28,2 K€. A noter que les remboursements d'indus au niveau du versement transport ne représentent plus que 3K€ au BP 2018 car ils seront à présent traités par les Urssaf dans le cadre du Versement Transport (-97 K€/BP 2017).
- **116 K€** seront consacrés **au PDU** dont les principales dépenses sont liées à Rou'Libre pour 50,2 K€, à l'entretien de mobilier urbain en accessibilité PMR pour 25 K€, une étude dans le cadre d'un appel à projet jeunesse pour le développement de la mobilité des jeunes en zone peu dense pour 20 K€ (DB-151-2016) ainsi que des dépenses dans le cadre de la révision du PDU pour 10K€ (DB-036-2016).
- **273 K€** seront consacrés **à TEO**, principalement pour une campagne de communication (90 K€), l'indemnisation des professionnels riverains (100 K€) ainsi que les frais liés à l'instruction des dossiers d'indemnisations (47,5 K€).
- **117,5 K€** seront également consacrés **au PEM**, principalement pour une campagne de communication (20 K€), l'indemnisation des professionnels riverains (50 K€) ainsi que les frais liés à l'instruction des dossiers d'indemnisations (40 K€).

- **878,3 K€** seront consacrés **aux dépenses communes** des 4 communes de transports dont: 595 K€ concernent les frais de personnels, 180 K€ des intérêts d'emprunts et 50 K€ sont inscrits dans le cadre de dépenses imprévues.

Les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à 20,3 M€.

- **20,18 M€** de recettes dans le cadre du **réseau des transports** :
 - Les **recettes en régie** gérées par la SPL progressent de +168,8 K€ pour atteindre **3,18 M€** en 2018 et sont composées de la régie TUB, des « titres sociaux » (titres vendus aux communes qui accordent un tarif préférentiel sous condition de ressources), des recettes pour le transport PMR (Personnes à Mobilités Réduites) et des recettes Proxitub. Les recettes commerciales progressent en raison de la revalorisation tarifaire prenant effet au 1^{er} septembre 2016 et ayant un effet en année pleine pour le BP 2018 (DB-152-2016).
 - Le **Versement Transport** est estimé à **15,85 M€**. Conformément à la délibération DB-155-2017, son taux est inchangé entre le BP 2017 et le BP 2018 (1,60% pour le périmètre de Saint-Brieuc Agglomération et égal à zéro pour le reste du territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération). Cette estimation pour le BP 2018 est réalisée à partir des bases réellement constatées, et la compensation du relèvement du seuil (voir ci-dessous) est désormais comptabilisée séparément du produit direct de VT. Par ailleurs, les sommes éventuellement versées à tort (indus) seront désormais remboursées directement par les Urssaf, en vertu d'un arrêt de la Cour de Cassation rendu en juin 2017 : le produit de VT sera directement diminué de ces remboursements, alors que ceux-ci étaient traités par l'Agglomération et comptabilisés en dépense jusqu'en 2017.
 - Une **Compensation du Versement Transport** de **230 K€ (+8K€)** est versée par l'Etat, en contrepartie du relèvement du nombre de salariés déclenchant l'assujettissement des employeurs (passé de 9 à 11 salariés en 2016). Comptabilisée auparavant comme produit de VT direct, elle est désormais identifiée séparément.
 - Les **dotations et participations**, notamment la dotation générale de décentralisation versée par la Région et l'Etat sont stables à hauteur de **910 K€**.
 - Les **produits exceptionnels** sont estimés à **6 K€** (amendes TUB,...).
- **119 K€** de recettes dans le cadre du **PDU** comprenant des redevances abris-bus pour 45 K€, des recettes Rou'libre pour 25 K€ (DB-316-2017), une participation de l'Etat dans le cadre de la loi relative à la Transition Energétique pour une Croissance Verte pour l'achat de Vélos à Assistance Electrique pour les particuliers pour 38,4 K€ ainsi qu'une participation de l'Etat dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir pour l'étude sur la mobilité des jeunes en zone peu dense pour 10K€.
- **15 K€** de **recettes communes** aux 4 composantes du budget annexe transports liées à la convention de partenariat avec la ville de Saint-Brieuc dans le cadre du pôle aménagement urbain (mise à disposition de personnel à la mairie de Saint-Brieuc,...).

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 44,9 M€.

- **6,2 M€** seront consacrés au **réseau des transports** :
 - **5,5 M€** pour la construction du **grand dépôt de bus**.
 - **738 K€** pour les **autres dépenses**. Dans le respect de la clause de vétusté, il a été fait le choix de ne pas renouveler de bus mais d'en rénover trois pour 300 K€. Pour 2018, l'effort est mis sur le dépôt des bus avec l'acquisition de divers matériels pour 270 K€. Les autres dépenses significatives concernent l'achat d'un logiciel Transports Scolaires pour 55 K€, du matériel embarqué pour 64 K€ et de l'achat de mobilier urbain pour 40 K€.

- **688 K€** seront consacrés au **PDU** principalement pour l'aménagement de la Vallée de Gouédic en voie verte (321 K€), des travaux tels que la mise en place de la passerelle (240 K€), la révision du PDU (45 K€), le Schéma Directeur Cyclable (30 K€), le stationnement vélo sécurisé (10 K€), des subventions d'équipements auprès des particuliers pour l'acquisition de VAE (12 K€) ainsi qu'une subvention pour la mise en place d'une plateforme de gestion des identifiants pour Korrigo (17 K€).
- **11,1 M€** seront consacrés à **TEO** principalement pour la 2^{ème} tranche du projet (Croix-Mathias-Pont d'Armor) et sont liés à des travaux de réseaux, à de l'acquisition foncière et immobilière (et sa démolition) nécessaire à l'implantation de la gare urbaine et du parvis, à la poursuite des missions de maîtrise d'œuvre et d'autres missions d'honoraires (diagnostics, CSPS ...) ainsi qu'au début de la réalisation des travaux d'aménagement définitifs des équipements.
- **26,1 M€** seront consacrés au **PEM** pour différents travaux dont la passerelle, le boulevard Carnot, le parc stationnement en silo, le parvis sud, la Maison du Vélo... Par ailleurs, il est prévu le versement de subventions d'investissement dont une participation à la réhabilitation du bâtiment voyageur de la SNCF et une participation aux travaux sur les quais.



- **871 K€** seront consacrés au **remboursement du capital** de la dette. Celui-ci évolue en fonction de la réalisation des emprunts mobilisés pour financer les investissements.

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 40,8 M€.

- **312 K€** de subventions pour le **PDU** dans le cadre de la loi relative à la Transition Energétique pour une Croissance Verte en contrepartie de l'aménagement de la vallée de Gouédic, de l'acquisition de Vélos à Assistance Electriques et de stationnements vélos sécurisés (financement à hauteur de 80%).
- **800 K€** de subventions pour **TEO** par l'Agence de Financement des infrastructures de transport de France.
- **18,3 M€** dans le cadre du **PEM** qui correspondent à :
 - **1,4 M€** de subventions du Conseil Départemental, de la Région, de l'Etat (FSIL) et de l'Europe (Feder).
 - **16,9 M€** pour des travaux pour compte de tiers réalisés sous maîtrise d'ouvrage unique de l'Agglomération et dont le financement est partagé avec la Ville de Saint-Brieuc. Ce montant est lié à l'accélération des investissements (Passerelle, boulevard Carnot,...).
- **21,4 M€** de **recettes générales** qui correspondent à l'emprunt pour équilibrer les dépenses d'investissement.

F. CULTURE ET EQUIPEMENTS CULTURELS

MONTANT DEPENSES = 2,6 M€	
FONCTIONNEMENT = 2,4 M€	INVESTISSEMENT = 0,2 K€

L'exercice 2018 s'inscrit dans une transition de la politique culturelle et sportive dans l'attente de l'élaboration et du vote d'un Schéma de Développement Culturel et Sportif qui définira les orientations de la nouvelle agglomération.

1) Tir Ar Vro – L'OTE - Maison des cultures de Bretagne : 45 K€

Une convention d'objectifs et de moyens triennale (2016-2018) a été signée auprès de la fédération Ti Ar Vro/Teenn qui occupe le site pour contribuer au développement des cultures de Bretagne (DB-281-2015).

Les charges de **fonctionnement** représentent **37,8 K€** (+5,7 K€ / BP 2017). Les principales dépenses concernent :

- 26 K€ de subventions versés à Teenn pour le poste de coordinateur, les frais d'exploitation du bâtiment et l'aide au projet culturel (DB-281-2015).
- 11,8 K€ (+5,7 K€ / 2017) de charges à caractère général dont 2,4 K€ de frais d'entretien et de maintenance du bâtiment, 3,8 K€ de frais de nettoyage des locaux et 4 K€ de taxe foncière.

Les dépenses d'**investissement s'élèvent à 7,2 K€** pour des travaux de finition.

2) Ecole de musique : 435,1 K€

Le syndicat intercommunal de l'école de musique de Centre Armor a été créé en 2007 entre les Communautés de Communes de Moncontour, Centre Armor Puissance 4 et Quintin Communauté. Suite à la recomposition territoriale, Saint-Brieuc Armor Agglomération et Lamballe Terre et Mer se sont substituées aux 3 communautés de communes. Un syndicat ayant vocation à être dissout s'il ne reste plus que 2 membres, le syndicat intercommunal de l'école de musique de Centre Armor a été dissout au 31 juillet 2017 (DB-264-2017). Saint-Brieuc Armor Agglomération exerce depuis le 1^{er} août 2017 cette compétence de manière territorialisée sur les 14 communes du sud du territoire. L'intérêt communautaire a été voté au conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 (DB-312-2017).

Les charges de **fonctionnement** représentent **423, 1 K€** dont 389,2 K€ de charges de personnel.

Les 33,6 K€ restant permettent de faire fonctionner ce nouvel équipement communautaire (6 K€ de fluides, 8,9 K€ de maintenance et entretien, 3 K€ de location d'instruments, télécommunications et informatique 4,9 K€,...).

Les dépenses d'**investissement s'élèvent à 12 K€** pour des achats d'instruments et de matériels pédagogiques.

3) Education enseignement artistique: 507,2 K€

Les charges de personnel des intervenants musicaux représentent 435,3 K€ (+87,7 K€ / 2017) dont 2 créations de postes d'intervenants musicaux liés à l'extension de la compétence sur le territoire. Les intervenants musicaux mènent des actions dans le domaine de l'éducation et de l'enseignement

artistique. L'enseignement artistique constitue une action au cœur du projet et des ambitions culturelles de l'agglomération.

Les autres dépenses progressent de +4,3 K€ / 2017 et concernent :

- 30 K€ de subventions pour l'accessibilité à la musique des enfants résidant sur des communes sans école de musique.
- 38,9 K€ consacrés aux projets intercommunaux des musiciens intervenants dont 14,7 K€ pour la création de spectacles (« De rien »,...), 7,5 K€ pour du matériel pédagogique, 4 K€ pour un projet pédagogique récurrent sur le territoire du Sud-Goëlo et 2,2K€ pour la réparation des instruments.
- 3 K€ de matériel de captation sonore.

En recettes, Saint-Brieuc Armor Agglomération percevra, en plus de la refacturation des salaires des musiciens intervenants estimée à 95 K€, une aide à l'emploi de la part du Conseil Départemental pour un montant de 29 K€.

4) Lecture Publique : 223,5 K€

Les « médiathèques de la baie » est un réseau rassemblant les bibliothèques du territoire de Saint-Brieuc Agglomération depuis 2014. Ce réseau permet d'avoir un catalogue en ligne commun (livres, CD,...). Une seule carte et un seul abonnement permet d'avoir accès à l'ensemble des bibliothèques du réseau.

Un schéma de Lecture Publique sera réalisé en interne afin de définir les orientations de la nouvelle agglomération.

Les charges de **fonctionnement** s'élèvent à **223,5 K€** dont 91,9 K€ (+45 K€ / 2017) de charges de personnel dont la création d'un poste de bibliothécaire pour l'élargissement du réseau à l'ensemble du territoire. Les principales dépenses sont stables et comprennent:

- 121,6 K€ pour le fonctionnement du réseau informatique intercommunal des médiathèques de la Baie et la réalisation d'actions visant à développer des projets intercommunaux.
- 10 K€ pour soutenir des manifestations intercommunales consacrées à la lecture publique.

Ces dépenses de fonctionnement prises en charge par Saint-Brieuc Armor Agglomération sont refacturées aux communes de l'ex territoire de SBA, au travers de la mise en place d'un fonds de concours à hauteur de 50 % (DB-280-2014).

Saint-Brieuc Armor Agglomération bénéficiera donc de 93 K€ de fonds de concours sollicités auprès des communes.

5) Spectacles vivants et arts visuels : 435 K€

Ce budget consacré aux spectacles vivants et arts visuels correspond au budget consolidé des quatre anciens EPCI. Il intègre l'organisation d'actions culturelles telles que les expositions Zoom et au légué, le partenariat Rock and Stock, des médiations jeune public et des évènements intercommunaux.

Des subventions sont également prévues à destination des acteurs du spectacle vivant et des arts visuels.

Les charges de **fonctionnement** s'élèvent à **387,8 K€** (+1,7 K€ / 2017). Les principales dépenses sont :

- 268,5 K€ de subventions de fonctionnement pour les acteurs du spectacle vivant et des arts visuels avec lesquels l'Agglomération a tissé des partenariats depuis la prise de compétence. L'ensemble de ces interventions représentera également une source de rayonnement et d'attractivité pour notre territoire en constituant un appui financier à la diffusion jeune public et à la médiation culturelle.
- 117,3 K€ de charges à caractère général dont 67,6 K€ de prise en charge des frais de fonctionnement de la MJC pour le territoire de Quintin Communauté (DB-2016.08.04),

20,5K€ pour l'organisation de manifestations, 12 K€ de dépenses liées au festival Art-Rock 2018 (achat de places, eau, assainissement, déchets) et 13,2 K€ pour le 7Bis&Cie dont la vocation est de soutenir la création et la présence artistique sur le territoire.

Contrairement à 2017, une dépense d'**investissement** de **47,2 K€** est prévue dont 43,2 K€ pour la réfection de la toiture du 7Bis&Cie.

6) Maison de la Baie : 445,7 K€

Les charges de **fonctionnement** sont stables et représentent **388,2 K€** (+15,2 K€ / 2017) dont 291,7 K€ de charges de personnel et 95 K€ servant à assurer l'entretien et le fonctionnement de l'équipement (16,5 K€ de frais de maintenance, 19,5 K€ pour des expositions temporaires, 16,8K€ de fluides, 14,7 K€ de fournitures et petits équipements, 8,8 K€ de frais d'entretien et de réparations, 1,5 K€ pour une étude acoustique obligatoire du bâtiment,...).

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 102,1 K€ (+7,4 K€ / 2017) dont 75 K€ liés à la billetterie/boutique/location des studios/panneaux photovoltaïques.

57,5 K€ sont consacrés aux dépenses d'**investissement** (+2,5 K€ / 2017) dont :

- 37 K€ pour finir le réaménagement scénographique de l'espace 8 de la Maison de la Baie commencé en 2017 et faisant l'objet d'une subvention dans le cadre de la loi relative à la Transition Énergétique pour une Croissance Verte.
- 20,5 K€ de dépenses d'équipements diverses dont 5,7 K€ de matériel pédagogique, 6,8 K€ de matériels informatique et 8 K€ de travaux de peinture.

7) Musée de la Briqueterie : 283,3 K€

Les charges de **fonctionnement** représentent **243,3 K€** (+19,8 K€ / 2017) dont 145,5 K€ de charges de personnel et 98 K€ de charges consacrées à l'entretien et au fonctionnement de l'équipement (39,5 K€ pour la programmation culturelle de l'équipement, 5,8 K€ de frais de maintenance, 11,3 K€ pour l'entretien du site, 11,8 K€ de fluides, 9,9 K€ de fournitures et de petits équipements,...). Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 50,6 K€ dont 40,6 K€ liés à la billetterie/boutique.

40 K€ sont prévus en dépenses d'**investissement** (+25,9 K€ / 2017) dont 25 K€ d'études d'aménagement du site, 10 K€ de diagnostics du bâtiment et des végétaux et 5 K€ pour l'acquisition de matériels.

G. EQUIPEMENTS DE LOISIRS ET POLITIQUE SPORTIVE

MONTANT DEPENSES = 18 M€	
FONCTIONNEMENT = 8,4 M€	INVESTISSEMENT = 9,6 M€

18 M€ sont affectés à cette politique, dont **8,4 M€ en fonctionnement** pour les actions liées au développement sportif, aux équipements sportifs et **9,6 M€ en investissement**.

Développement sportif : 340,6 K€ (-14,6 % par rapport à 2017)

Le service développement sportif reposant sur une compétence récente est au cœur de la dynamique de développement et d'élargissement du territoire.

La politique développement sportif inscrit aujourd'hui son action sur deux axes prioritaires :

- > le suivi des subventions pour l'évènementiel sportif en lien avec les équipements sportifs afin de garder une logique globale. Dans cette démarche, il assure un suivi des actions subventionnées en positionnant l'agglomération comme un partenaire opérationnel.
- > le développement des projets en lien direct avec les enjeux prioritaires du territoire, notamment les sports nature et le nautisme.

Les actions développées en 2018 sont :

- > 30 K€ pour une étude pour la mise en place d'un Schéma Directeur « Sports-Nature-Territoire-Identité-Culture-Tourisme »
- > 30 K€ pour une étude d'évolution de la compétence Nautisme
- > 30 K€ de subventions aux communes pour faciliter le transport des élèves vers les équipements sportifs communautaires sur le territoire de Saint-Brieuc Agglomération
- > 21 K€ pour une prise en charge du transport des écoles vers les piscines pour le territoire de CAP4
- > 26 K€ pour une prise en charge du transport des écoles vers les piscines du Sud Goëlo
- > 20 K€ sont budgétés pour la mise en œuvre d'évènementiels et le développement des actions liées aux Sports Nature soit + 5 K€ par rapport à 2017.
- > 182 K€ de subventions seront consacrées à des événements sportifs locaux, nationaux et internationaux, au soutien des centres d'entraînement et de formation ainsi qu'au sponsoring de jeunes sportifs issus des clubs du territoire inscrits sur la liste espoirs du ministère des Sports (222 K€ en 2017).

Piscines : 5,6 M€

- Les charges de **fonctionnement** des piscines représentent **5,08 M€** (dont 3,2 M€ de charges de personnel).

Aquabaie/Aquaval/Hélène Boucher représentent **3,5 M€** de dépenses de fonctionnement (dont 2,3 M€ de charges de personnel), Goëlys **822 K€** de dépenses de fonctionnement (dont 550 K€ de charges de personnel) et Ophéa **722 K€** de dépenses de fonctionnement (dont 397 K€ de charges de personnel).

Le budget de fonctionnement des piscines est en progression de **2,75 %**. D'une part, les charges à caractère général évoluent peu (+ 0,35 %). Les fluides sont en augmentation de 46 K€ sur les piscines Aquabaie/Aquaval/Hélène Boucher compte tenu de la hausse des tarifs de l'eau. Cet accroissement est en partie compensé par une baisse des besoins en gaz et en maintenance (-

18 K€). Sur la piscine Goelys, une augmentation des fluides de 7 K€ est également prévue suite au changement de contrat pour la fourniture bois. On constate une baisse des charges sur la piscine Ophéa notamment au niveau des dépenses d'entretien (- 6 K€). D'autre part, les charges de personnel sont en hausse de 4,05 % (+ 7,19 % sur les piscines Aquabaie/Aquaval/Hélène Boucher, +1,54 % sur la piscine Goelys et - 8,03 % sur la piscine Ophéa).

Les principales dépenses à caractère général concernent les fluides **1,1 M€**, la maintenance pour **359 K€**, des fournitures et petits équipements pour **116 K€** et l'entretien et la réparation des sites pour 88,6 K€.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **1,79 M€** et sont en baisse de 6,56 % sur l'ensemble des piscines principalement au niveau des entrées. Les recettes s'élèvent donc à 1,07 M€ pour Aquabaie/Aquaval/Hélène Boucher (- 4,46 %), 410 K€ pour Goëlys (- 9,89 %) et 307 K€ pour Ophéa (- 9,71 %).

- Les dépenses d'**investissement** s'élèvent à **529 K€** dont 388K€ pour Aquabaie/Aquaval/Hélène Boucher, 46 K€ pour Goëlys et 95K€ pour Ophéa.

Les principales dépenses concernent :

- > **356,5 K€** de dépenses pour **Aquabaie** pour la reprise des bassins sportifs (92 K€), des travaux divers pour goulottes du ludique (14 K€), la mise en place de nouveaux caillebotis sur la partie ludique pour des raisons sécuritaires (14 K€), des travaux et installation d'une animation à la pataugeoire (4,3 K€), la pose d'une alarme (1 K€), l'installation d'un portillon anti-retour en inox sur l'espace collectif (5,8 K€), la pose une ventilation mécanique sous station réseau de chaleur (3,5 K€), la pose d'un déchloramineur pour la partie ludique (21,9 K€), pour la mise en œuvre d'un système monétique de gestion et de contrôle d'accès uniforme sur les piscines, incluant le paiement en ligne (200 K€).
- > **14,5 K€** à **Aquaval** pour le remplacement des casiers associatifs (10 K€), l'installation d'une séparation entre la partie Public et Technique (1,5 K€), la pose d'un mélangeur chloration (3 K€).
- > **17 K€** à **Hélène Boucher** pour un chariot de mise à l'eau des personnes à mobilité réduite (7K€) et le renforcement de la ceinture du bassin au niveau du vide sanitaire (10 K€).
- > **46 K€** pour **Goëlys** dont l'installation d'une animation dans la pateaugoire (2,5 K€), le remplacement de la barrière âgée de 12 ans (2,5 K€), le remplacement des 2 préfiltres (6 K€), le ré-aiguillage des eaux de lavage des goulottes vers le réseau assainissement (7 K€), la réfection du plateau des bébés nageurs de l'espace nurserie (3,5 K€), la fourniture et pose de circulateurs (5 K€), le remplacement des analyseurs (14,4 K€), l'installation d'un variateur sur les pompes de la rivière à contre courant (4,8 K€).
- > **95 K€** pour **OPHEA** dont une animation au niveau de la pateaugoire (2,5 K€), la fourniture et la pose de 2 skydomes situés au niveau des douches collectives (9 K€), la pose de carrelage extérieur de la zone sportive (9 K€), des peintures du hall bassin (6 K€), les 3 derniers pré-filtres (8,3 K€), l'installation d'un déchloramineur pour le bassin aquaforme (21,9 K€), provision de changement 1 ou 2 pompes en fin de vie (20 K€), reprise des joints de dilatation (16,5 K€), pose de carrelage dans l'espace zone de déchaussage à proximité de l'accueil (2 K€).

Il n'y pas de recettes d'investissement prévues sur le budget 2018 pour les piscines.

Golf Les Ajoncs d'Or : 947 K€

- Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **822 K€** (+16,26%/BP 2017) dont 347 K€ de charges de personnel, 22 K€ de charges financières et 4 K€ de charges de gestion courante.

Les charges à caractère général s'élèvent à 345 K€ et comprennent :

- des **fournitures** pour **241,9 K€** (+77,1 K€/BP 2017) dont les fluides (29 K€), le carburant (11 K€), des fournitures diverses (66,9 K€) et des achats de fournitures suite à la mise en place de 2 contrats de dépôt-vente Pro Shop (135 K€).

A noter que les achats de fournitures dans le cadre des 2 contrats de dépôt-vente Pro Shop progressent de +45 K€ entre 2017 et 2018 mais donne lieu a des reversements de commissions.

- des **prestations et services** pour **78,6 K€** (+12,9 K€/BP 2017) dont les frais juridiques et d'assurances (8,2 K€), les frais de nettoyages (16 K€), les cotisations (13 K€), les frais de maintenance et de réparations (10,5 K€), des frais d'impressions (5 K€) et des frais de télécommunications (6,2 K€).
- Des **impôts et taxes** pour **24,5 K€** (+8 K€/BP 2017).

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **822 K€** (+16,26%/BP 2017) dont 605 K€ de prestations d'accès aux terrains et de location de voitures, 150 K€ de commissions ProShop, 12 K€ de location du club house et 10 K€ de remboursement de frais concernant les fluides du restaurant.

Les produits des services intègrent la nouvelle grille tarifaire applicable au 1^{er} janvier 2018 dont l'objectif est de générer des recettes supplémentaires afin d'assurer l'équilibre financier du budget annexe du golf (DB-443-2017).

A noter que 20 K€ de produits exceptionnels sont attendus en 2018 dans le cadre d'un remboursement de l'assurance suite à plusieurs effractions avec vols.

- Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **125 K€** dont 47 K€ pour le remboursement du capital de l'emprunt. Les dépenses d'équipement s'élèvent à 73 K€ (-79 K€/BP 2017) dont :
 - 30 K€ pour le renouvellement des matériels
 - 25 K€ pour la reprise de la plate-forme des aires de stockage des engins
 - 8 K€ pour l'aménagement de la zone de stockage du sable
 - 5 K€ pour l'aménagement de l'aire de stockage des poubelles et conteneurs, avec arrivée d'eau à prévoir pour nettoyage face aux contraintes d'hygiène du restaurant
 - 3 K€ pour l'aménagement de la voie d'accès pour le camion benne et 8 K€ pour l'aménagement de la zone de stockage du sable (aujourd'hui tous les calibrages sont mélangés sans séparation)

Les **recettes d'investissement** s'élèvent à **125 K€** dont 22 K€ d'emprunt pour équilibrer la section d'investissement.

Pole Nautique Sud Goëlo : 1,1M€

- Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **767 K€** (-9,87%/BP 2017) dont 383 K€ de charges de personnel (-2,30%) et 24 K€ de charges financières (-17,24%). Les charges à caractère général s'élèvent à 156 K€ (+ 6,85 %) dont les principales dépenses sont :
 - 27 K€ de fournitures et petits équipements servant principalement à l'entretien de la flotte de 110 bateaux
 - 12,2 K€ de fluides
 - 11 K€ de carburants
 - 15,2 K€ pour l'entretien et la maintenance
 - 16 K€ de frais juridiques et d'assurances
 - 21,5 K€ de licences
 - 10 K€ de taxes
 - 12,5 K€ de frais de communication

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **767 K€** (-9,87%/BP 2017) dont 239 K€ de produits des services (+0,42%) qui concerne principalement les cotisations (9 K€), les activités (28,5 K€), les stages (125 K€), les régates (5 K€), la location de matériel (23,4 K€), les licences (13 K€) ainsi que la facturation aux scolaires et groupes (28 K€).

Les autres recettes sont un solde de 80 K€ d'un dédommagement dans le cadre d'un contentieux par rapport à la construction de la base de Binic ainsi qu'une subvention d'équilibre de la section fonctionnement versée par le budget principal de 370 K€.

- Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **342 K€** (-7,82%/BP 2017) dont 60 K€ pour le remboursement du capital de l'emprunt. Les dépenses d'équipement s'élèvent à 204 K€ (-11 K€/BP 2017) dont :
 - 15 K€ pour le lancement d'une étude géologique pour des travaux sur la cale de Saint-Quay ,
 - 28 K€ de travaux sur les sites de Binic et de St-Quay-Portrieux (vestiaires, éclairages, carrelages,...)
 - 30 K€ pour le renouvellement du parc de bateaux
 - 129 K€ de travaux sur la base de Binic suite à des malfaçons dans sa construction. Ils seront réalisés une fois les recettes liées au contentieux perçues. Ces travaux initialement prévus au BP 2017 sont reconduits au BP 2018.

Les **recettes d'investissement** s'élèvent à **342 K€** (-29 K€/BP 2017) et correspondent notamment à une subvention d'investissement du budget principal de Saint-Brieuc Armor Agglomération de 50 K€ ainsi qu'à un emprunt d'équilibre de la section d'investissement à hauteur de 88 K€.

Patinoire : 484 K€

- Les charges de **fonctionnement** de la patinoire représentent **467 K€ (- 7,5 K€)** dont 305 K€ (-15,8 %) de charges de personnel et 161 K€ (+ 13,8 %) pour l'entretien et l'animation de l'équipement. L'augmentation porte sur le fluide « électricité » et les animations supplémentaires pour redynamiser la patinoire.

Les recettes billetterie et distributeurs sont estimées à 182 K€ et demeurent stables.

- **17,5 K€** de dépenses d'**investissement** sont prévues dont :
 - > 3 K€ pour de la peinture et de la signalétique sous la glace
 - > 3 K€ pour de la signalétique
 - > 11,5 K€ sont inscrits pour l'occultation intérieure de la piste 2K€, les patins 4 K€, le TPE sans contact 250 €, la vitrine affichage extérieur 300 €, les jeux de lumière et logiciel son 5 K€

Hippodrome : 501 K€

Inauguré le 1^{er} mars 2015, l'aménagement de l'hippodrome de la Baie a consisté principalement en la réalisation d'un restaurant panoramique et à l'aménagement des espaces proposés à la location pour des manifestations à caractère privé ou public.

- Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **229 K€** (+2,46%/BP 2017) dont 90 K€ de charges à caractère général, 81 K€ de charges de personnel, 44 K€ de paiement des intérêts d'emprunt et 10 K€ de charges de gestion courante. L'évolution de + 11 K€ entre le BP 2017 et le BP 2018 est principalement liée aux charges à caractère général qui progressent de +15,38% (fluides, maintenance,...).

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **374 K€** (+2,46%/BP 2017) dont 227 K€ de subvention d'équilibre du budget principal. Les autres recettes correspondent principalement aux loyers de la société des courses pour 113 K€, aux locations de salles pour 2 K€, au prélèvement sur les paris hippiques pour 20 K€ et à la redevance versée par les Traiteurs Briochins délégataire de l'exploitation de l'espace restauration estimée à 10 K€. L'évolution de +12 K€ par rapport au BP 2017 est liée à la

subvention du budget principal qui progresse pour assurer l'équilibre du budget annexe de l'hippodrome.

- Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **272 K€** dont :
 - **145 K€** pour le **remboursement du capital** de l'emprunt réalisé dans le cadre des travaux consacrés à l'espace accueil, d'information et de restauration.
 - **127 K€** de **dépenses d'équipement** (-57 K€/BP 2017) dont 100 K€ pour la poursuite de la remise en état des parkings avec une nouvelle tranche de deux parkings, 14 K€ pour l'aménagement du bar de l'étage et 3,4 K€ pour l'achat de mobiliers.

Les **recettes d'investissement** s'élèvent à **127 K€** et correspondent à l'emprunt nécessaire pour équilibrer la section d'investissement.

Piste d'athlétisme Maryvonne Dupureur : 7,07 M€

- **2,8 K€ (+40 %)** sont budgétés en **fonctionnement** (taxe foncière, documentation, frais de réception...)
- **7,07 M€** sont budgétés en **investissement**. Le coût global de l'opération de construction du stade couvert d'athlétisme, revu à la baisse par délibération DB-243-2013 du 23 décembre 2013, s'élève à 14,5 M€ financés à hauteur de 6 M€. Au titre de l'exercice 2018, 7M€ sont programmés pour les travaux de construction du futur stade couvert d'athlétisme. La livraison de ce futur équipement communautaire est prévue fin 2018.
Les recettes d'investissement s'élèvent à **1,2 M€** et correspondent à des subventions (1 M€ de la Région et 0,2 M€ du Centre National pour le Développement du Sport).

Vélodrome – Station VTT – Piste de Roller : 22,3 K€

- Le budget **vélodrome** s'élève à **11,4 K€ (+ 64,6 %)** correspondant aux charges de fonctionnement (entretien et réparations).
- Le budget de la **Piste de Roller** s'élève à **5,7 K€** dont 3,7 K€ (+ 3,2 K€) de charges de fonctionnement (électricité 2,7 K€,...). En 2018 apparaissent 2 K€ d'investissement pour la pose d'un support d'affichage et des panneaux réglementaires. Cet équipement pourrait voir en 2018 l'organisation des Championnats de France.
- Le budget **Station VTT** s'élève à **5,2 K€ (+ 47,9 % sur les charges de fonctionnement)** dont 3,3 K€ pour la fourniture d'équipements techniques et vestimentaires ou encore l'adhésion au label FFC. En investissement, 2 K€ sont affectés à l'acquisition de 2 VTT en remplacement des VTT actuels.

Stade de Beach Volley : 1,2 M€

Le montant global du projet est estimé à 1,3 M€. 1,2 M€ sont nécessaires en 2018 pour le paiement des travaux.

Il n'y a pas d'inscription de recettes en 2018. Les subventions obtenues auprès des financeur CNDS et Conseil Départemental au titre du contrat de territoire pourront être sollicitées en fonction de l'avancement des travaux. Un dossier de subvention a été déposé auprès de la Région Bretagne et est en cours d'instruction

Salles de Sport Camille Claudel et La Closerie et Boulodrome La Vaillante : 23 K€

- Le budget de la **Salle de Sport La Closerie** s'élève à **13,6 K€** dont 11,8 K€ (+ 1,7 K€) de dépenses de fonctionnement (fluide 6,6 K€, entretien et réparations 1 K€,...) et 1,8 K€ de dépenses d'investissement dédiés à la rénovation de la salle.
- Le budget de la **Salle de Sport Camille Claudel** s'élève à **8,9 K€** (nettoyage des locaux et indemnités d'utilisation du gymnase).
- Le budget du **Boulodrome La Vaillante** s'élève à **560 €** (électricité, entretien, maintenance...).

H. INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

MONTANT DEPENSES = 1 M€	
FONCTIONNEMENT = 0,9 M€	INVESTISSEMENT = 0,1 M€

Saint-Brieuc Armor Agglomération mène une politique spécifique pour accompagner le retour à l'emploi des publics qui en sont éloignés et développe des actions pour favoriser l'emploi par l'insertion. Dans ce cadre, elle a voté lors du conseil d'agglomération du 26 octobre 2017 la création d'une plateforme Insertion Sociale et Professionnelle élargie aux 32 communes pour la période 2018-2020. Elle a pour objectif de donner davantage de cohérence, de lisibilité et donc d'efficacité aux interventions autour de 5 axes :

- Repérage – Accueil, information, accompagnement de premier niveau
 - Lever les freins à l'emploi
 - En route vers l'emploi
 - Appui à la création d'activité pour les publics en insertion sociale et professionnelle
 - Actions spécifique de cohésion sociale
- **Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 0,93 M€**

Les charges de fonctionnement progressent de +76,7 K€ / 2017 et comprennent 409,6 K€ de charges de personnel. Les principales dépenses concernent :

- **114,1 K€** de dépenses d'entretien et de fonctionnement de l'**Espace Initiative Emploi et des ateliers du cœur** dont 16 K€ de nettoyage des locaux, 14,4 K€ de maintenance et d'entretien des locaux, 18 K€ de fluides, 6,2 K€ de taxe foncière, 23,4 K€ de frais informatique, 6,5 K€ de fournitures diverses (alimentation,...), 5 K€ pour le solde de l'action « microcrédit personnel » de Saint-Brieuc Agglomération et 19 K€ pour des actions diverses (déclics ville de St-Brieuc, soutien aux créations de structures, pilotage de la Clause d'Insertion Sociale,...).
- **252 K€** représentent le montant des **adhésions** à la Mission Locale dédiée à l'accueil des jeunes de 16 à 25 ans, le réseau SPEF Breton et la participation de Saint-Brieuc Armor Agglomération au Fonds d'Aide aux Jeunes.
- **160 K€** sont destinés aux partenaires associatifs œuvrant dans le domaine de l'insertion et de l'emploi, notamment : Avant-premières, la Mission Locale, CIDF, les Nouëlles et la Cité des métiers.

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **170,7 K€** et comprennent principalement les loyers et charges de l'Espace Initiatives Emploi pour 89,4 K€ et les loyers des Ateliers du Cœur pour 63,8K€.

- **Les dépenses d'investissement s'élèvent à 78 K€**

Les travaux du bâtiment des Ateliers du Cœur achevés, les charges d'investissement comprennent principalement :

- **22 K€** pour le paiement du solde de la construction du **bâtiment des Ateliers du Cœur** sur la zone des Plaines Villes. Ce bâtiment à été inauguré le 29 novembre 2016.
- **40 K€** pour accompagner des projets, au titre de l'**investissement de croissance** octroyés aux structures de l'Insertion par l'Activité Economique pour améliorer les conditions de travail et développer les activités proposées aux publics salariés qui y sont accueillis.
- **16 K€** de travaux à l'**Espace Initiative Emploi** pour améliorer la qualité d'accueil pour le public : revêtement de sol PVC sur l'ensemble de l'étage,...

Les **recettes d'investissement** s'élèvent à **27,3 K€** et concerne une subvention de l'ADEME pour les panneaux photovoltaïques installés sur le bâtiment de l'EIE.

I. COHESION SOCIALE

MONTANT DEPENSES = 0,1 M€	
FONCTIONNEMENT = 0,1 M€	INVESTISSEMENT = 0 M€

Saint-Brieuc Armor Agglomération est compétente pour les dispositifs locaux, d'intérêt communautaire, de prévention de la délinquance.

Depuis 2007, Saint-Brieuc Agglomération s'est doté d'un CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) associant les acteurs de la prévention et de la sécurité.

- CISPD

Le CISPD est composé de trois collèges :

- Un collège d'élus désignés par le Président du CISPD.
- Un collège des représentants de l'Etat (Préfet, Procureur, Police, Gendarmerie, Justice, Education nationale, Conseil général...).
- Un collège de socio-professionnels (associations de prévention, associations jeunesse, bailleurs sociaux, transport...), confrontés aux manifestations de la délinquance et désignés par le Président du CISPD.

Les thématiques des actions menées par le CISPD validées lors du comité de pilotage du 1^{er} mars 2017 (DB-131-2017) sont :

- Le bien vivre ensemble sur l'espace public
- La prévention des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes
- La prévention à l'égard des jeunes de 18-25 ans particulièrement exposés aux risques de délinquance
- La réinsertion sociale et professionnelle des personnes placées sous main de justice
- La lutte contre la radicalisation

94,1 K€ seront consacrés au **CISPD** en 2018 soit -6,8 K€ / 2017 dont :

- **50 K€** en subventions pour **soutenir les associations** qui portent les actions sur ces différents sujets sur notre territoire
- **23,1 K€** de **charge de personnel**
- **19 K€** (+ 9 K€ / 2017) pour un financement partiel du poste d'**assistance sociale du commissariat** (DB-10-2018) CONSEIL AGGLO DU 15 Février 2018
- **2 K€** de fournitures diverses

- ACTION SOCIALE

Par délibération lors du conseil d'agglomération du 30 novembre 2017 (DB-397-2018), Saint-Brieuc Armor Agglomération a défini l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle Action Sociale : « les services de maintien à domicile (aide à domicile, soins à domicile, portage des repas, assistance administrative, homme toutes mains, téléalarme) pour les personnes âgées de plus de 60 ans ou les personnes en situation de handicap ou bénéficiant d'une prescription médicale, ou toute autre personne en faisant la demande, à l'ensemble du territoire de l'agglomération ».

Cette compétence sur les 32 communes est confiée par l'agglomération au Centre Intercommunal d'Action Sociale au 1^{er} janvier 2018.

Dans ce contexte, Saint-Brieuc Armor Agglomération ne participe plus au fonctionnement du **GCSMS Baie d'Armor Groupement** créé en juillet 2013 soit une économie de **-66,8 K€ par rapport au BP 2017**. Celui-ci, pour répondre aux besoins des CCAS, avait pour vocation de proposer via une mutualisation de moyens des programmes d'action à destination des services d'aide à domicile. Il permettait ainsi aux services de professionnaliser leurs interventions, de réaliser des économies d'échelle, d'harmoniser les pratiques professionnelles à l'échelle du territoire et ainsi de tendre vers une équité de service rendu aux personnes âgées de l'Agglomération. Le coordinateur du GCSMS, agent de Saint-Brieuc Armor Agglomération, assurerait une partie de la gestion de leur activité donnant lieu à des remboursements de la part des CCAS.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le GCSMS est à présent lié au CIAS dans le cadre de missions redéfinies (portage des repas,...).

J. PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE

MONTANT DEPENSES = 3,1 M€	
FONCTIONNEMENT = 3,1 M€	INVESTISSEMENT = 17 K€

La **politique petite enfance** repose en premier lieu sur la gestion du Relais Parents Assistants Maternels compétence exercée par l'ensemble des EPCI préexistants à la fusion.

La politique Petite Enfance concerne également l'accueil collectif avec la gestion par les pôles de proximité de deux équipements considérés comme « Halte Garderie » : « La Farandole » à Quintin et « Potes & Potiron » à Binic - Etables-sur-Mer.

Enfin, la **politique enfance jeunesse** se traduit également par l'accueil de loisirs sans hébergement géré par le pôle de proximité situé à Quintin.

Saint-Brieuc Armor Agglomération contribue également au financement du Syndicat de Lorge qui exerce la politique enfance jeunesse pour les communes de Le Bodéo, Plaintel, Ploeuc-L'Hermitage et Saint Carreuc.

I – La Politique Petite Enfance : 20,8 K€

La stratégie en matière d'organisation et de réponses apportées pour ce qui relève de l'accueil et de services pour la Petite Enfance a été déterminée dans le SIOP (Schéma Intercommunal d'Orientations Petite Enfance) adopté en 2015 pour la période 2015-2020 (DB-120-2015). Il s'intègre dans le cadre du schéma territorial des services aux familles et poursuit les objectifs fixés par la CNAF et la cour des comptes. C'est un outil référence pour les organismes comme la CAF et le Conseil Départemental qui accompagne les porteurs de projets.

10 K€ sont prévu au BP 2018 pour établir un nouveau **Schéma Intercommunal d'Orientations Petite Enfance (SIOP)** pour fixer les projets et perspectives à l'échelle des 32 communes.

Par ailleurs, **5,8 K€** sont prévus dans le cadre des **Rencontres Territoriales Petite Enfance 2018** dont 1,3 K€ de frais de réceptions et 4 K€ pour la poursuite de conférences/ateliers.

Pour finir, dans le cadre du **renforcement des missions du RPAM** suite à la **circulaire du 26 Juillet 2017**, Saint-Brieuc Armor Agglomération prévoit deux actions pour un montant de **5,5 K€** :

- Le **renforcement du rôle du RAM** à hauteur de **1,5 K€** pour les situations de tension entre parents et assistants maternels : fonction de médiation dans les conflits, informations préoccupantes, recherche d'un nouveau mode d'accueil... A ce titre, il apparait nécessaire d'accompagner les animatrices dans l'analyse de leur pratique avec un professionnel. Le RPAM s'attachera à mettre en place une formation/action sur le sujet.
- Le **conventionnement avec la FEPEM** pour **4 K€** afin de maintenir la hotline juridique destinée aux animatrices, l'accès gratuit pour les familles au site internet FEPEM, les conférences tout public sur des questions sensibles comme la fin de contrat, les congés...

La politique Petite enfance voit ses dépenses progresser de +13,4 K€ / 2017 principalement en raison de l'élaboration du nouveau Schéma Intercommunal d'Orientations Petite Enfance (SIOP) et de la mise en œuvre de la circulaire du 26 Juillet 2017. Cependant, à noter que 3K€ de recettes supplémentaires sont accordées par la CAF dans le cadre de la circulaire du 26 juillet 2017 et inscrites au BP 2018.

2 – Les relais Parents/Assistants maternels (RPAM) : 673,5 K€

Les relais Parents Assistants Maternels sont autorisés à fonctionner dans le cadre d'un agrément délivré par le conseil d'administration de la CAF pour une durée de 4 ans. Cet agrément se matérialise par une convention entre l'Agglomération et la CAF qui permet le versement de la prestation de service. Un Contrat de Projet RPAM spécifique a été signé avec la CAF (DB-259-2016) pour l'année 2017 le temps que la nouvelle agglomération élabore un Contrat de Projet RPAM 2018-2021. Celui-ci a été voté au conseil d'agglomération du 26 octobre 2017 (DB-362-2017). Le Contrat de Projet RPAM 2018-2021 établit un diagnostic, des objectifs, un budget et un financement de la CAF.

Les relais Parents Assistants Maternels bénéficient aussi d'un financement dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse. Voté pour 2017-2020 le 30 novembre 2017 (DB-398-2017), c'est un contrat d'objectifs et de financement passé avec la CAF pour une durée de 4 ans. Il a pour objectif de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des enfants et des jeunes (jusque 17 ans révolus) par un soutien au développement des services d'accueil de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.

Le Relais Parents Assistants maternels (RPAM) de l'agglomération est composé de 4 secteurs et 7 antennes et couvre les 32 communes. Il se veut être un lieu d'échanges, de rencontres, d'informations et de documentations pour les parents et futurs parents, pour les assistants maternels et futurs assistants maternels. L'équipe du RPAM se compose de 9,80 ETP d'animatrices, d'une assistante et d'une coordinatrice qui encadre et coordonne l'action des agents.

Un **budget global de 673,5 K€** soit +24,5 K€ / 2017 est consacré aux relais Parents Assistants Maternels dont les principales dépenses sont :

- 611 ,1 K€ de frais de personnel (+34,6 K€ / 2017) : création de 0,35 K€ d'ETP,...
- 61,4 K€ (-8,8 K€ / 2017) de frais de fonctionnement du relais dont 28 K€ d'honoraires consacrés aux projets, 14 K€ de frais de télécommunications et 4,8 K€ de documentations.
- 1 K€ pour l'achat de mobilier.

Les **recettes de fonctionnement 2018** perçues de la CAF sont estimées à **257 K€**.

3 – Haltes-Garderies / Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) : 634,6 K€

Par délibération du 30 novembre 2017 (DB-398-2017), Saint-Brieuc Armor Agglomération a voté un Contrat Enfance Jeunesse 2017-2020. Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) est un contrat d'objectifs et de financement passé avec la CAF pour une durée de 4 ans. Il a pour objectif de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des enfants et des jeunes (jusque 17 ans révolus) par un soutien au développement des services d'accueil de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.

Outre le CEJ, Les haltes-garderies et l'ALSH bénéficient dans le cadre d'une convention avec la CAF d'un financement "Prestation de Service" qui est une prise en charge tarifée d'une partie des coûts de fonctionnement des établissements. Les objectifs de ce financement de la CAF sont la mixité sociale, la réponse aux besoins des familles, le développement du multi-accueil et l'amélioration du taux d'occupation des structures d'accueil.

Multi accueil "La Farandole": 288,8 K€

La Farandole, située sur la commune de Quintin, accueille les enfants de 2 mois ½ à 3 ans révolus, de façon occasionnelle, régulière ou urgente. L'équipement a une capacité d'accueil de 15 enfants et est ouvert le lundi de 13h à 18h et du mardi au vendredi de 8h à 18h. Il est animé par deux éducateurs de jeunes enfants, deux auxiliaires de puériculture et un agent petite enfance.

La Farandole fonctionne sur un mode halte garderie et remplit plusieurs missions :

- libérer les familles pour des rendez-vous ou des démarches de retour à l'emploi,
- rompre l'isolement des parents et des enfants gardés chez eux,
- préparation à la scolarisation,
- soutien à la parentalité,
- intervenant dans le cadre d'un accompagnement social organisé par la PMI et les services sociaux du conseil départemental,
- moyen de garde permanent pour les parents qui ont un besoin inférieur à 20h/semaine et qui ne trouvent pas de place chez les assistantes maternelles car elles veulent des plein temps

99 familles ont fréquenté le multi accueil en 2017.

Le taux d'occupation moyen sur l'année 2017 est de 75.16 % contre 70.39 % en 2016.

Les **dépenses de fonctionnement** de la halte-garderie s'élèvent à **284,3 K€** (+71,8 K€ 2017) dont 233 K€ de charges de personnel et 51,3 K€ de charges de fonctionnement. Cette évolution est principalement liée à un BP 2017 sous-évalué et à un recours supérieur en personnel contractuel sur 2018.

Les **recettes de fonctionnement** de la halte-garderie s'élèvent à **142 K€** dont :

- 22 K€ de tarification des usagers
- 120 K€ de la CAF et la MSA dans le cadre de la Prestation de Service et du Contrat Enfance Jeunesse

Des **investissements** sont prévus à hauteur de **4,5 K€** pour des stores bannes motorisés.

Halte-garderie "Potes & Potiron" : 189,2 K€

La halte-garderie propose un accueil collectif pour les enfants de 2 mois à 4 ans qui est soit :

- un accueil occasionnel proposé aux familles qui peuvent réserver d'une semaine sur l'autre ou le jour même (imprévus, rendez-vous...)
- un accueil régulier qui implique la signature d'un contrat où les familles s'engagent sur un ou plusieurs mois

Depuis septembre 2014, la durée d'ouverture au public est de 35,5 heures avec une fermeture annuelle d'environ 4 semaines (3 semaines l'été et 1 semaine à Noël).

Le nombre d'enfants inscrits en 2017 étaient de 126.

Les **dépenses de fonctionnement** de la halte-garderie s'élèvent à **177,5 K€** (-8 K€ BP 2017) dont 150,5 K€ de charges de personnel et 26,9 K€ de charges de fonctionnement.

Les **recettes de fonctionnement** de la halte-garderie s'élèvent à **87 K€** dont :

- 17 K€ de tarification des usagers
- 50 K€ de la CAF dans le cadre de la Prestation de Service. Ce financement impose une fréquentation approchant les 70% ainsi que le respect d'un coût horaire maximal.
- 20 K€ de la CAF dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)

Des **investissements** sont prévus à hauteur de **11,8 K€** dont 9,5 K€ pour la sécurisation du site (digicode,...).

L'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) : 156,6 K€

L'ALSH, rattaché au pôle de proximité situé à Quintin est destiné à l'accueil des jeunes de 3 à 17 ans. Les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) accueillent les enfants le mercredi, les petites vacances scolaires et l'été. C'est un lieu d'activité où les enfants apprennent à vivre en collectivité. L'objectif est de permettre aux enfants de s'épanouir tout en respectant des règles de vie préétablies.

Pendant les vacances, les enfants évoluent autour d'un thème en relation avec l'actualité et les intentions pédagogiques du centre. Dans un contexte de détente, les enfants appréhendent des sujets variés et développent leur création et leur imagination. Chaque semaine est programmée une sortie pédagogique à la journée, et à chaque fin de séjour : un temps fort pour valoriser les travaux et applications des enfants.

La gestion des accueils de loisirs sans hébergement est déléguée à la MJC. Le montant de la participation s'élève à 155 K€. Des dépenses de fonctionnement sont prévues par ailleurs à hauteur de 1,6 K€.

30 K€ de recettes de fonctionnement de la CAF et la MSA sont attendues dans le cadre de la Prestation de Service et du Contrat Enfance Jeunesse.

4) PIA Jeunesse

Dans la continuité du projet initié en 2016 (DB-151-2016), l'appel à projet « projets innovants en faveur de la jeunesse » visant à favoriser l'émergence de politiques de jeunesse globales, intégrées et novatrices, se poursuit. Des cofinancements ont d'ores et déjà été obtenus et font l'objet d'un conventionnement entre Saint-Brieuc Agglomération et l'Anru. Si la plupart des actions ne sont pas sous maîtrise d'ouvrage agglo, une petite partie relève de la direction de la prospective

K. ENVIRONNEMENT

MONTANT DEPENSES = 70,5 M€	
FONCTIONNEMENT = 37 M€	INVESTISSEMENT = 33,5 M€

70,5 M€ seront consacrés à l'environnement dont près de **46,4 M€** sur les budgets annexes eau et assainissement et pour les eaux pluviales (Budget Principal) et **21 M€** pour le budget annexe collecte et traitement des déchets.

a) EAU, ASSAINISSEMENT ET EAUX PLUVIALES

- **3,9 M€** seront consacrés aux **eaux pluviales** dont 432 K€ en fonctionnement et 3,5 M€ en investissement.
- **20,2 M€** (-0,6 M€ / 2017) représentent le montant des dépenses réelles du **budget annexe de l'eau** dont 9 M€ en exploitation et 11,1 M€ en investissement. Ce budget correspond aux services des ex territoires de Saint-Brieuc Agglomération et du Sud Goëlo, les communes des territoires de Quintin communauté et CAP4 ayant conservé l'exercice de la compétence eau jusqu'au 31 décembre 2018. La gestion de la compétence est déléguée sur le territoire Sud Goëlo ainsi que sur 5 communes du territoire de Saint-Brieuc Agglomération (DSP).
 - > Les **dépenses d'exploitation** s'élèvent à **9 M€** (+6,03%/BP 2017) dont 59,2 K€ pour l'exercice de la compétence sur le territoire Sud Goëlo. Les charges à caractère général diminuent de -0,20% principalement en raison des études (-18,3 K€) et du transfert de frais de mise à disposition de personnel du chapitre 011 en charges de personnel au chapitre 012 suite à la création du Service Commun Informatique (55 K€). La progression des dépenses d'exploitation provient des charges de personnel (+17,76%) et de la Redevance Pollution perçue auprès des usagers et reversée à l'Agence de l'Eau (+10%).
'Retraité de l'évolution des frais d'études ainsi que du transfert de frais de mise à disposition de personnel du chapitre 011 en charge de personnel au chapitre 012 suite à la création du Service Commun Informatique, les dépenses d'exploitation progressent de +6,25%, les charges à caractère général progressent de +1,67% et les charges de personnel de +15,69%'
 - > Les **recettes d'exploitation** s'élèvent à **14,9 M€** (+7,41%/BP 2017) dont 710 K€ pour le territoire Sud Goëlo. L'ensemble de ses composantes progresse mais l'évolution est principalement due à la revalorisation tarifaire adoptée en 2014 pour le territoire de Saint-Brieuc Agglomération (DB-326-2014). Celle-ci a pour objectif la mise en place d'une tarification unifiée au 1^{er} janvier 2018 suite au transfert de la compétence en 2011 ainsi que l'accroissement des capacités de financement des projets d'investissement.
 - > Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **11,17 M€** (-8,29%/BP 2017) dont 360 K€ pour le territoire du Sud-Goëlo, 8,8 M€ pour le territoire de Saint-Brieuc Agglomération et 2 M€ pour le remboursement du capital de la dette. En dehors des travaux de réseaux, on peut noter 523 K€ dans le cadre de la construction de la nouvelle usine d'eau potable, 150 K€ d'études, 280 K€ d'acquisition de matériels, 45,5 K€ de travaux sur le Centre Technique de l'Eau et 95 K€ de logiciel informatique.
 - > Les **recettes d'investissement** s'élèvent à **5,2 M€** (-22,74%/BP 2017) dont 64 K€ de participation du budget annexe des Transports pour des travaux réalisés dans le cadre de TEO et 435 K€ de remboursement de TVA par les délégataires sur les investissements

réalisés par l'agglomération. Un emprunt de 4,7 M€ est prévu pour financer les dépenses d'équipement.

- **22,4 M€** (-1,9 M€ / 2017) représentent le montant des dépenses réelles du **budget annexe assainissement** dont 6,9 M€ en exploitation et 15,5 M€ en investissement. Ce budget reprend les besoins de financement des services préexistants à la fusion à savoir : l'assainissement collectif sur le territoire de Saint-Brieuc Agglomération, l'assainissement collectif de zone sur le territoire de Centre Armor Puissance 4 et la compétence assainissement non collectif pour l'ensemble du territoire de la nouvelle Agglomération.
 - > Les **dépenses d'exploitation** s'élèvent à **6,9 M€** (-1,16%/BP 2017). Malgré une hausse des charges de personnel (+6,66%), cette évolution est due aux charges à caractère général qui diminuent de -3,6% principalement en raison des études (-5,9 K€) et du transfert de frais de mise à disposition de personnel du chapitre 011 en charges de personnel au chapitre 012 suite à la création du Service Commun Informatique (55 K€). Les autres facteurs de cette évolution sont un Programme d'Intérêt Général pour la réhabilitation de l'assainissement non collectif géré à présent en non budgétaire (-41,5 K€) ainsi que des charges financières moindre qu'au BP 2017 (-84 K€). Les dépenses d'exploitation du SPANC représentent 379 K€ dont 210,5 K€ de charges de personnel.

'Retraité de l'évolution des frais d'études ainsi que du transfert de frais de mise à disposition de personnel du chapitre 011 en charge de personnel au chapitre 012 suite à la création du Service Commun Informatique, les dépenses d'exploitation diminuent de -1,08%, les charges à caractère général diminuent de -0,68% et les charges de personnel progressent de +4,67%'
 - > Les **recettes d'exploitation** s'élèvent à **14 M€** (+16,9%/BP 2017). La progression est due à la revalorisation tarifaire adoptée en 2014 pour le territoire de Saint-Brieuc Agglomération (DB-326-2014). Celle-ci a pour objectif la mise en place d'une tarification unifiée au 1^{er} janvier 2018 suite au transfert de la compétence en 2011 ainsi que l'accroissement des capacités de financement des projets d'investissement. Les recettes d'exploitation du SPANC représente 316,2 K€.
 - > Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **15,5 M€** (-10,36%/BP 2017) dont 2,4 K€ pour le SPANC et 3 M€ pour le remboursement du capital de la dette. En dehors des travaux de réseaux, on peut noter 150 K€ d'études, 270 K€ d'acquisition de matériels, 37,5 K€ de travaux sur le Centre Technique de l'Eau et 95 K€ de logiciel informatique.
 - > Les **recettes d'investissement** s'élèvent à **8,4 M€** (-31,65%/BP 2017) dont 179,7 K€ de participation versés par le budget annexe des Transports pour les travaux réalisés dans le cadre de TEO, 588 K€ de subvention de l'Agence de l'Eau et 600 K€ de remboursement de TVA par les délégataires sur les investissements réalisés par l'agglomération. Un emprunt de 7 M€ est prévu pour financer les dépenses d'équipement.

b) ACTIONS ENVIRONNEMENTALES - AMENAGEMENT DES EAUX – RESERVE NATURELLE DE LA BAIE

1- Actions environnementales : 387,5 K€

- > **286,5 K€** soit -32 K€ / 2017 (dont 160,7 K€ de charges de personnel) seront consacrés en **fonctionnement** aux actions environnementales. Les principales dépenses concernent l'entretien des chemins de randonnées pour 110 K€, l'entretien de la forêt du Sud Goëlo pour 4,8 K€ et l'édition de rando-fiches pour 2,1 K€.

38,7 K€ de recettes sont attendues en fonctionnement au BP 2018 dont 30,5 K€ dans le cadre de Natura 2000 et 5 K€ liés à la vente de bois.
- > **101 K€** soit -59 K€ / 2017 seront consacrés aux **investissements** dont 61 K€ pour la création d'une route forestière au bois de Lantic, 30 K€ dans le cadre du Schéma Baie Grandeur Nature (circuit du bois de la Perche,...) et 10 K€ dans le cadre de Natura 2000 (panneaux informatifs,...).

35,6 K€ de recettes sont attendues en investissement au BP 2018.

2- Aménagement des eaux : 1,4 M€

1,4 M€ soit +132 K€ / 2017 (dont 359,6 K€ de charges de personnel) seront consacrés en **fonctionnement** à l'aménagement des eaux. Les principales dépenses concernent :

- **350 K€** pour la collecte et le traitement des algues vertes (hors charges de personnel avec en contrepartie une aide financière de l'Etat).
- **187 K€** pour des travaux sur la rivière, le bocage et les zones humides.
- **370 K€** d'études dont 250 K€ d'études obligatoires subventionnées sur les rivières et 130K€ pour une étude dans le cadre de la prise de compétence Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques pour la Prévention des Inondations (GEMAPI) au 1ier janvier 2018 en application de la loi Notre du 7 août 2015.
- **135 K€** de participations dont 120 K€ au Syndicat Mixte du Pays de Saint-Brieuc (SAGE, PLAV et FEAMP) et 10 K€ à Lamballe Terre et Mer.
- **14,5 K€** d'animations sur les bassins versants (scolaires,...).

381,5 K€ de recettes sont attendues en fonctionnement au BP 2018 dont 196 K€ dans le cadre de la collecte et le traitement des algues vertes.

3- Réserve naturelle de la baie : 133,5 K€

> **131,5 K€** soit +26 K€ / 2017 (dont 93,2 K€ de charges de personnel) seront consacrés en **fonctionnement** à la réserve naturelle de la baie. Les principales dépenses concernent des impressions dont le magazine de la réserve de la baie « La Pie Bavarde » pour 3,8 K€, l'achat de fournitures pour 3 K€ et le site internet pour 2,9 K€. Le budget 2018 comporte deux dépenses exceptionnelles avec une subvention de 8 K€ au festival Natur'Armor de l'association Vivarmor qui aura lieu au Palais des Congrès de Saint-Brieuc ainsi qu'une enveloppe de 15 K€ pour diverses actions menées dans le cadre des 20 ans de la Réserve Naturelle de la Baie de Saint-Brieuc.

60 K€ de recettes sont attendues en fonctionnement au BP 2018 dont 55 K€ de la DREAL.

> **3 K€** soit -1,7 K€ / 2017 seront consacrés aux **investissements** pour le financement de panneaux « entrée de site » et l'achat de matériel.

c) ENERGIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Ce budget comprend les actions développées au titre de l'énergie et du développement durable sur le budget principal mais également le budget annexe chaufferie bois.

Rendu obligatoire par la loi de Transition Energétique, pour les EPCI de plus de 20 000 habitants, l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) a été voté en juin 2017 (DB-209-2017) pour remplacer l'actuel Plan Climat Energie Territorial (PCET) approuvé par Saint-Brieuc Agglomération le 3 juillet 2014.

Pour rappel le PCET actuel répondait à 3 objectifs globaux (DB-210-2014) :

- La réduction des gaz à effet de serre à travers les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables dans le but d'atteindre les « 3X20 » : réduire de 20% ses gaz à effet de serre, diminuer de 20% sa consommation énergétique et augmenter de 20% la part des énergies renouvelables.
- L'adaptation du territoire au changement climatique.
- La lutte contre la précarité énergétique.

Le PCAET doit être réalisé à l'échelle du territoire et non plus à l'échelle des compétences communautaires, il doit en outre intégrer les enjeux de qualité de l'air. Il devra être adopté avant le 31 décembre 2018.

I- Energie et Développement Durable : 462,2 K€

Le budget de fonctionnement s'établit à 352 K€ (dont 171,3 K€ de charges de personnel). Les principales dépenses concernent :

- Un partenariat de 6 K€ avec la **Maison de l'Agriculture Bio** dans le cadre du programme bio dans les cantines.
- 8 K€ pour les actions du **Printemps du Développement Durable**.
- 72 K€ de **subventions** dont les principales sont 66 K€ à l'Agence Locale de l'Energie (réseaux de chaleur, Conseil en énergie aux communes,...) et 6 K€ dans le cadre de l'agenda 21.
- 50 K€ pour la réalisation d'un Plan Climat Air Energie Territorial. Pour sa réalisation, Saint-Brieuc Armor Agglomération s'appuiera sur un bureau d'étude en vue d'une labellisation Cit'ergie par l'ADEME.
- 10 K€ pour une expérimentation «coupe/broyage plateforme bois » dont l'objectif est la mise en place d'une filière bois pour alimenter la chaudière du Centre Technique de l'Eau.
- 29,6 K€ de cotisations (Agence Locale de l'Energie, Capt'Air, Air Breizh et Amorce).

La principale raison de la baisse des dépenses de fonctionnement (-74,4 K€ / BP 2017) vient d'un appel à projet de stockage de l'énergie dans le cadre du Fonds Innovation inscrit au BP 2017 à hauteur de 70 K€.

25,6 K€ de recettes de fonctionnement sont attendues et correspondent à une subvention de l'ADEME dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial.

Le budget d'investissement s'établit à 110,2 K€ soit +42,7 K€ / BP 2017. Les principales dépenses concernent :

- 50 K€ d'études dont une étude sur le Contrat Territorial de Développement des Energies Renouvelables Thermiques.
- 54 K€ pour le solde de subventions versées auprès de 3 communes (Plédran, Hillion et Pordic) dans le cadre de l'appel à projet « efficacité énergétique sur le patrimoine communal » (DB-254-2015). Le total de l'opération s'élève à 90 K€ et est subventionné à 80% par l'état via la convention Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (DB-124-2015).
- 2 K€ liés au financement participatif réalisé pour la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'Espace Initiative Emploi.
- 1,7 K€ pour l'installation d'un rucher dans la zone des châtelets.

61 K€ de recettes d'investissement sont attendus de l'ADEME vis-à-vis des études prévues au budget 2018.

2- La Chaufferie Bois : 460 K€

La chaufferie bois construite en 2014 sur le quartier de Brézillet est un projet arrêté dans le cadre de l'Agenda 21 communautaire. Elle alimente plusieurs bâtiments propriétés de Saint-Brieuc Armor Agglomération, de la Ville de Saint-Brieuc et du Conseil Départemental.

La chaufferie bois a connu des difficultés de mise en route et de réglage. Le début d'exploitation en régie par le personnel de l'agglomération a mis en évidence la technicité requise pour la gestion d'un

tel équipement. Pour y remédier, Saint-Brieuc Armor Agglomération a voté en juillet 2017 le lancement d'une consultation pour l'exploitation de la chaufferie bois (DB-276-2017). C'est un marché public d'exploitation avec gros entretien des installations et obligation de résultat. L'objectif est un démarrage courant 2018 pour une durée de 5 ans.

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **359 K€** (dont 15 K€ de charges de personnel) soit -6,51%/BP 2017. Les dépenses principales sont :

- **161 K€** de fournitures en énergie (eau, électricité, bois et gaz)
- **110,2 K€** de services extérieurs dont une enveloppe de 93 K€ en vu d'un futur contrat d'exploitation de l'équipement
- **10 K€** de frais liés à l'expertise de l'équipement
- **38 K€** de remboursement d'intérêt de la dette et frais de trésorerie
- **20 K€** de provisions

Les **recettes d'exploitation** diminuent d'environ -6,31% entre 2017 et 2018 pour atteindre **416 K€** et correspondent à la vente de chaleur. Celle-ci s'effectue auprès de Saint-Brieuc Armor Agglomération (Aquabaie), de la mairie de Saint-Brieuc (Stéredenn), du délégataire CD 22 (Maison Départementale des Sports) ainsi que la SBEC (Parc des Congrès et des Expositions et salle Hermione).

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **101 K€** (-10,62%/BP 2017). Les dépenses concernent :

- **50 K€** pour la finalisation de la réalisation de la Chaufferie Bois. Celle-ci est décalée dans le temps en raison des litiges et l'élaboration d'un protocole d'accord par les experts pour fiabiliser et remettre à niveau l'équipement. Ce montant correspond au solde des marchés de travaux et MOE.
- **51 K€** consacrés au remboursement du capital de l'emprunt.

Les **recettes d'investissement** diminuent d'environ -16,98% entre 2017 et 2018 pour atteindre **44 K€** et concernent un emprunt pour équilibrer la section d'investissement.

d) **COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET DECHETERIES : 21,1 M€**

Ce budget comprend à la fois la collecte et le traitement des déchets y compris la gestion des déchèteries.

Il regroupe les quatre services des EPCI préexistants à la création de la nouvelle Agglomération et le service sur la commune de Saint-Carreuc.

La particularité de ce budget réside dans son mode de financement : une partie du service relève de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) et l'autre relève de la REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères). Le service financé par la REOM, doit être équilibré par la redevance. Le service financé par la TEOM, n'est pas soumis à cette obligation d'équilibre par les usagers du service. Pour cette raison, une comptabilité analytique permettant de dissocier ces deux régimes de financement a été mise en place.

Cette situation est transitoire, l'Agglomération dispose d'un délai de 5 ans pour choisir le mode de financement du service de collecte et traitement des déchets qui doit être unique à terme.

Les services de collecte et traitement connaissent une **hausse significative du coût du traitement facturé par Kerval** qui est liée :

- à la construction de **TI VALO le nouveau centre de tri** et préparation de Combustible solide de récupération (CSR) qui a été inauguré en 2017. Cet outil permet notamment de trier les déchets issus des encombrants collectés dans les déchetteries, qui étaient jusqu'à présent transportés pour être stockés dans des centres d'enfouissement. Les matériaux recyclables (plastiques, métaux...) sont extraits et orientés dans des filières de valorisation matière. Les produits non-recyclables et non-dangereux (bois de classe B, plastiques non recyclables) sont triés, criblés et broyés pour devenir des Combustibles Solides de Récupération (CSR).

- aux **travaux d'aménagement du centre de tri Générís** ; agrandissement des zones de stockage, redimensionnement des éléments process en perspective des nouvelles résines plastiques entrant dans les nouvelles consignes de tri (emballages types pots et barquettes, films).
- aux surcoûts liés à **l'extension des consignes de tri** et au changement de prestataire compensés pour partie par l'amélioration des soutiens éco-emballage.
- à l'augmentation à la marge de la gestion des **bas de quai**.

Les recettes affectées aux services subissent par ailleurs une érosion liée :

- à la **baisse des cours des matières premières** et notamment de l'acier dont le prix de reprise est passé de 130 € à 20 € en quelques années.
- à la mise en place par Kerval de la **péréquation transport** qui se traduit par la retenue de 50% des recettes matières revenant aux collectivités pour financer un fonds permettant une plus grande équité entre les collectivités sur les coûts de transfert des déchets.
- A la mise en place **du barème F par le nouvel organisme Citéo** issu de la fusion au mois de septembre 2017 d'Eco-emballages et Ecofolio. Ce barème F est le nouvel agrément de la filière des emballages ménagers. Ces soutiens sont recentrés sur la collecte sélective et moins sur la valorisation complémentaire, et sont plus rémunérateurs sur les performances et le tri des emballages en plastique. L'impact pour le budget collecte et traitement de l'Agglomération serait de l'ordre de 400 K€ à 500 K€.



1) Budget du service financé par la TEOM : 19,25 M€

Le service financé par la TEOM correspond aux services du territoire du Sud Goëlo et de Saint-Brieuc Agglomération. La gestion du service sur le territoire Sud Goëlo est exercée par le SMITOM Launay Lantic.

Les **dépenses de fonctionnement** du budget **TEOM** s'élèvent à **16,33 M€** soit +1,2 M€ par rapport au BP 2017 et se décomposent comme suit :

- Le **service Collecte des déchets** pour **13,14 M€** soit + 1,1 M€ par rapport au BP 2017 dont 5,6 M€ de charges de personnel (+200 K€), 1,27 M€ de charges à caractère général (+276,6 K€), 62 K€ de frais financiers (-18 K€) et 6,2 M€ de contributions versées à Kerval pour le traitement des déchets et au SMICTOM Launay Lantic pour la gestion du service sur le territoire Sud Goëlo (+660 K€).

A noter une dépense exceptionnelle en 2018 pour des études à hauteur de 173 K€ dont une étude pour l'optimisation du service et l'harmonisation du mode de financement.

- La **gestion des déchèteries** pour **3,19 M€** soit +122 K€ par rapport au BP 2017 dont 0,62 M€ de charges de personnel (+63,6 K€), 191 K€ de charges à caractère général (-7 K€) et 2,38 M€ de contributions versées à Kerval.

Les **recettes de fonctionnement** du budget **TEOM** s'élèvent à **17,3 M€** soit +1,3 M€ par rapport au BP 2017 dont 12,17 M€ de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (+903 K€), 2,5 M€ de

participation de Citéo issu de la fusion au mois de septembre 2017 d'Eco-emballages et Ecofolio (+514 K€) et 1,2 M€ de subvention d'équilibre du budget principal (+100 K€).

Le taux de TEOM est unifié à hauteur de 8,70% au 1^{er} janvier 2018 pour participer à l'équilibre du service TEOM et faire face aux différents investissements. Pour rappel, en 2017, le taux était de 8,70% sur le territoire du Sud-Goëlo et de 8,04% sur le territoire de Saint-Brieuc Agglomération. Concernant les bases d'impositions, leurs évolutions entre 2017 et 2018 est estimée à +2,3%.

Le territoire du Sud Goëlo représente 1,38 M€ et le territoire de Saint-Brieuc Agglomération 10,79 M€.

Les **dépenses d'investissement** du budget **TEOM** s'élève à **2,92 M€** soit +670,7 K€ par rapport au BP 2017 dont :

- **1,67 M€** pour la **collecte des déchets** dont les principales dépenses concernent 135 K€ de subventions d'équipements versées aux communes pour des conteneurs enterrés, 198 K€ pour l'acquisition de bacs de collecte, 470 K€ pour l'acquisition de 2 bennes à ordures ménagères (19 et 26 tonnes) et d'un camion master, 592 K€ pour des travaux de réaménagement du site en vue de l'élargissement et de l'accueil de nouveaux agents sur le site au 1^{er} janvier 2018, 123 K€ pour la création d'une 2^{ème} aire de lavage sur le site du CTLD et 28 K€ pour la réalisation d'une plateforme de stationnement derrière les bureaux.
- **829 K€** pour les **déchèteries** dont les principales dépenses concernent 400 K€ pour l'acquisition de terrains pour la déchèterie sur le site du Perray, 300 K€ pour la mise aux normes de la déchèterie de Plérin, 42 K€ pour du matériel de transport et 57,6 K€ pour des travaux sur les bâtiments.
- **418 K€** de **remboursement de capital** par rapport aux emprunts réalisés pour financer l'investissement.

Les **recettes d'investissement** du budget **TEOM** s'élèvent à **1,8 M€** soit +30,03% par rapport au BP 2017 dont un emprunt de 1,4 M€ pour équilibrer la section d'investissement du service TEOM.

2) Budget du service financé par la REOM : 1,85 M€

Le service financé par la REOM correspond aux services des territoires de Centre Armor Puissance 4, de Quintin Communauté et de Saint-Carreuc qui constituent un nouveau service depuis le 1^{er} janvier 2017 avec des tarifs unifiés.

Les **dépenses de fonctionnement** du budget **REOM** s'élèvent à **1,78 M€** soit -80 K€ par rapport au BP 2017 et se décomposent comme suit :

- Le **service Collecte** pour **1,4 M€** soit -112 K€ par rapport au BP 2017 dont 527,2 K€ de charges de personnel (+17 K€), 189 K€ de charges à caractère général (- 64 K€) et 700 K€ de contributions versées dont celle de Kerval pour le traitement des déchets (-36 K€).
- La **gestion des déchèteries** pour **368 K€** soit +32 K€ par rapport au BP 2017 dont 49,5 K€ de charges de personnel (-18 K€), 42,5 K€ de charges à caractère général (+1,5 K€) et 276 K€ de contributions versées dont celle de Kerval pour le traitement des déchets (+49 K€).

Les **recettes de fonctionnement** du budget **REOM** s'élèvent à **1,9 M€** soit -88 K€ par rapport au BP 2017 dont 1,48 M€ de redevance d'enlèvement des ordures ménagères (-4,27%) et 302 K€ de participations de Citéo issu de la fusion au mois de septembre 2017 d'Eco-emballages et Ecofolio (+2 K€).

Les tarifs 2018 de la REOM étant inchangés (DB-444-2017), son évolution est liée à un travail sur les bases.

Les **dépenses d'investissement** du budget **REOM** s'élèvent à **66,6 K€** soit -191 K€ par rapport au BP 2017 dont :

- **49,9 K€** pour la **collecte des déchets** dont les principales dépenses concernent 15,9 K€ subventions d'équipements versées aux communes (sécurisation de points de collecte) et 30 K€ pour le renouvellement de bacs.
- **16,7 K€** pour les **déchèteries** dont les principales dépenses concernent 5,3 K€ sur des travaux à la déchèterie de Quintin et 11,4 K€ d'achat de matériels et outillages techniques.

L. AMENAGEMENT ET VOIRIE

MONTANT DEPENSES = 2,44 M€

FONCTIONNEMENT = 1,02 M€

INVESTISSEMENT = 1,42 M€

Le **budget global** consacré à cette compétence est de **2,44 M€** dont 1,02 M€ en fonctionnement et 1,42 M€ en investissement.

La section de fonctionnement est principalement concernée par le Centre d'exploitation Est qui exerce diverses missions d'aménagement et de voirie et par le Service commun ADS (Application droit des Sols). En investissement sont financés la rocade de déplacement, la rocade urbaine et le Très Haut Débit.

Le Service Commun ADS : 470 K€

Ce service va intégrer en 2018, dans ses compétences, le PLU (Plan local d'urbanisme).

Le budget de **fonctionnement** du Service Commun ADS est de **317 K€** (+ 20,10 %) dont 38 K€ de charges à caractère général (+ 6,7 K€) qui comprennent des frais d'actes et de contentieux pour le PLU de Plérin 10 K€. Les charges de personnel s'élèvent à 277,3 K€ (+ 29 K€). Compte tenu du déménagement des agents au Centre Inter Administratif en avril 2018, les frais et charges de location immobilières ainsi que les frais de nettoyage diminuent de **3,5 K€**.

Les recettes de fonctionnement qui s'élèvent à **300 K€**. Elles comprennent 60 K€ de dotation globale de décentralisation et 240 K€ de remboursement par les communes.

En investissement, 153,5 K€ sont prévus dont **150 K€** pour la mise en place du PLU (Plan Local d'urbanisme) dans le cadre du transfert de compétence, **1,6 K€** pour du mobilier de bureau pour 1 agent supplémentaire, **1,9 K€** pour 1 poste informatique supplémentaire et 5 écrans de grande dimension.

Centre d'exploitation : 804 K€

En interne, le Centre d'Exploitation Est répond à une attente pour les besoins propres de l'Agglomération en matière d'entretien de voirie (balayage, fauchage, transport de matériaux, travaux de peinture routière...) et réalise également des prestations pour le compte des communes de l'Agglomération.

Le budget de **fonctionnement** (hors dotations aux amortissements) du centre d'exploitation est de **705 K€** (- 16,04 %) dont 459 K€ de charges de personnel (- 135,8 K€) et 246 K€ de fournitures, fluides et prestations (+ 955 €). Il est prévu des formations spécifiques de marquages routiers (2,5 K€). Les dépenses d'entretien et réparation de matériel roulant sont en baisse (- 2 K€) du fait de l'acquisition de nouveau matériel.

Des recettes liées majoritairement à des travaux de voirie (peinture routière, balayage, élagage-fauchage, curage des fossés...) viennent couvrir les dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 686 K€ pour les prestations facturées aux communes et 135 K€ pour les prestations non facturées réalisées et non perçues pour Saint-Brieuc Armor Agglomération. S'ajoutent 10 K€ de recettes liées au personnel soit **821 K€** de recettes au total.

En investissement, 98,6 K€ sont prévus pour l'acquisition de matériels et véhicules. Cette somme sera principalement dédiée au remplacement du broyeur de végétaux 2001 (**29 K€**), d'une machine à peinture routière (**25 K€**). Il est également prévu l'acquisition d'un matériel de relevage avant et prise de force avant pour tracteur actuel (**15 K€**), d'un broyeur frontal (**15 K€**). A cela s'ajoute la mise en place, sur le hangar-atelier, de 2 portes sectionnelles motorisées à la suite des 2 portes installées en 2017 sans moteur pour lesquelles on demande le rajout de la motorisation 4 moteurs (**12,3 K€**). Sont également prévus un matériel d'équipement de sécurité incendie pour le nouveau vestiaire et le

réfectoire (**0,3 K€**) et un organigramme des clés intégrant la gestion d'un pass intégral ou partiel notamment lors des astreintes (**1,5 K€**), du mobilier (**0,5 K€**).

La Voirie représente **0,75 M€** d'investissement qui se répartissent comme suit :

- **650 K€**, sont prévus en subvention d'équipement au Conseil Départemental des Côtes d'Armor, pour la participation au financement de la **rocade de déplacement**.
- **60 K€** Aménagement giratoire rue Marcel Proust et échangeur Rocade urbaine avec RD1 : remplacement/déplacement de réseaux.
- **5 K€** d'études pour l'aménagement du giratoire rue Marcel Proust et l'échangeur de la Rocade urbaine avec RD1.
- **33 K€** concernent le solde de la participation aux travaux de réaménagement du giratoire de l'Arrivée à Plérin.
- **1 K€** de dépenses de voirie liée aux jalonnements d'équipements SBA sur les RD que le Conseil Départemental des Côtes-d'Armor ne prend plus en charge.

Le Très Haut Débit complète la section d'investissement avec une enveloppe de **422 K€**.

M. DOTATIONS ET FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES

MONTANT DEPENSES = 20,8 M€	
FONCTIONNEMENT = 20,8 M€	INVESTISSEMENT = 0 M€

Le Pacte de confiance et de gouvernance adopté fin d'année 2016 précise les principes fondateurs partagés par les élus pour bâtir la nouvelle intercommunalité.

Les deux principaux flux financiers entre l'Agglomération et les communes sont les Dotations d'Attribution de Compensation (DAC) et le Fonds Communautaire de Fonctionnement (FCF).

*Une enveloppe de 18,7 M€ est prévue au titre de la **Dotation d'Attribution de Compensation**.*

Les Dotations d'attributions de compensation (DAC) versées aux communes évoluent en 2018 avec la prise en compte des transferts de compétences : PLUI, zones d'activités économiques, adhésion à la mission locale et au fonds d'aide aux jeunes, les chaos du Gouët et la facturation des services communs informatique, aménagement et déplacement.

Le fonds communautaire de fonctionnement (FCF) est un mécanisme de solidarité, qui permet de verser à chaque Commune une aide au fonctionnement de ses services sous forme de fonds de concours. Il a vocation à remplacer les dispositifs de solidarité des EPCI préexistants, à savoir :

- le FCF existant à Saint Briec Agglomération Baie d'Armor,
- le fonds de concours d'investissement à CAP 4 et Sud Goëlo,
- le FPIC réparti de manière dérogatoire à Quintin Communauté,

La répartition prévue par le Pacte consiste à attribuer à chaque territoire d'EPCI préexistant une enveloppe de 13,18 € par habitant soit au global **2 141 177 €** (compte de « population DGF », prenant en compte les résidences secondaires et places de caravanes), puis à le répartir entre les Communes au prorata du mécanisme de solidarité antérieur (ou de sa population en l'absence de mécanisme). Le résultat de cette répartition est le suivant :

Commune	FCF 13,18€/Hab prorata solidarité 2016
BINIC-ETABLES-SUR-MER	112 554 €
BODEO	19 912 €
FOEIL	20 969 €
HARMOYE	11 180 €
HILLION	84 203 €
LANFAINS	13 302 €
LANGUEUX	87 311 €
LANTIC	22 289 €
LESLAY	9 030 €
MEAUGON	44 438 €
PLAINE-HAUTE	18 379 €
PLAINTEL	48 120 €
PLEDRAN	118 453 €
PLERIN	152 514 €
PLOEUC-L'HERMITAGE	48 120 €
PLOUFRAGAN	159 451 €
PLOURHAN	28 985 €
PORDIC	156 546 €
QUINTIN	27 248 €
SAINT-BIHY	9 714 €
SAINT-BRANDAN	19 884 €
SAINT-BRIEUC	424 458 €
SAINT-CARREUC	20 207 €
SAINT-DONAN	61 704 €
SAINT-GILDAS	10 051 €
SAINT-JULIEN	48 593 €
SAINT-QUAY-PORTRIEUX	68 516 €
TREGUEUX	104 131 €
TREMUSON	93 526 €
TREVEUEC	13 168 €
VIEUX-BOURG	15 069 €
YFFINIAC	69 252 €
TOTAL	2 141 277 €

N. ADMINISTRATION GENERALE ET COMMUNICATION

MONTANT DEPENSES = 17 M€	
FONCTIONNEMENT = 14 M€	INVESTISSEMENT = 2,9 M€

Le **budget global** consacré à cette politique est de **17 M€** dont 14 M€ en fonctionnement et 2,9 M€ en investissement.

ADMINISTRATION GENERALE

16 M€ sont consacrés aux moyens pour couvrir, outre les charges de personnel, celles relatives aux locations immobilières, charges d'assurance, les indemnités des élus, les cotisations et subventions non affectées aux autres politiques. En investissement, sont prévus le Centre Inter Administratif, les travaux sur les pôles de proximité, les moyens informatiques, les acquisitions de matériel, mobilier et véhicules.

- **Les dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **13,5 M€**

Les charges de fonctionnement correspondent :

- aux concours divers (cotisations) pour **311 K€** dont 197 K€ (+31,3 %) pour la cotisation à l'ADEUPA (Agence d'Urbanisme de Brest-Bretagne), 4,7 K€ pour Résovilles, 1 K€ pour la SFE (Société Française d'Evaluation), 92,5 K€ pour le CNAS et le RIA (Restaurant inter administratif), 2,5 K€ pour le RGO (Réseau Grand Ouest Commande Publique), 1 K€ pour un site de ventes aux enchères Webenchères ou Agorastore, 9 K€ pour l'ADCF.
- **Au SIG** pour **307 K€** Par Délibération N° DB 417-20 du 21 décembre 2018 un nouveau partenariat SIG de pays 2018-2020 a été approuvé. Dans ce cadre une convention a été signée pour la création d'un SIG unifié entre le PETR du Pays de Saint-Brieuc, Saint-Brieuc Armor Agglomération et la Communauté de Communes Lamballe Terre et Mer formant 72 communes. Ce transfert supprime la cotisation de Saint-Brieuc au PETR du Pays de Saint-Brieuc. Ces dépenses sont en partie compensées en recettes par **182 K€** de participations dont 179 K€ par la Communauté de Communes Lamballe Terre et Mer et 3 K€ par le PETR du Pays de Saint-Brieuc
- **Au Service Commun des Systèmes d'Information** pour **136,8 K€** dont 47 K€ d'études d'accompagnement à la fusion des services informatiques, 76,5 K€ de licences de messagerie, 12,3 K€ de maintenance Firewall et vmware, 1 K€ de consommables informatiques.
- Au fonctionnement de la **direction mutualisée des systèmes d'information 321 K€** dont 128 K€ de maintenance, 112 K€ de frais internet et 39 K€ de redevances logiciels
- aux subventions, participations et autres charges de gestions courantes : **1,35 M€** (+ 13,33 %). L'augmentation porte principalement sur les indemnités et cotisations relatives aux élus et sur l'affectation de l'enveloppe de collaborateur.
- à la **masse salariale** affectée à l'administration générale qui s'élève à **9,24 M€** (+11,23 %).
- aux charges à caractère général **878 K€** (+ 35,5 %) en augmentation en raison de l'intégration des nouveaux locaux du Centre Inter Administratif et de frais engendrés suite à l'élargissement territorial. On constate cependant une baisse des charges de locations de – 376 K€ liés aux fins de baux au 31 mai 2018.
- à la **coopération décentralisée** pour 30 K€.

- **Les dépenses d'investissement s'élèvent à 2,8 M€**
 - **1,44 M€** sont prévus pour le Centre Inter Administratif dont **1,319 M€** de versement sur la vente en VEFA (Vente en l'Etat Futur Achèvement), **10 K€** d'installation de bornes électriques, **5 K€** d'installation de tapis magnétiques pour malentendant, **9,6 K€** de fournitures et pose de plaques de porte, **100 K€** d'aléas pour installations/adaptations complémentaires (création local Rock'n Tocq, création local logistique...)
 - **57,5 K€** de travaux sont inscrits pour le bâtiment du Sud Goëlo loué à la Gendarmerie
 - **233,3 K€** de travaux sont estimés pour la rénovation du Pôle de Proximité du Sud Goëlo et CIAS
 - **48 K€** sont prévus pour l'acquisition de divers matériels pour les équipes de maintenance des divers pôles et de l'équipe logistique afin d'améliorer qualitativement et quantitativement le travail en régie
 - **112 K€** vont financer le marché AMO (Assistance à Maîtrise d'ouvrage) conduite d'opérations
 - **4,5 K€** sont prévus pour les travaux d'isolation du plancher du Pôle de Proximité de Quintin
 - **30 K€** de soutien à l'investissement sur Cuba, Haïti et Solargentina dans le cadre de la coopération internationale.
 - **71,5 K€ pour le SIG**
 - 163 K€ pour le service commun des systèmes d'information
 - 296,5 K€ pour la direction mutualisée des systèmes d'information
 - 146,5 K€ pour acquisition logiciel finances (dématérialisation) et RH (mutualisation)
 - 12 K€ pour l'acquisition de matériel de transport



COMMUNICATION

Le budget 2018 consacré à la communication s'élève à **987 K€**

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 929 K€ dont 286 K€ de charges de personnel.

Ce budget permet la mise en œuvre de la stratégie de communication déclinée en actions d'accueil, d'information, de communication, de participation et de promotion du territoire et croisée aux feuilles de route de chacune des directions opérationnelles de la collectivité.

Accompagner la construction du projet de territoire de l'agglomération par une communication adaptée

Il s'agit à travers cette thématique d'accompagner le changement auprès des agents de l'agglomération et des élus des communes (communication interne) et d'accompagner également le déménagement au Centre Inter Administratif. Il s'agit également de s'approprier le projet de territoire et valoriser les métiers de la fonction publique.

*Installer une stratégie de **marketing territorial** :*

Le travail consiste en la création d'une MARQUE de TERRITOIRE qui fera des touristes, qui en seront tous ambassadeurs (mutualisation des moyens)

Communiquer de façon originale et ambitieuse sur les grands projets structurants de l'agglomération en matière d'aménagement et d'urbanisme.

Proposer de grands temps forts sur l'agglomération à fort impact médiatique : Solitaire du Figaro, Trophée des Multicoques, Gastronomie...

Travailler sur une stratégie de communication plus marketing qu'institutionnelle au niveau des équipements sportifs et culturels.

Développer des outils de communication efficaces pour faciliter l'information des élus des communes de l'agglomération et vers les citoyens.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **58 K€** pour la refonte du site web.

Festival Photoreporter

En outre, le festival Photo Reporter fera l'objet d'une étude lors de la préparation du budget supplémentaire. **5,3 K€** sont inscrits pour le solde des frais du festival 2017.

O. INCENDIE ET SECOURS

MONTANT DEPENSES = 4,7 M€	
FONCTIONNEMENT = 4,4 M€	INVESTISSEMENT = 0,3 M€

4,4 M€ sont consacrés au règlement de la contribution au titre du contingent incendie.

300 K€ sont inscrits pour la Défense Incendie (renouvellement de poteaux incendie,...).

III. PRESENTATION PAR BUDGET D

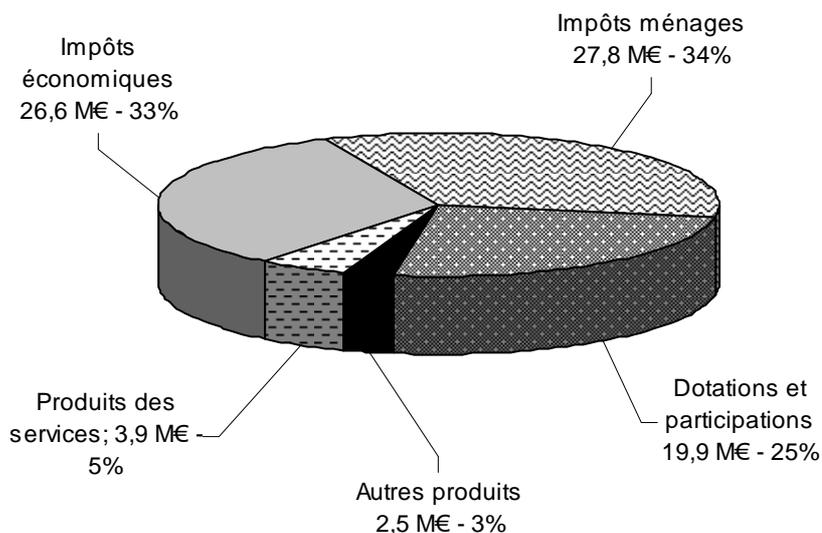
1. BUDGET PRINCIPAL

Le budget primitif 2018 du budget principal s'équilibre à 121 384 000 € section de fonctionnement et d'investissement cumulées. L'annexe 2 reprend l'ensemble des mouvements constatés au budget primitif du budget principal avant retraitement.

Après retraitement des opérations d'ordre, des flux entre budget principal et budgets annexes (charges de personnel et de siège), et des opérations concernant les contrats d'emprunt revolving, **le budget primitif s'équilibre à 101 722 550 € section de fonctionnement et d'investissement cumulées.**

a) BUDGET PRINCIPAL – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT 80 722 550 €



Les impôts ménages et économiques représentent respectivement 34 % et 33 % des recettes réelles du budget principal.

Compte Libellé	BUDGET2017 (BP+DM+VC)	BP 2017	BP 2018	Variation BP 2018/BP 2017
013 Atténuation de charges	205 050	180 000	180 000	0,00%
70 Produits des services, du domaine	5 815 320	5 499 020	3 961 550	-27,96%
73 Impôts et taxes	55 713 211	55 695 000	55 966 000	0,49%
74 Dotations et participations	17 726 724	17 155 000	19 904 000	16,02%
75 Autres produits de gestion courante	408 430	331 000	508 000	53,47%
76 Produits financiers	2 565	0	0	
77 Produits exceptionnels	2 656 994	200 000	203 000	1,50%
78 Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	
TOTAL Recettes réelles retraitées Fonctionnement	82 528 294	79 060 020	80 722 550	2,10%

- Les recettes réelles de fonctionnement sont en augmentation de 2,10%.
- Les **atténuations de charges** sont stables et correspondent à des remboursements de frais de personnel par l'assurance statutaire qui sont ajustés en cours d'année au rythme des arrêts maladie. Elles sont estimées à 180 K€ pour 2018.
- Les **produits des services** baissent de 28 % par rapport au BP 2017 soit – 1,5 M€ en raison principalement de l'intégration du remboursement des services communs à la DAC mais aussi de la fin du remboursement de personnel par le Pays de St Briec pour le SIG (service unifié). Sur ce chapitre est constatée une augmentation qui porte sur les droits de stationnement + 18 K€, redevances droits et services culturels + 117 K€, entrées équipements de loisirs + 134 K€
- **Les impôts et taxes** sont prévus en hausse de 0,49% par rapport au BP 2017. Les taux des impôts ménages ne sont pas augmentés par rapport à 2017. L'évaluation de la fiscalité des entreprises (CFE, CVAE, IFR) s'appuie sur l'évolution des produits constatée depuis la mise en place du nouveau panier fiscal en 2011 en remplacement de la taxe professionnelle, et de l'harmonisation en cours sur les taux et bases minimums de CFE. Les produits impôts et taxes passent de 54,9 M€ au BP 2017 à 55,97 M€ au BP 2018 (+1,9 %). La hausse provient de l'actualisation annuelle des bases retenue dans l'analyse prospective (+1 %) à laquelle s'ajoute l'évolution physique des bases qui est estimée à +1,3 % environ pour les impôts ménages (TH et TFB). Par ailleurs, le produit de la TASCOM qui évolue de + 1,73 % ne bénéficie pas du « pic » constaté en 2017 du fait du nouveau système d'encaissements. L'évolution du produit correspond à la première année de lissage des tarifs, et aux évolutions constatées les années précédentes sur le territoire.

Ressources fiscales définitives 2017		Ressources fiscales 2018		
Impôts et taxes	54 918	Impôts et taxes		
Contributions directes	53 214	Contributions directes		
TH	25 291	TH	25 866	2,27%
TFB	1 414	TFB	1 446	2,26%
TFNB	184	TFNB	182	-1,09%
TP/CFE	13 849	TP/CFE	14 239	2,82%
CVAE	8 179	CVAE	8 261	1,00%
IFER	1 003	IFER	1 023	2,00%
TA FNB	272	TA FNB	272	0,00%
TASCOM	2 772	TASCOM	2 820	1,73%
Rôles supplémentaires	250	Rôles supplémentaires	250	0,00%
AC reçue	11	AC reçue	11	0,00%
Attribution FPIC	1 494	Attribution FPIC	1 397	-6,52%
Taxe de séjour	199	Taxe de séjour	199	-0,11%

L'évolution des ressources fiscales 2018 par rapport aux ressources fiscales définitives 2017 est de + 1,91 %.

La fiscalité se décompose de la manière suivante :

- la fiscalité ménages (TH, FB, FNB et rôles supplémentaires) : 28 M€ soit 51,54 % des ressources fiscales
- la fiscalité des entreprises (CFE, CVAE, IFER, TASCOM) : 26,34 M€ soit 48,46 % des ressources fiscales.

La **CVAE** est estimée en progression de + 1 % soit une augmentation de 73 K€. La répartition de la CVAE entre les territoires est techniquement modifiée pour tenir compte de la révision des valeurs locatives, en surpondérant le poids des établissements industriels, afin de ne pas léser les territoires les plus industrialisés. Cette modification ne devrait pas entraîner de bouleversement du montant de CVAE perçu par Saint Briec Armor Agglomération.

Le **FPIC** passe de 1,494 M€ à 1,397 M€ (-6,5%). Par rapport à 2017, la part revenant à l'Agglomération est estimée en diminution de -100K€ du fait de l'enveloppe figée et de la progression de la démographie et de l'intégration communautaire au niveau national.

Evolution des bases des impôts ménages :

En K €	2017	2018
	Définitives	Prévisionnelles
Indice actualisation	1,004	1,01
T.H.		
Base	190 155	194 481
Taux	13,30%	13,30%
Produits	25 291	25 866
<i>var physique Bases</i>		1,27%
F.B		
Base	160 276	163 982
Taux	0,882%	0,882%
Produits	1 414	1 446
<i>var physique Bases (*)</i>		1,29%
F.N.B		
Base	2 509	2 484
Taux	7,32%	7,32%
Produits	184	182
<i>var physique Bases</i>		-2,18%
Total Produits	26 889	27 494

- Les **dotations** sont en hausse de 16 %.

L'Etat a voté une quasi-stabilité de la DGF après plusieurs années de réductions drastiques (-11,5 Mds€ au niveau national par rapport au niveau de 2013). Après l'effet positif de la fusion sur la dotation d'intercommunalité en 2017, celle-ci est stable en 2018 en raison d'un mécanisme de garantie totale la 1^{ère} année qui suit la fusion. Cette garantie sera dégressive les années à venir.

<i>en K€</i>	2017	2018	Var.
DGF : dotation d'intercommunalité	4 331	4 331	0,00%
DGF : dotation de compensation	10 490	10 344	-1,39%
Total DGF	14 821	14 675	-0,99%
Compensation TP (DUCSTP)	47	35	-25,53%
Compensations CFE/CVAE	3	2	-33,33%
Compensations taxe d'habitation	1 425	1 430	0,35%
Compensations taxes foncières	2	2	0,00%
Total compensations fiscales	1 477	1 469	-0,54%
Total concours financiers d'Etat	16 296	16 142	-0,95%

Par ailleurs, La **Dotation de Compensation (ancienne part salaire de la taxe Professionnelle)** continue de diminuer du fait de son statut de variable d'ajustement (perte de -146 K€).

La **dotation de compensation de la TP**, qui est une variable d'ajustement de l'enveloppe normée, est estimée en baisse de **-25,53 % soit -12 K€**. Elle est en voie d'extinction.

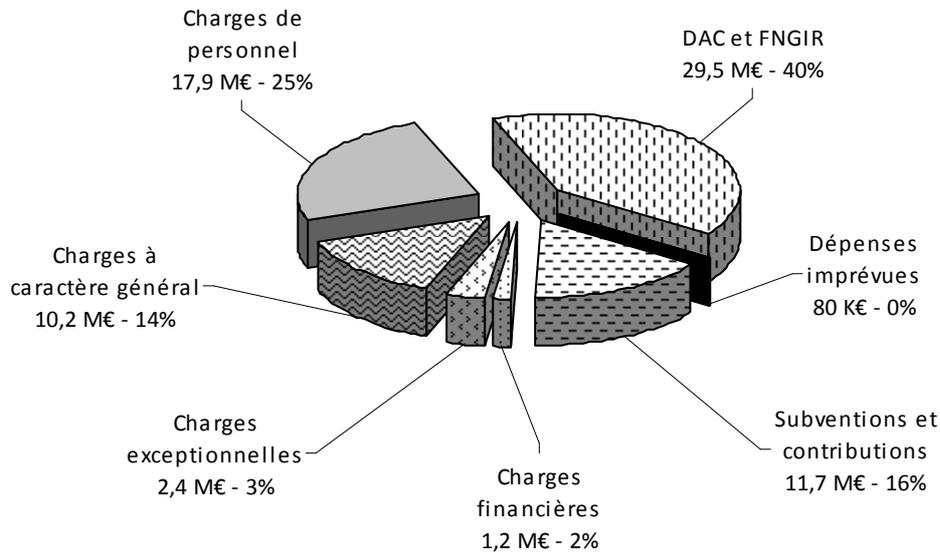
Le montant total de la diminution des concours financiers de l'État

La hausse des dotations et participations s'explique principalement par la subvention de l'ANRU dans le cadre du **PIA jeunesse pour un montant de 1,7M€.**

- Les autres produits de gestion courante** passent de 331K€ à 508 K€ en raison de location de bureaux au Centre Inter Administratif 144 K€ (à partir du 2^{ème} trimestre 2018), du Centre Médico Social sur le pôle de Proximité de Quintin 21 K€, de la Gendarmerie d'Etapes-Sur-Mer 67 K€. On constate une baisse - 15 K€ sur les remboursements par les structures hébergées à la MIE, sur l'habitat - 20 K€ la suppression de la recette du CGSMS de - 20 K€ en raison du transfert de ce service au CIAS.
- Les produits exceptionnels sont stables à 203 K€ et correspondent au niveau moyen des recettes exceptionnelles constatées les années passées.**

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

72 954 550 €



Compte Libellé	BUDGET2017 (BP+DM+VC)	BP 2017	BP 2018	Variation BP 2018/BP 2017
011 Charges à caractère général	11 321 745	9 718 000	10 197 500	4,93%
012 Charges de personnel et frais assimilés	16 661 360	16 404 020	17 900 050	9,12%
014 Atténuations de produits	30 276 810	29 921 000	29 504 000	-1,39%
022 Dépenses imprévues	80 000	80 000	80 000	0,00%
65 Autres charges de gestion courante	12 440 382	12 190 000	11 655 000	-4,39%
66 Charges financières	1 201 000	1 201 000	1 161 000	-3,33%
67 Charges exceptionnelles	2 932 327	2 010 000	2 457 000	22,24%
68 Dotations aux amort. et provisions	2 321 318	0	0	
TOTAL Dépenses réelles retraitées Fonctionnement	77 234 941	71 524 020	72 954 550	2,00%

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget principal sont retraitées afin de neutraliser les flux entre le budget principal et les budgets annexes (remboursement de frais de personnel, frais financiers et de frais de siège).

Après retraitement, les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 73 M€ soit + 342 K€ par rapport au BP 2017.

Globalement, les dépenses réelles de fonctionnement du Budget Primitif qui traduit les actions prévues au Projet de Territoire, augmentent par rapport au BP 2017.

- Les **charges à caractère général** sont en progression par rapport au budget primitif 2017. Cette augmentation porte essentiellement sur l'entretien et réparation de bâtiments (fin des baux remise en état des locaux), les locations mobilières, la maintenance, l'électricité, les carburants et combustibles, les primes d'assurances, les frais de nettoyage des locaux et les économies (locations immobilières du fait du déménagement au CIAS, les honoraires, les cotisations).
- Les **frais de personnel** s'élèvent à 17,9 M€ et sont en augmentation de 9,12% par rapport au BP 2017 (+ 1,5 K€). Ce chapitre regroupe la rémunération du personnel communautaire, du centre de gestion et les charges salariales (CNRACL, CNFPT, FNAL,...). **En 2018, elles sont estimées en augmentation de 9,12%**, en raison :
 - de la reprise de l'école de musique en année pleine +220 K€
 - de l'impact des recrutements 2017 et postes vacants : +700 K€
 - des créations de postes 2018 : de l'ordre de 350 K€
 - du GVT, de l'évolution des assurances et des réformes statutaires : 240 K€

Des recettes atténuent ces dépenses notamment les remboursements de charges de personnel par des organismes extérieurs (, le SGPU, la SPL transport). Mais également la facturation de prestations aux communes : assistance à maîtrise d'ouvrage, le service risques majeurs, l'assistante sociale, les dumistes, les refacturations des prestations du centre d'exploitation, les réfections de DAC.

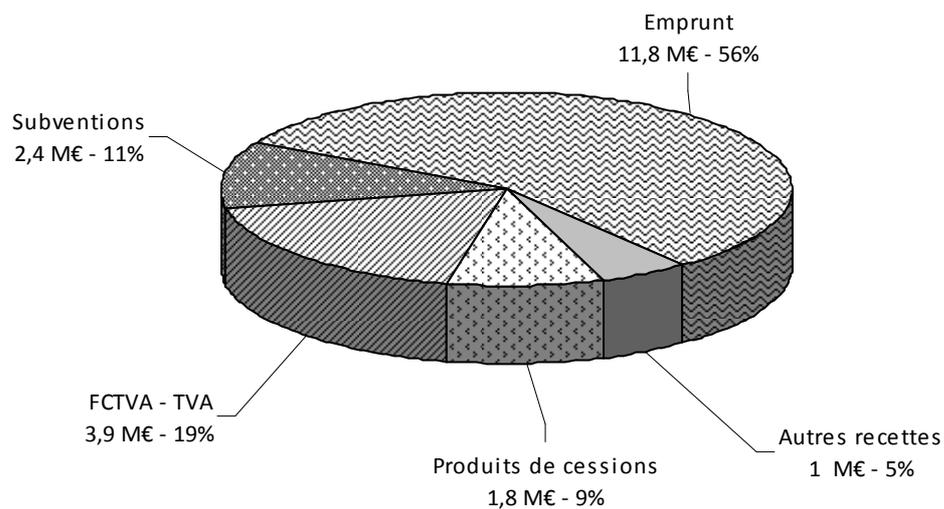
- Les **atténuations de produits (29,5 M€)** correspondent aux dotations versées aux communes (18,7 M€), au Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR : 9 M€) et au PIA Jeunesse. Les Dotations d'attributions de compensation (DAC) versées aux communes évoluent en 2018 avec la prise en compte des transferts de compétences : PLUI, zones d'activités économiques, adhésion à la mission locale et au fonds d'aide aux jeunes, les chaos du Gouët et la facturation des services communs informatique, aménagement et déplacement.

- **Les autres charges de gestion courante, représentant 11,65 M€** sont dues en premier lieu à une diminution de la contribution au SDIS de répartition des financements. La dissolution des syndicats de l'école explique par ailleurs la disparition des participations versées à ces structures pour près de 400 K€. Ce qui ne se traduit pas par une économie puisque les charges sont intégrées dans le budget de l'Agglomération. S'agissant de la Technopole, la reprise implique une charge supplémentaire puisque l'Agglomération doit se substituer au département qui finançait la structure à 50%. L'enveloppe consacrée aux associations est en diminution de près de 101 K€. Le fonds de concours de fonctionnement versé aux communes membres conformément au pacte financier et fiscal, est reconduit pour son montant actuel de 2,14 M€.
- Les **charges financières**, sont en diminution de – 40 K€.
- Enfin, les **charges exceptionnelles** sont en augmentation (+ 447 K€). Elles comprennent la subvention au budget annexe hippodrome (227 K€), au budget annexe gestion immobilière (640 K€), au budget Collecte et Valorisation des Déchets (1,2 M€), au pôle nautique 370 K€.

BUDGET PRINCIPAL – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT 21 000 000 €

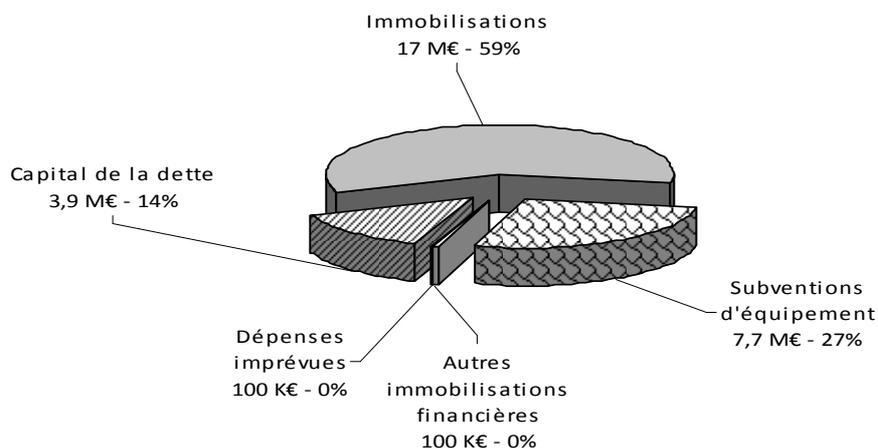
Ce montant a fait l'objet d'un retraitement correspondant au montant des écritures liées aux contrats revolving (écritures neutres financièrement mais qui gonflent artificiellement le montant du budget). Les **recettes d'investissement** doivent en premier lieu financer le remboursement du capital de la dette, puis les immobilisations et les subventions d'équipement. Globalement les recettes d'investissement proviennent de ressources définitives (FCTVA, subventions, ...) et des emprunts.



Compte Libellé	BUDGET2017 (BP+DM+VC)	BP		2018/BP 2017
024 Immobilisations affectées, concédées	1 193 000	1 193 000	1 852 000	55,24%
10 Dotations, fonds divers et réserves	4 380 000	4 380 000	2 320 000	-47,03%
13 Subventions d'investissement	5 697 835	4 235 000	2 360 000	-44,27%
16 Emprunts et dettes assimilés	19 408 609	19 951 000	11 809 000	-40,81%
20 Immobilisations incorporelles	0	0	0	
204 Subventions d'équipement versées	0	0	0	
21 Immobilisations corporelles	0	0	0	
23 Immobilisations en cours	0	0	59 000	
27 Autres immobilisations financières	2 180 000	0	1 600 000	
45 Comptabilité distincte rattachée	2 070 981	1 200 000	1 000 000	-16,67%
TOTAL Recettes réelles retraitées	34 930 425	30 959 000	21 000 000	-32,17%
Investissement				

- Des **cessions** sont prévues à hauteur de **1,85 M€** au titre de la vente du centre de tri à Brézillet (940 K€) et des rétrocessions sur Hillion et Languieux 908 K€.
- Le FCTVA est inscrit à hauteur de 2,32 M€.
- Des **subventions d'investissement** sont attendues à hauteur de 2,3 M€ au titre de la piste couverte d'athlétisme (1,2 M€), les eaux pluviales (100 K€), la salle de sport de la Closerie (711,7 K€), la quote-part de la Région Bretagne sur le Pass commerce TPE artisanat 100 K€, de la création d'une route forestière dans la forêt du Sud Goëlo à Lantic 35,6 K€, de la Participation au Contrat de Partenariat sur le Plan de paysage 77,5 K€, d'étude de développement d'énergies renouvelables et d'échangeur récupérateur d'eaux usées 61,2 K€, de l'installation photovoltaïque sur le sur bâtiment de l'EIE (27 K€)
- L'**emprunt** correspond à un financement différé qu'il conviendra de rembourser ultérieurement, donc à intégrer dans le temps. Une fois estimées les dépenses et les recettes d'investissement de 2018, il apparaît un **besoin de financement** de l'ordre de **11,8 M€** qu'il sera proposé d'inscrire en emprunt, au titre de variable d'ajustement, en attendant la **reprise des résultats de 2017**.
- 1 M€** sont prévus en **comptabilité distincte** correspondant aux aides déléguées à la pierre.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT 28 768 000 €



Compte Libellé	BUDGET2017 (BP+DM+VC)	BP 2017	BP 2018	Variation BP 2018/BP 2017
020 Dépenses imprévues	100 000	100 000	100 000	0,00%
10 Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	
13 Subventions d'investissement	0	0	0	
16 Emprunts et dettes assimilés	3 722 000	3 722 000	3 885 000	4,38%
20 Immobilisations incorporelles	935 770	617 000	664 000	7,62%
204 Subventions d'équipements versées	8 277 060	5 966 000	6 727 000	12,76%
21 Immobilisations corporelles	3 930 263	2 554 000	2 329 000	-8,81%
23 Immobilisations en cours	25 306 186	24 336 000	13 963 000	-42,62%
26 Participations et créances rattach. à des partic.	0	0	0	
27 Autres Immobilisations Financières	1 500 000	0	100 000	
45 Comptabilité distincte rattachée	1 202 500	1 200 000	1 000 000	-16,67%
TOTAL Dépenses réelles retraitées Investissement	44 973 779	38 495 000	28 768 000	-25,27%

Les dépenses réelles d'investissement du budget principal sont retraitées afin de neutraliser les écritures liées aux emprunts revolving.

Les **dépenses d'équipement 2018** correspondant au montant des immobilisations et subventions d'équipement versées s'établissent à **23,7 M€**. Les projets propres représentent 17 M€ et les subventions d'équipement 6,7 M€.

- L'exercice 2018 se traduira par l'ouverture des crédits correspondant aux **opérations inscrites au PPI** : le Centre Inter Administratif de Saint Briec Agglomération sous la forme d'une VEFA (vente en l'état futur d'achèvement de travaux 1,44 M€), la rénovation du pôle de proximité du Sud Goëlo et CIAS (233 K€), la rocade urbaine (98 K€), le stade de Beach Volley (1,19 M€), le transfert de la compétence PLU (153 K€), les eaux pluviales (3,5 M€), le portage foncier (600 K€), le matériel et mobilier (1,13 M€), l'entretien du patrimoine (764 K€), la requalification des ZAE (400 K€), l'aménagement de la route forestière du bois de Lantic (61 K€), le stade couvert d'athlétisme (7,07 M€), les du Schéma Baie Grandeur Nature 25 K€, les Travaux Natura 2000 (30 K€), la refonte du site web (50 K€), la reprise des bassins sportifs à Aquabaie (92 K€).
- Aux programmes d'investissement s'ajoutent des **subventions d'équipement** concernant les aides de la politique d'habitat (3,3 M€), la Rocade de déplacement (650 K€), le fonds de recherche et d'innovation (478 K€ part investissement), l'aide à la maîtrise de l'énergie (54 K€), l'aide aux entreprises (900 K€), le fonds de concours pour les travaux d'aménagement d'espaces au bois de Plédran (100 K€), la participation aux travaux de réfection de l'éclairage public rue Hélène Boucher et Guynemer à Plérin (80 K€), les manifestations sportives dont une subvention d'équipement au pôle nautique (50 K€), les investissements de croissance (40 K€), le déploiement de la fibre (422 K€), le Légué pour la mise à flot du port (54 K€) et l'entrepôt (173 K€), l'aménagement du Campus Mazier et le transfert du Resto Universitaire (200 K€), l'école de cyber sécurité (125 K€), le Giratoire de l'arrivée à Plérin (33 K€), la mise en place d'un jalonnement pour signaler l'Office de Tourisme Communautaire (5 K€), la Solidarité Internationale (30 K€).

2. BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

Le budget primitif 2018 du Budget annexe des Transports s'équilibre à 75 488 000 € de dépenses réelles et d'ordre, section d'exploitation et d'investissement cumulées. L'annexe 3 reprend l'ensemble des mouvements constatés au budget primitif du budget transports avant retraitement.

Après retraitement des opérations d'ordre, le budget primitif du budget transports s'équilibre à 61 178 000 € section d'exploitation et d'investissement cumulées.

RECETTES REELLES D'EXPLOITATION 20 312 000 €

Compte Libellé	BUDGET TOT 2017 retraité des écritures de fin 2016	BP 2017	BP 2018	Variation BP 2018/BP 2017
013 Atténuation de charges	1 000	1 000	1 000	0,00%
70 Produits des services, du domaine	3 218 201	3 172 000	3 263 000	2,87%
73 Impôts et taxes	16 176 000	16 176 000	15 854 000	-1,99%
74 Dotations et participations	946 200	927 000	958 000	3,34%
75 Autres Produits de Gestion courante	222 000	222 000	230 000	3,60%
77 Produits exceptionnels	6 000	6 000	6 000	0,00%
TOTAL Recettes réelles retraitées Exploitation	20 569 401	20 504 000	20 312 000	-0,94%

Les recettes réelles d'exploitation diminuent globalement entre le BP2017 et le BP 2018 de **-0,94%**, soit **-192 K€**. Elles se compensent de :

- **3,26 M€ de produits des services (+91 K€)** dont 3,18 M€ correspondent aux recettes commerciales TUB, Taxitub et Mobitub reversées par la SPL à la régie de recettes et aux titres sociaux (+168,8 K€ / BP 2017). Les recettes commerciales progressent principalement en raison de la revalorisation tarifaire prenant effet au 1^{er} septembre 2016 et ayant un effet d'année pleine pour le BP 2018 (DB-152-2016). Les autres recettes principales sont les redevances abris-bus pour 45 K€ ainsi que les recettes liées à Rou'libre pour 25 K€ (DB-316-2017).
- **15,8 M€** représentent le produit du **Versement Transport (VT)** estimé en baisse de **-1,99% par rapport au BP 2017** soit -322 K€. Conformément à la délibération DB-155-2017, son taux est inchangé entre le BP 2017 et le BP 2018 (1,60% pour le périmètre de Saint-Brieuc Agglomération et nul pour le reste du territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération). Cette estimation pour le BP 2018 est réalisée à partir des bases réellement constatées et en tenant compte des remboursements d'indus qui seront à présent traités par les Urssaf dans le cadre du versement transport.
- **Les dotations et participations** progressent de **+3,34% entre le BP 2017 et le BP 2018**. Elles comprennent la dotation générale de décentralisation versée par le Conseil Régional et l'Etat qui s'élève à **909,6 K€**. La progression de ce chapitre est principalement liée à une participation de l'Etat dans le cadre de la loi relative à la Transition Energétique pour une Croissance Verte pour l'achat de Vélos à Assistance Electrique pour les particuliers pour **38,4 K€** ainsi qu'une participation de l'Etat dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir pour l'étude sur la mobilité des jeunes en zone peu dense pour **10 K€**.

- **Les autres produits de gestion courante** progressent de **+3,6 2018** pour atteindre 230 K€ et concernent la **Compensation du** depuis 2017 suite au relèvement du seuil des personnes assujetties au versement transport.
- **6 K€ de produits exceptionnels** correspondent aux recettes liées aux amendes TUB.

DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION**16 188 500 €**

Compte Libellé	BUDGET TOT 2017 retraité des écritures de fin 2016	BP 2017	BP 2018	Variation BP 2018/BP 2017
011 Charges à caractère général	15 756 511	15 689 000	15 123 000	-3,61%
012 Charges de personnel et frais assimilés	850 544	828 000	595 000	-28,14%
022 Dépenses imprévues	50 000	50 000	50 000	0,00%
65 Autres charges de gestion courante	1 724 712	212 240	76 500	-63,96%
66 Charges financières	168 000	168 000	181 000	7,74%
67 Charges exceptionnelles	241 772	234 000	163 000	-30,34%
TOTAL Dépenses réelles retraitées Exploitation	18 791 539	17 181 240	16 188 500	-5,78%

Les dépenses réelles d'exploitation diminuent d'environ -5,78% par rapport au BP 2017, soit -992,7 K€.

Ces dépenses sont réparties entre les quatre composantes du budget annexe des transports qui comprend : le réseau des transports, le PDU, le TCSP et le PEM.

- **15,1 M€** composent les **charges à caractère général** (-3,61%).

La dépense principale concerne la rémunération de l'exploitant pour 14,5 M€ (-2,7% / BP 2017). Cette diminution résulte de l'avenant 12 au contrat d'Obligation de Service Publique qui fait évoluer le réseau au 1^{er} septembre 2017 (DB-200-2017). Cet avenant est destiné à répondre à différents enjeux : mise en place d'un service sur les 32 communes (ProxiTUB,...), s'adapter aux travaux liés à TEO, apporter de l'attractivité au Centre Ville de Saint-Brieuc, maîtriser les dépenses,...

Les autres dépenses significatives concernent les lignes interurbaines pour 150,3 K€ (-37,7 K€ car prévu pour 8 mois dans l'attente d'une prise de compétence par l'agglomération), le fonctionnement de Rou'libre pour 50,2 K€ ainsi que des dépenses liées aux projets structurants PEM et TEO pour 240 K€ dont une campagne de communication pour 110 K€ ainsi que des frais liés à l'instruction des dossiers pour l'indemnisation des professionnels riverains pour 88 K€.

- Les **charges de personnel** passent de 828 K€ lors du BP 2017 à 595 K€ au BP 2018 soit **-28,14%**. Cette diminution est liée au transfert de 5 agents du service commun déplacement du budget annexe des transports au budget principal de l'agglomération.

> *Si l'on retraite le transfert de ces 5 agents, les dépenses d'exploitation diminuent de -4,34%, et les charges de personnel progressent de +1,69%.*

- **76,5 K€** au titre des **autres charges de gestion courante** (-135,7 K€) correspondent principalement au remboursement de frais à l'Office du tourisme qui assure la gestion du service de location de vélo Rou'Libre pour 37 K€ ainsi qu'à un partenariat avec la région pour financer le fonctionnement de l'espace KorriGo situé dans le nouvel espace voyageur de la gare SNCF pour 28,2 K€. La diminution de ce chapitre est liée à la fin de la participation versée au syndicat Trans'Com suite à sa dissolution au 1^{er} septembre 2017 (DB-236-2017). Sa mission transports sur les territoires de Quintin Communauté et Centre Armor Puissance 4 est à présent assurée par Baie d'Armor Transport.

- **181 K€ de charges financières** correspondant au paiement des de +7,74% en fonction des emprunts réalisés pour financer les investissements au taux d'intérêt.

- **163 K€ de charges exceptionnelles** correspondant principalement à une enveloppe pour l'indemnisation des professionnels riverains dans le cadre des travaux structurants TEO et PEM (150 K€). Les remboursements d'indus au niveau du versement transport ne représentent plus que 3K€ car ils seront à présent traités par les Urssaf dans le cadre des recettes liées au Versement Transport (-97 K€ / BP 2017).

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT
40 866 000 €

Compte Libellé	BUDGET2017 (BP+DM+VC)	BP 2017	BP 2018	Variation BP 2018/BP 2017
13 Subventions d'investissement	1 148 000	162 000	2 508 000	1448,15%
16 Emprunts et dettes assimilés	14 475 312	17 799 000	21 400 000	20,23%
27 Autres immobilisations financières	1 300 000	0	0	
45 Comptabilité distincte rattachée	29 889 616	16 506 000	16 958 000	2,74%
TOTAL Recettes réelles retraitées Investissement	46 812 928	34 467 000	40 866 000	18,57%

Les recettes d'investissement progressent de +18,57%, soit +6,4 M€, par rapport au BP 2017. Elles s'établissent à 40,8 M€ au BP 2018 et correspondent :

- A **2,5 M€ de subventions** dont 1,39 M€ de subventions dans le cadre du PEM (Europe, Etat, Région et Département), 800 K€ de l'Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France pour la réalisation de TEO et 312,3 K€ de l'Etat pour des investissements dans le cadre de la loi relative à la Transition Energétique pour une Croissance Verte.
- A **l'emprunt d'équilibre** inscrit à hauteur de **21,4 K€** dans l'attente de la reprise des résultats 2017. La progression du montant d'emprunt prévisionnel résulte de la montée en puissance des investissements (TEO, PEM,...).
- Aux **recettes de travaux pour compte de tiers** correspondant à l'opération PEM réalisée sous maîtrise d'ouvrage unique de l'Agglomération et dont le financement est partagé avec la Ville de Saint-Brieuc, **16,9 M€** (Passerelle, boulevard Carnot,...).

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT
44 989 500 €

Compte Libellé	BUDGET2017 (BP+DM+VC)	BP 2017	BP 2018	Variation BP 2018/BP 2017
16 Emprunts et dettes assimilés	521 000	521 000	871 000	67,18%
20 Immobilisations incorporelles	173 450	160 000	109 000	-31,88%
21 Immobilisations corporelles	2 877 919	2 553 000	2 257 000	-11,59%
23 Immobilisations en cours	18 580 470	17 958 090	24 794 500	38,07%
45 Comptabilité distincte rattachée	26 883 554	16 597 670	16 958 000	2,17%
TOTAL Dépenses réelles retraitées Investissement	49 036 393	37 789 760	44 989 500	19,05%

Les dépenses d'investissement progressent de +19,05%, soit +7,1 M€ et se s'établissent à 45 M€ au BP 2018 :

- **6,2 M€** seront consacrés au **réseau des transports** :
 - **5,5 M€** pour la construction du **grand dépôt de bus**.
 - **738 K€** pour les **autres dépenses**. Dans le respect de la clause de vétusté, il a été fait le choix de ne pas renouveler de bus mais d'en rénover trois pour 300 K€. Pour 2018, l'effort est mis sur le dépôt des bus avec l'acquisition de divers matériels pour 270 K€. Les autres dépenses significatives concernent l'achat d'un logiciel 'Transports Scolaires' pour 55 K€, du matériel embarqué pour 64 K€ et de l'achat de mobilier urbain pour 40 K€.

- **688 K€** seront consacrés au **PDU** principalement pour l'aménagement de la Vallée Gouédic en voie verte (321 K€), des travaux tels que la mise en accessibilité du réseau (240 K€), la révision du PDU (45 K€), le Schéma Directeur Cyclable (30 K€), le stationnement vélo sécurisé (10 K€), des subventions d'équipements auprès des particuliers pour l'acquisition de VAE (12 K€) ainsi qu'une subvention pour la mise en place d'une plateforme de gestion des identifiants pour Korrigo (17 K€).

- **11,1 M€** seront consacrés à **TEO** principalement pour la 2^{ième} tranche du projet (Croix-Mathias-Pont d'Armor) et sont liés à des travaux de réseaux, à de l'acquisition foncière et immobilière (et sa démolition) nécessaire à l'implantation de la gare urbaine et du parvis, à la poursuite des missions de maîtrise d'œuvre ainsi que d'autres missions d'honoraires (diagnostics, CSPS ...) ainsi qu'au début de la réalisation des travaux d'aménagement définitifs des équipements.

- **26,1 M€** seront consacrés au **PEM** pour différents travaux dont la passerelle, le boulevard Carnot, le parc stationnement silo, le parvis sud, la Maison du Vélo... Par ailleurs, il est prévu le versement de subventions d'investissement dont une participation à la réhabilitation du bâtiment voyageur de la SNCF et une participation aux travaux sur les quais.

- **871 K€** seront consacrés au **remboursement du capital** de la dette. Celui-ci évolue en fonction de la réalisation des emprunts mobilisés pour financer les investissements.

3. BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Le budget primitif 2018 du budget annexe de l'Eau s'équilibre à 31 619 000 € de dépenses réelles et d'ordre, section d'exploitation et d'investissement cumulées. L'annexe 4 reprend l'ensemble des mouvements constatés au budget primitif du budget de l'Eau avant retraitement.

Après retraitement des opérations d'ordre, des flux entre budget principal et budgets annexes (charges de personnel et de siège), des opérations concernant les contrats d'emprunt revolving, **le Budget Primitif du budget Eau s'équilibre à 20 188 000 € section d'exploitation et d'investissement cumulées.**

Ce budget correspond aux services des territoires de Saint-Brieuc Agglomération et du Sud-Goëlo, les communes des territoires de Quintin communauté et CAP4 ayant conservé l'exercice de la compétence eau jusqu'au 31 décembre 2018. La gestion de la compétence est déléguée sur le territoire Sud-Goëlo ainsi que sur 5 communes du territoire de Saint-Brieuc Agglomération (DSP).

RECETTES REELLES D'EXPLOITATION 14 986 000 €

Compte Libellé	BUDGET TOT 2017 retraité des écritures de fin 2016	BP 2017	BP 2018	Variation BP 2018/BP 2017
013 Atténuation de charges	49 704	45 000	45 000	0,00%
70 Produits des services, du domaine	13 149 918	13 387 000	14 346 000	7,16%
72 Travaux en régie	397 000	397 000	401 000	1,01%
74 Dotations et participations	100 000	100 000	120 000	20,00%
75 Autres produits de gestion courante	-34 486	23 000	74 000	221,74%
TOTAL Recettes réelles retraitées Exploitation	13 662 135	13 952 000	14 986 000	7,41%

Les recettes réelles d'exploitation progressent globalement de 7,41% entre le BP 2017 et le BP 2018 pour atteindre 15 M€. Elles se composent de :

- **14,3 M€**, soit 95,7% des recettes réelles d'exploitation sont constituées par les **Produits des services** et des ventes qui concernent principalement :
 - 10,5 M€ (+6%) émanent des ventes d'eau aux abonnés (hors redevance prélèvement). Sur ce montant, 710 K€ (+1,43%) correspond au territoire du Sud-Goëlo (DB-446-2017). Le reste, soit 9,8 M€ (+6,43%), correspond au territoire de Saint-Brieuc Agglomération dont la revalorisation tarifaire a été actée par délibération (DB-326-2014) pour la mise en place d'une tarification unifiée au 1^{er} janvier 2018 et l'accroissement des capacités de financement des projets d'investissement (le volume de vente d'eau étant estimé à la baisse d'environ -0,5% pour 2018).
 - 2 M€ (+16,6%) sont des ventes d'eau en gros (hors redevance prélèvement). Cette recette est estimée à la hausse suite à une revalorisation tarifaire (DB-446-2017) ainsi qu'à un volume de vente d'eau réévalué.
 - 1,5 M€ correspondent aux redevances perçues sur les consommations d'eau qui sont intégralement reversées : 1,1 M€ à l'Agence de l'Eau pour la redevance pollution d'origine domestique et 445 K€ au Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable pour le financement de la qualité et de l'interconnexion.
Il existe toutefois un décalage dans le temps entre les dates réelles de perception et de reversement aux organismes.
 - Les produits des travaux de branchements au réseau d'eau sont estimés à 150 K€ (-30 K€).

- **120 K€**, soit 0,80% des recettes réelles d'exploitation d'exploitation perçues dans le cadre de la protection du bassin.
- **74 K€** sont des **produits de gestion courante** tel que les recettes liées aux antennes mobiles situées sur des châteaux d'eau (70 K€).
- Les **atténuations de charges** estimées à **45 K€** lors du BP 2018 correspondent à des remboursements de frais de personnel par l'assurance statutaire qui sont ajustés en cours d'année au rythme des arrêts maladie et accidents du travail.

DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION
9 014 000 €

Compte Libellé	BUDGET TOT 2017 retraité des écritures de fin 2016	BP 2017	BP 2018	Variation BP 2018/BP 2017
011 Charges à caractère général	4 126 903	3 906 000	3 898 000	-0,20%
012 Charges de personnel et frais assimilés	2 823 646	2 658 000	3 130 000	17,76%
014 Atténuations de produits	1 400 000	1 000 000	1 100 000	10,00%
022 Dépenses imprévues	55 000	55 000	55 000	0,00%
65 Autres charges de gestion courante	110 023	124 000	110 000	-11,29%
66 Charges financières	706 000	673 000	647 000	-3,86%
67 Charges exceptionnelles	125 400	85 000	74 000	-12,94%
TOTAL Dépenses réelles retraitées Exploitation	9 346 972	8 501 000	9 014 000	6,03%

Les dépenses réelles d'exploitation de ce budget s'élèvent à près de 9 M€. Celles-ci progressent de 6,03% selon le détail ci-après :

- Les **charges à caractère général** s'élèvent à **3,89 M€** et représente 43,2% des dépenses réelles d'exploitation. Elles comprennent :
 - **1,94 M€** de **fournitures** : ce poste de dépenses relativement stable (+59,8 K€) représente 21,5% des dépenses réelles d'exploitation notamment pour l'acquisition de fournitures, petit matériel et pour la consommation de combustible, eau, gaz, électricité.

Les charges les plus importantes sont :

- Achat d'eau au barrage..... 510 K€ (+3,03%)
- Fournitures eau et énergie..... 506 K€ (+1,26%)
- Produits de traitement..... 517 K€ (+9,31%)
- Carburants..... 55 K€ (+10%)
- Fournitures diverses..... 354 K€ (-2,88%)

- **1,15 M€** de **Charges et services extérieurs** : ils représentent 12,7% des dépenses réelles d'exploitation et regroupent toutes les prestations de travaux et services (contrats d'entretien de matériel, location, maintenance, formation, assurances, téléphone, ...). La diminution de -6,35% par rapport au BP 2017 est principalement liée à des études moindre au BP 2018 (-18,3 K€) ainsi qu'au transfert de frais de mise à disposition de personnel du chapitre 011 en charge de personnel au chapitre 012 suite à la création du Service Commun Informatique (-55 K€). Les dépenses les plus significatives sont :

- Formation et dépenses liées au personnel..... 60 K€ (+5,2%)
- Analyses..... 127 K€ (-16,7%)
- Entretien, réparation et maintenance bâtiment et matériel..... 173 K€ (-3,8%)

• Frais de locations mobilières.....	
• frais postaux et de télécommunication.....	
• Prestations diverses (FSL, Bassins versants,...).....	
• Etudes.....	95 K€ (-16,1%)
• Honoraires et frais juridiques.....	33 K€ (+55,9%)

- **807 K€ d'Impôts et taxes** : ils représentent 9% des dépenses réelles d'exploitation et progressent de +1,27% par rapport au BP 2017. On y retrouve les taxes et redevances reversées à l'Agence de l'Eau et au S.D.A.E.P. après encaissement (pas d'impact sur l'équilibre budgétaire). Les postes de dépenses les plus importants sont :
 - redevance prélèvement versée à l'Agence de l'Eau..... 327,5 K€ (-2,09%)
 - redevance versée au S.D.A.E.P..... 445 K€ (+1,14%)
 - autres taxes et redevances..... 34 K€ (+55%)

- **3,13 M€** au titre des **Charges de personnel** soit 34,7% des dépenses réelles d'exploitation. Ce chapitre regroupe la rémunération du personnel communautaire, du centre de gestion et les charges salariales (CNRACL, CNFPT, FNAL,...). La progression de +17,76% par rapport au BP 2017 vient principalement de la création de 2 postes ainsi que de 11 postes vacants sur 2017 pourvus en partie sur 2018 pour 280 K€, du recours à du personnel temporaire pour 74,5 K€, du transfert de frais de mise à disposition de personnel du chapitre 011 en charges de personnel au chapitre 012 suite à la création du Service Commun Informatique pour 55 K€, du Glissement Vieillessement Technicité (GVT) pour 26 K€ et du Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR) pour 12,5 K€.

- **1,1 M€** pour les **atténuations de produits** qui représentent 12,3 % des dépenses réelles d'exploitation constituées essentiellement de la redevance pollution perçue auprès des abonnés et reversée à l'Agence de l'Eau. Elle participe au financement du 10^e programme d'action 2013-2018 visant à une préservation des milieux aquatiques et des ressources en eau.

- **110 K€** au titre des **autres charges de gestion courante** soit 1,23% des dépenses d'exploitation concernent principalement les admissions en non valeurs ainsi que les créances éteintes (75,4 K€). Les « admissions en non valeurs » regroupent les créances juridiquement actives dont le recouvrement est rendu impossible par la situation financière du débiteur tandis que les « créances éteintes » concerne les créances dont l'extinction a été prononcée par le Tribunal de grande instance pour les particuliers ou par le Tribunal de commerce pour les professionnels.
 Par ailleurs, 34,6 K€ sont prévus au BP 2018 pour le dispositif « l'Aide Eau » dans le cadre de la tarification sociale de l'eau (DB-447-2017).

- **647 K€** au titre des **charges financières**, soit 7,28% des dépenses réelles d'exploitation. Ces charges correspondent au remboursement des intérêts des emprunts réalisés.

> Si l'on retire l'évolution des études (-18,3 K€ entre 2017 et 2018) ainsi que le transfert de frais de mise à disposition de personnel du chapitre 011 en charge de personnel au chapitre 012 suite à la création du Service Commun Informatique (55 K€ du chapitre 011 au 012), les dépenses d'exploitation progressent de +6,25%, les charges à caractère général progressent de +1,67% et les charges de personnel de +15,69%.

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT
5 202 000 €

Compte Libellé	BUDGET2017 (BP+DM+VC)	BP 2017	BP 2018	Variation BP 2018/BP 2017
13 Subventions d'investissement	1 026 250	871 000	64 000	-92,65%
16 Emprunts et dettes assimilés	646 724	5 008 000	4 703 000	-6,09%
27 Autres immobilisations financières	1 132 068	854 000	435 000	-49,06%
TOTAL Recettes réelles retraitées Investissement	2 805 042	6 733 000	5 202 000	-22,74%

Les recettes réelles d'investissement diminuent globalement de -22,74% entre le BP 2017 et le BP 2018 pour atteindre 5,2 M€ selon le détail ci-après :

- **435 K€** constituent le **remboursement de TVA** par les délégataires sur les investissements réalisés par l'agglomération. La gestion de la compétence Eau est déléguée sur le territoire Sud-Goëlo ainsi que sur 5 communes du territoire de Saint-Brieuc Agglomération (DSP).
- **4,7 M€** correspondent à l'**emprunt prévisionnel** nécessaire pour financer en partie les dépenses d'investissement.
- **64 K€** correspondent à des **subventions** liées à des projets d'investissement. Cette subvention provient du Budget Annexe des Transports dans le cadre des travaux de réseaux liés à la réalisation de TEO.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT
11 174 000 €

Compte Libellé	BUDGET2017 (BP+DM+VC)	BP 2017	BP 2018	Variation BP 2018/BP 2017
13 Subventions d'investissement	15 792	0	0	
16 Emprunts et dettes assimilés	1 991 000	1 954 000	2 014 000	3,07%
20 Immobilisations incorporelles	549 125	271 000	250 000	-7,75%
21 Immobilisations corporelles	542 852	469 000	498 000	6,18%
23 Immobilisations en cours	14 865 639	9 490 000	8 412 000	-11,36%
TOTAL Dépenses réelles retraitées Investissement	17 964 408	12 184 000	11 174 000	-8,29%

Les dépenses réelles d'investissement du BP 2018 diminuent de -8,29% par rapport au BP 2017 pour atteindre 11,17 M€ au BP 2018. Elles se composent de :

- **2 M€** de remboursement du **capital de la dette** (+3,07%/BP 2017).
- **9,16 M€** de **dépenses d'équipement** soit -10,46% par rapport au BP 2017 dont :
 - 7,66 M€ correspondent à l'enveloppe allouée pour 2018 au titre des « priorités de services », des « voiries des communes » et des « projets d'aménagement ». Sur ce montant, 360 K€ concernent le territoire du Sud-Goëlo.

- 523 K€ dans le cadre de la construction de la nouvelle 2016).
- 150 K€ correspondent à l'enveloppe consacrée aux études
- 45,5 K€ consacrés à la finalisation de la construction du Centre Technique de l'Eau ainsi qu'à la couverture du stockage du bâtiment C.
- 401 K€ correspondent aux travaux réalisés en régie.
- 280 K€ pour l'achat de matériels : industriels (178 K€), de transports (64 K€), informatique (13,3 K€),...
- 95 K€ pour des logiciels informatiques

Le niveau des dépenses d'investissement sur le budget annexe de l'eau est lié à la nécessité de la réalisation d'investissements conséquents (nouvelle usine de production d'eau,...). Le Plan pluriannuel d'investissement (PPI) du budget eau prévoit une moyenne de 9,1 M€ d'investissements par an.

4. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le budget primitif 2018 du budget de l'assainissement s'équilibre à 33 518 000 € de dépenses réelles et d'ordre, section d'exploitation et d'investissement cumulées. L'annexe 5 reprend l'ensemble des mouvements constatés au budget primitif du budget de l'assainissement avant retraitement.

Après retraitement des opérations d'ordre, des flux entre budget principal et budgets annexes (charges de personnel et de siège), des opérations concernant les contrats d'emprunt revolving **le Budget Primitif du budget Assainissement s'équilibre à 22 451 600 € section d'exploitation et d'investissement cumulées.**

Ce budget reprend les besoins de financement des services préexistants à la fusion à savoir : l'assainissement collectif sur le territoire de Saint-Brieuc Agglomération, l'assainissement collectif de zone sur le territoire de Centre Armor Puissance 4 et la compétence assainissement non collectif pour l'ensemble du territoire de la nouvelle Agglomération.

RECETTES REELLES D'EXPLOITATION

14 026 000 €

Compte Libellé	BUDGET TOT 2017 retraité des écritures de fin 2016	BP 2017	BP 2018	Variation BP 2018/BP 2017
013 Atténuation de charges	30 001	30 000	30 000	0,00%
70 Produits des services, du domaine	11 341 283	11 210 000	13 242 000	18,13%
72 Travaux en régie	397 000	397 000	401 000	1,01%
74 Dotations et participations	71 697	34 000	34 000	0,00%
75 Autres produits de gestion courante	327 009	327 000	319 000	-2,45%
77 Produits exceptionnels	67 850	0	0	
TOTAL Recettes réelles retraitées Exploitation	12 234 839	11 998 000	14 026 000	16,90%

Les recettes réelles d'exploitation progressent globalement de 16,90% entre le BP 2017 et le BP 2018 pour atteindre 14 M€ :

- **13,2 M€**, soit 94,4% des recettes réelles d'exploitation constituent **les Produits des services et des ventes** qui progressent de 18,13%. Ses principales composantes sont:
 - 11,6 M€ (+19,1%) constituent le produit de la redevance assainissement collectif perçue auprès des abonnés (particuliers et professionnels) pour le territoire de Saint-Brieuc Agglomération. La progression provient de la revalorisation tarifaire actée par délibération (DB-326-2014) pour la mise en place d'une tarification unifiée au 1^{er} janvier 2018 et l'accroissement des capacités de financement des projets d'investissement (Le volume de vente d'eau étant estimé à la baisse d'environ -0,5% pour 2018).
 - 134 K€ constituent les recettes liées à l'assainissement collectif de zone sur le territoire de Centre Armor Puissance 4.
 - 282,2 K€ (+59,3%) constituent les redevances de l'assainissement non collectif pour l'ensemble du territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération. Il n'y a pas de revalorisation tarifaire en 2018 hors inflation (DB-446-2017). Ces recettes fluctuent d'une année à l'autre car elles sont perçues sur un cycle de 8 ans.
 - 680 K€ constituent la redevance perçue au titre de la modernisation des réseaux de collecte qui est intégralement reversée à l'Agence de l'Eau.
 - 200 K€ correspondent au produit des travaux de branchements. Il n'y a pas de revalorisation tarifaire en 2018 hors inflation (DB-446-2017).

- 325 K€ pour des prestations diverses (dépotages,...) en 2016 hors inflation (DB-446-2017).
- **34 K€** soit 0,24% des recettes réelles d'exploitation concernent les **dotations et participations**. Cette somme est la recette liée au Programme d'Intérêt Général pour la réhabilitation de l'assainissement non collectif.
- **319 K€**, soit 2,27% des recettes réelles d'exploitation constituent les **Produits divers de gestion courante** qui diminuent de -2,45% par rapport à 2017. Ils comprennent principalement la participation annuelle des industriels du SIVOM pour 230 K€, leur remboursement des frais d'analyses pour un montant de 9 K€ et la facturation énergie du réseau de chaleur pour un montant de 50 K€.
- Les **atténuations de charges** estimées à **30 K€** lors du BP 2018 correspondent à des remboursements de frais de personnel par l'assurance statutaire qui sont ajustés en cours d'année au rythme des arrêts maladie.

DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION

6 958 000 €

Compte Libellé	BUDGET TOT 2017 retraité des écritures de fin 2016	BP 2017	BP 2018	Variation BP 2018/BP 2017
011 Charges à caractère général	2 185 829	2 081 000	2 006 000	-3,60%
012 Charges de personnel et frais assimilés	2 764 001	2 764 000	2 948 000	6,66%
014 Atténuations de produits	870 000	680 000	680 000	0,00%
022 Dépenses imprévues	80 000	80 000	80 000	0,00%
65 Autres charges de gestion courante	73 001	73 000	73 000	0,00%
66 Charges financières	1 205 000	1 195 000	1 111 000	-7,03%
67 Charges exceptionnelles	189 950	167 000	60 000	-64,07%
TOTAL Dépenses réelles retraitées Exploitation	7 367 781	7 040 000	6 958 000	-1,16%

Les dépenses réelles d'exploitation diminuent globalement de -1,16% entre le BP 2017 et le BP 2018 pour atteindre 6,9 M€ :

- Les **charges à caractère général** s'élèvent à **2 M€** et représentent 28,83% des dépenses réelles d'exploitation et comprennent des fournitures, des services extérieurs...
 - **693 K€**, soit 9,96% des dépenses réelles d'exploitation sont des **fournitures** notamment du petit matériel et des petits équipements ainsi que du combustible, de l'eau, gaz, électricité. Sur ce montant, 3,6 K€ sont destinés à l'assainissement non collectif. Ces dépenses en baisse de -9,9% par rapport au BP 2017 sont constituées de :
 - fournitures eau et énergie, 319 K€ soit -11,6%
 - fournitures et petits équipements, 278 K€ soit -9,6%
 - produits de traitement, 39 K€ (stable)
 - carburant, 57 K€ soit -6,5%
 - **1,71 M€**, soit 24,66% des dépenses réelles d'exploitation regroupent toutes les **prestations et services** (contrats d'entretien, maintenance, prestations de service...). Sur ce montant, 162 K€ sont destinés à l'assainissement non collectif. La diminution de -0,62% par rapport au BP 2017 est principalement liée à des études moindre au BP 2018 (-5,9 K€) ainsi qu'au transfert de frais de mise à disposition de personnel du chapitre 011 en charge de personnel au chapitre 012 suite à la création du Service Commun Informatique (-55 K€). Par ailleurs, les postes de dépenses les plus importants sont :

- Traitement boues station d'épuration, 365 K€ soit -14,
 - Entretien, réparation et maintenance bâtiment et mat
 - Formation et dépenses liées au personnel, 48,3 K€ soit -0,7%
 - Frais de fonctionnement de la Step de Binic, 140 K€ soit + 7,7% (convention)
 - Etudes et recherches, 125 K€ (-5,9 K€)
 - Honoraires et frais juridiques, 41,5 K€ (+78%)
 - Analyses, 95 K€ soit +15,86%
 - Prestation de contrôles des branchements collectifs et non collectifs 250 K€ (+120 K€)
 - Prestations diverses (branchements, entretien espaces verts,...) 210 K€ (-78 K€)
 - Téléphonie et affranchissement, 42 K€ soit +20%
 - Locations mobilières, 18 K€ soit -10%
 - **28,8 K€ d'impôts et taxes** soit +76,9% par rapport au BP 2017.
- **2,94 M€**, soit 42,36% des dépenses réelles d'exploitation sont les **charges de personnel** dont 211 K€ pour le SPANC. Ce chapitre regroupe la rémunération du personnel communautaire, du centre de gestion et des charges salariales (CNRACL, CNFPT, FNAL,...). La progression de 6,66% est liée a la création de postes pour 35,4 K€, a 6 postes vacants sur 2017 pourvus sur 2018 pour 98,1 K€, au transfert de frais de mise à disposition de personnel du chapitre 011 en charges de personnel au chapitre 012 suite à la création du Service Commun Informatique pour 55 K€, au Glissement Vieillesse Technicité (GVT) pour 21,6 K€ et au Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR) pour 7,8 K€. La progression des charges de personnel est atténuée par un moindre recours aux emplois temporaires.
 - **680 K€**, soit 9,77% des dépenses réelles d'exploitation sont des **atténuations de produits**, et représentent le remboursement à l'AELB de la redevance pour la modernisation des réseaux de collecte perçue via la facturation auprès des abonnés.
 - **73 K€** au titre des **autres charges de gestion courante** soit 1% des dépenses d'exploitation concernent les admissions en non valeurs ainsi que les créances éteintes. Les « admissions en non valeurs » regroupent les créances juridiquement actives dont le recouvrement est rendu impossible par la situation financière du débiteur tandis que les « créances éteintes » concernent les créances dont l'extinction a été prononcée par le Tribunal de grande instance pour les particuliers ou par le Tribunal de commerce pour les professionnels.
 - **1,1 M€**, soit 15,96% des dépenses réelles d'exploitation sont les **charges financières** correspondant aux intérêts du stock de dette. Elles diminuent de -7,03% par rapport au BP 2017 et sont liées au financement d'une partie des investissements par l'emprunt.
 - **60 K€** soit 0,86% des dépenses réelles d'exploitation sont les **charges exceptionnelles** (annulation de titres,...). L'évolution à la baisse vient du fait que le Programme d'Intérêt Général pour la réhabilitation de l'assainissement non collectif est à présent non budgétaire.

> Si l'on retrace l'évolution des études (-5,9 K€ entre 2017 et 2018) ainsi que le transfert de frais de mise à disposition de personnel du chapitre 011 en charge de personnel au chapitre 012 suite à la création du Service Commun Informatique (55 K€ du chapitre 011 au 012), les dépenses d'exploitation diminuent de -1,08%, les charges à caractère général diminuent de -0,68% et les charges de personnel progressent de +4,67%.

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT
8 425 600 €

Compte Libellé	BUDGET2017 (BP+DM+VC)	BP 2017	BP 2018	Variation BP 2018/BP 2017
10 Dotations, fonds divers et réserves	4 500	4 500	1 000	-77,78%
13 Subventions d'investissement	5 214 450	5 091 000	767 000	-84,93%
16 Emprunts et dettes assimilés	6 493 086	5 908 000	7 057 600	19,46%
20 Immobilisations incorporelles	14 380	0	0	
27 Autres immobilisations financières	1 890 878	1 323 500	600 000	-54,67%
TOTAL Recettes réelles retraitées Investissement	13 617 294	12 327 000	8 425 600	-31,65%

Les recettes réelles d'investissement diminuent globalement de -31,65% entre le BP 2017 et le BP 2018 pour atteindre 8,4 M€. Elles se composent de :

- **600 K€** constituent le **remboursement de TVA** par les délégataires sur les investissements réalisés par l'agglomération.
- **767 K€** correspondent à **des subventions** liées à des projets d'investissement : 587,5 K€ de l'Agence de l'Eau (-1,2 M€ par rapport à 2017) et 179,5 K€ du budget Annexe des Transports dans le cadre des travaux de réseaux liés à la réalisation de TEO (-3 M€ par rapport à 2017).
- **7 M€** correspondent à **l'emprunt prévisionnel** nécessaire pour financer en partie les dépenses d'investissement.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT
15 493 600 €

Compte Libellé	BUDGET2017 (BP+DM+VC)	BP 2017	BP 2018	Variation BP 2018/BP 2017
13 Subvention d'investissement	109 500	0	0	
16 Emprunts et dettes assimilés	3 018 000	3 008 000	3 028 600	0,68%
20 Immobilisations incorporelles	585 399	250 000	249 000	-0,40%
21 Immobilisations corporelles	419 412	217 000	272 000	25,35%
23 Immobilisations en cours	19 019 233	13 810 000	11 944 000	-13,51%
TOTAL Dépenses réelles retraitées Investissement	23 151 544	17 285 000	15 493 600	-10,36%

Les dépenses réelles d'investissement diminuent de -10,36% par rapport au BP 2017 pour atteindre 15,49 M€ au BP 2018. Elles se composent de :

- 3 M€ de remboursement du capital de la dette
- 12,5 M€ de dépenses d'équipement dont :

- 11,5 M€ correspondent à l'enveloppe allouée pour les « services », des « priorités de services », des « projets de communes ».
- 150 K€ correspondent à l'enveloppe consacrée aux études et aux maîtrises d'œuvres.
- 37,5 K€ consacrés à la finalisation de la construction du Centre Technique de l'Eau ainsi qu'à la couverture du stockage du bâtiment C.
- 401 K€ correspondent aux travaux réalisés en régie.
- 269,6 K€ pour l'achat de matériels : industriels (120,5 K€), de transports (87,8 K€), informatique (11,7 K€), de bureau (13,5 K€)...
- 95 K€ pour des logiciels informatiques.
- 2,4 K€ pour le Service d'assainissement Non Collectif pour l'achat de mobilier.

Le niveau des dépenses d'investissement sur le budget annexe de l'assainissement est lié à la nécessité de la réalisation d'investissements conséquents (renouvellement des réseaux,...). Le Plan pluriannuel d'investissement (PPI) du budget assainissement prévoit une moyenne de 9,9 M€ d'investissements par an.

5. BUDGET ANNEXE GESTION IMMO

Le budget primitif 2018 du budget annexe Gestion Immobilière s'équilibre à 3 942 000 € de dépenses réelles et d'ordre, section d'exploitation et d'investissement cumulées. L'annexe 7 reprend l'ensemble des mouvements constatés au budget primitif du budget gestion immobilière avant retraitement.

Après retraitement des opérations d'ordre, le Budget Primitif du budget Gestion Immobilière s'équilibre à 2 802 000 € section de fonctionnement et d'investissement cumulées.

La loi NOTRe du 7 août 2015 a renforcé les responsabilités des Régions et des Intercommunalités en matière économique. Appliquant cette loi et l'instruction gouvernementale du 22 décembre 2015, le Département se retire de cette compétence. Le Syndicat Mixte de la Technopole constitué à parité du Département et de Saint-Brieuc Armor Agglomération est donc dissout au 31/12/2017 (DB-396-2017) et ses missions et son patrimoine ont été transférés à l'agglomération.

Mise à part la zone d'activité de Beaucemaine intégrée au budget annexe des zones d'activités, la Technopole est intégrée au budget annexe Gestion Immobilière.

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

1 401 000 €

Compte Libellé	BUDGET TOT 2017 retraité des écritures de fin 2016	BP 2017	BP 2018	Variation BP 2018/BP 2017
75 Autres produits de gestion courante	286 020	241 000	760 000	215,35%
77 Produits exceptionnels	412 237	306 000	641 000	109,48%
TOTAL Recettes réelles retraitées Fonctionnement	698 257	547 000	1 401 000	156,12%

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 1,4 M€ et comprennent :

- Les **produits de gestion courante** augmentent de **+519 K€** par rapport à 2017 pour atteindre **760 K€** au BP 2018 et comprennent principalement :
 - **271 K€** de loyers reversés par la Société d'Economie Mixte « **Baie d'Armor Entreprises** » pour les sites Cap Entreprises et Quai Armez. Depuis le 1er février 2013, « Baie d'Armor Entreprises » intervient pour le compte de l'agglomération dans la gestion de ces sites et accompagne les créateurs d'entreprises en pépinière d'entreprises.
 - **417 K€** de loyers perçu pour le **site de la Technopole** et ses différents bâtiments (ISPAIA, KERAIA, ESM,...).
 - **72 K€** de **loyers divers** (blanchisserie Epsm St-Quihouët 53 K€, bâtiment relais du Sud-Goëlo 15 K€,...).
- Les **produits exceptionnels** progressent de **+ 335 K€** par rapport au BP 2017 pour atteindre **641 K€** au BP 2018. Hormis 1 K€, cette somme est l'abondement du budget principal pour assurer l'équilibre du budget annexe gestion immobilière. La subvention du budget principal progresse principalement du fait de l'intégration de la Technopole dans le budget annexe Gestion Immobilière. La part de la subvention du budget principal destinée à la Technopole s'élève à 436,4 K€. *Pour rappel, la Technopole percevait une subvention annuelle de 540 K€ soit 270 K€ du budget principal de l'agglomération (Fonds Innovation Recherche) et 270 K€ du Conseil Départemental.*

> Si l'on retire l'intégration de la Technopole, les recettes d'exploitation progressent de +38,86%, les produits de gestion courante de +42,32% et la subvention d'équilibre du budget principal progresse de +36,13%.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT**1 018 000 €**

Compte Libellé	BUDGET TOT 2017 retraité des écritures de fin 2016	BP 2017	BP 2018	Variation BP 2018/BP 2017
011 Charges à caractère général	373 310	375 000	773 000	106,13%
012 Charges de personnel et frais assimilés	27 000	27 000	159 000	488,89%
022 Dépenses imprévues	8 820	2 000	2 000	0,00%
65 Autres charges de gestion courante	1 500	0	5 000	
66 Charges d'intérêts	15 000	14 000	78 000	457,14%
67 Charges exceptionnelles	152 360	0	1 000	
TOTAL Dépenses réelles retraitées Fonctionnement	577 990	418 000	1 018 000	143,54%

Les dépenses réelles de fonctionnement progressent de +600 K€ par rapport au BP 2017 pour atteindre 1 M€ au BP 2018 :

- Les **charges à caractère général** augmentent de +398 K€ pour atteindre **773 K€** au BP 2018. Les principales dépenses concernent :
 - **357,3 K€** correspondant à l'ensemble des charges à caractère général pour le site de la Technopole et ses différents bâtiments (fluides, maintenance, nettoyage des locaux,...).
 - **228,2 K€** de rémunération de la Société d'Economie Mixte « Baie d'Armor Entreprises » pour la gestion des sites Cap Entreprises et Quai Armez.
 - **109,9 K€** de taxes foncières pour l'ensemble des bâtiments hors site de la Technopole (Cap Entreprise 71 K€, Quai Armez 32 K€,...).
 - **25 K€** de maintenance, d'entretien et de réparations des bâtiments hors site de la Technopole.
 - **20 K€** pour une étude de faisabilité d'un Centre Ressource du Lin à Quintin.
 - **14 K€** d'assurances et de frais juridiques.
 - **10 K€** pour la réalisation d'un audit de Société d'Economie Mixte « Baie d'Armor Entreprises ».
- Les **charges de personnel** s'élèvent à **159 K€**. La progression de +132 K€ vient de l'intégration de la Technopole au budget annexe Gestion Immobilière (4 Equivalents-Temps-Plein).
- Les **autres charges de gestion courante** soit **5 K€** concernent des « créances éteintes » dont l'extinction a été prononcée par le Tribunal de grande instance pour les particuliers ou par le Tribunal de commerce pour les professionnels.
- Les **charges financières** progressent de +64 K€ pour atteindre **78 K€** au BP 2018. Le remboursement des intérêts du budget diminue de -14,28% par rapport au BP 2018 pour atteindre 12 K€ auxquels s'ajoutent le remboursement des intérêts du site de la Technopole qui s'élève à 66 K€.

> Si l'on retire l'intégration de la Technopole, les dépenses d'exploitation progressent de +10,67%, les charges à caractère général progressent de +10,85%, les charges de personnel sont stables et les charges financières diminuent de -14,29%.

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT**1 401 000 €**

Compte Libellé	BUDGET2017 (BP+DM+VC)	BP 2017	BP 2018	Variation BP 2018/BP 2017
024 Immobilisations affectées, concédées	2 982 350	464 000	69 000	-85,13%
13 Subventions d'investissement	125 939	0	312 000	
16 Emprunts et dettes assimilés	3 314 198	216 000	1 020 000	372,22%
23 Immobilisations en cours	530 201	0	0	
TOTAL Recettes réelles retraitées Investissement	6 952 688	680 000	1 401 000	106,03%

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 1 401 000 € et comprennent :

- **69 K€** de **vente de terrains** aux associations Beauvallon et Vaste Monde.
- **312 K€** de **subventions** dont 112 K€ dans le cadre du Contrat de Ruralité et 200 K€ dans le cadre du Contrat Départemental de Territoire pour la construction du bâtiment relais de Ploelec L'Hermitage.
- **1 M€** d'**emprunt** destiné à équilibrer la section d'investissement.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT**1 784 000 €**

Compte Libellé	BUDGET2017 (BP+DM+VC)	BP 2017	BP 2018	Variation BP 2018/BP 2017
13 Subventions d'investissement	100 000	0	0	
16 Emprunts et dettes assimilés	363 680	84 000	351 000	317,86%
20 Immobilisations incorporelles	1 000	1 000	1 000	0,00%
21 Immobilisations corporelles	101 790	91 000	354 200	289,23%
23 Immobilisations en cours	1 699 552	633 000	1 077 800	70,27%
TOTAL Dépenses réelles retraitées Investissement	2 266 022	809 000	1 784 000	120,52%

Les dépenses réelles d'investissement progressent de +975 K€ par rapport au BP 2017 pour atteindre 1,7 M€ au BP 2018 et comprennent :

- **351 K€** pour le **remboursement du capital** emprunté dont 268 K€ liés à des investissements réalisés sur le site de la Technopole.
- **1,4 M€** de **dépenses d'équipement** dont :
 - **30 K€** pour le site de la **Technopole**.
 - **500 K€** pour la construction du **bâtiment relais de Ploelec L'Hermitage** pour permettre la maintine d'activités économique sur le sud du territoire et favoriser l'implantation de nouvelles entreprises (DB-420-2017).
 - **471 K€** pour la réalisation d'un bâtiment sur le site du Quai Armez destiné à être loué à l'**AFPA** qui y réalisera une formation « agent de maintenance poly compétent de marine de plaisance » (DB-272-2017).

- **333,7 K€** pour les bâtiments **Cap Entreprises** dont 250 41 K€ pour des travaux d'accessibilité et 25 K€ pour le ch
- **73,3 K€** sont consacrés à l'opération « Légué – Pôle d'ac requalification du **Quai Armez**. Ce projet est rattaché au budget Gestion Immobilière en raison de la vocation à terme de cette partie du Légué qui est destinée à la vente ou la location aux entreprises.

> Si l'on retraite l'intégration de la Technopole, les dépenses d'investissement progressent de +677 K€, le remboursement du capital diminue de -1 K€ et les dépenses d'équipement progressent de +678 K€.

6. BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES

Le budget primitif 2018 du budget annexe des zones d'activités économiques s'équilibre à 20 279 000 € de dépenses réelles et d'ordre, section d'exploitation et d'investissement cumulées. L'annexe 8 reprend l'ensemble des mouvements constatés au budget primitif du budget annexe des zones d'activités avant retraitement.

Le Budget annexe des zones d'activités étant un budget de stock, la section de fonctionnement est équilibrée par des écritures d'ordre qui sont inscrites en section d'investissement.

Après retraitement des opérations d'ordre, et transfert en section d'investissement des acquisitions, travaux d'aménagement et cessions de terrains, le BP 2018 du budget ZAE s'établit à 2 813 000 €.

La loi NOTRe du 7 août 2015 a renforcé les responsabilités des Régions et des Intercommunalités en matière économique. Appliquant cette loi et l'instruction gouvernementale du 22 décembre 2015, le Département se retire de cette compétence. Le Syndicat Mixte de la Technopole constitué à parité du Département et de Saint-Brieuc Armor Agglomération est donc dissout au 31/12/2017 (DB-396-2017) et ses missions et son patrimoine ont été transférés à l'agglomération.

La zone d'activité de Beaucemaine est intégrée au budget annexe des zones d'activités tandis que le reste de la Technopole est intégrée au budget annexe Gestion Immobilière.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

49 000 €

Compte Libellé	BUDGET2017 (BP+DM+VC)	BP 2017	BP 2018	Variation BP 2018/BP 2017
65 Autres charges de gestion courante	1 750	0	0	
66 Intérêts des emprunts	37 000	36 000	49 000	36,11%
TOTAL Dépenses réelles retraitées Fonctionnement	38 750	36 000	49 000	36,11%

Des emprunts ayant été réalisés lors de la création de certaines zones d'activités économiques, il en résulte un **remboursement d'intérêts** qui s'élève à **49 K€** pour 2018. Sur ce montant, 14,8 K€ est lié à la zone de Beaucemaine (Technopole).

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

2 813 000 €

Compte Libellé	BUDGET2017 (BP+DM+VC)	BP 2017	BP 2018	Variation BP 2018/BP 2017
13 Subventions d'investissement	1 584 140	1 061 000	1 426 000	34,40%
16 Emprunts et dettes assimilés	10 305 925	1 937 000	1 387 000	-28,39%
TOTAL Recettes réelles retraitées Investissement	11 890 065	2 998 000	2 813 000	-6,17%

1,42 M€, seront les recettes potentielles attendues des **cessions de terrains** sur les zones suivantes :

- Zone Ext. Nord Châtelets : 1,05 M€
- Zone Kertugal-Saint-Quay Portrieux : 274,7 K€

- Zone de La Colignière-Trémuson : 65,5 K€
- Zone la Ville Robert-Binic Etables : 14,9 K€
- Zone la Ville Neuve-Saint-Brandan : 14,4 K€

L'équilibre du budget devra être assuré par l'emprunt estimé à **1,38 M€**.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT
2 764 000 €

Compte Libellé	BUDGET2017 (BP+DM+VC)	BP 2017	BP 2018	Variation BP 2018/BP 2017
16 Remboursement emprunt	66 100	66 000	175 000	165,15%
21 Immobilisations corporelles	4 208 703	2 896 000	2 589 000	-10,60%
TOTAL Dépenses réelles retraitées Investissement	4 208 703	2 896 000	2 764 000	-4,56%

Des emprunts ayant été réalisés lors de la création de certaines zones d'activités économiques, il en résulte un **remboursement du capital** emprunté de **175 K€** pour 2018. Sur ce montant, 106,4 K€ est lié à la zone de Beaucemaine (Technopole).

2,58 M€, permettront de poursuivre l'**aménagement des zones avec des acquisitions et des travaux**. Les principales dépenses concernent :

- Ext. Nord Châtelets (Tréguieux/Ploufragan) : 1,58 M€, dont 428 K€ d'acquisition de terrain, 1,1 M€ de travaux avec entre autre l'ouverture de la 2^{ème} tranche et 47 K€ de frais divers (diverses taxes 28,3 K€,...).
- La Colignère - Trémuson : 278,8 K€, dont 57 K€ d'acquisitions, 219 K€ de travaux de finition pour la 1^{ère} phase (1^{ère} tranche) et d'études diverses pour la tranche 2 consistant en des fouilles archéologiques et 2,8 K€ de taxe foncière.
- Kertugal 2 - Saint-Quay Portrieux : 272,8 K€, dont 267,3 K€ d'acquisitions et 5,5 K€ de taxes foncières.
- Espace du lié - Ploec L'hermitage : 117,7 K€, dont 105 K€ d'acquisition de terrain et 12,7 K€ de frais divers (diverses taxes 10,5 K€,...).
- Le Parray - Tréguieux : 69 K€, dont 16,5 K€ d'acquisition de terrain, 31,5 K€ de travaux dont le lancement d'études pour la 2^{ème} tranche et 21 K€ de frais divers (taxe foncière 8,2 K€,...).
- Kéribet - Pordic : 63,8 K€, dont 51 K€ d'acquisition de terrains et 12,8 K€ de frais divers (diverses taxes 1,6 K€,...).
- Extension Moulin à Vent - Yffiniac : 60 K€ d'acquisition de terrains.
- Croix Denis Boisillon : 26,1 K€, dont 24 K€ pour la mise en conformité du bassin de rétention des eaux pluviales et 2,1 K€ de frais divers.
- Beaucemaine 1 - Ploufragan (Technopole): 26 K€, dont 6 K€ de travaux et 20 K€ de frais divers.
- La Bourdinière - Yffiniac : 21,5 K€ dont 10 K€ d'acquisitions foncières, 7 K€ de travaux de compensation zones humides et 4,5 K€ de frais divers.
- Le Grand Plessix - Plaintel : 14,6 K€ de frais divers (taxes diverses 12 K€,...).
- Vau Ballier - Plédran : 13,5 K€, dont 2 K€ de remplacements de végétaux et 11,5 K€ de frais divers (taxe foncière 6 K€,...).
- Les Hautières - Trémuson : 10 K€ pour des travaux modificatifs de branchements.

7. BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE BOIS

Le budget primitif 2018 du budget annexe chaufferie bois s'équilibre à 599 000 € de dépenses réelles et d'ordre, section d'exploitation et d'investissement cumulées. L'annexe 12 reprend l'ensemble des mouvements constatés au budget primitif du budget de la chaufferie bois avant retraitement.

Après retraitement des opérations d'ordre, le Budget Primitif du budget Annexe Chaufferie Bois s'équilibre à 460 000 € section d'exploitation et d'investissement cumulées.

Dans le cadre de l'Agenda 21 communautaire, Saint Briec Agglomération s'est engagée à construire une chaufferie bois sur le quartier de Brézillet. Les travaux ont débuté en juin 2013 pour une inauguration le 19 juin 2014. Le budget intègre également la gestion du réseau de chaleur associé à la chaufferie bois.

La chaufferie bois a connu des difficultés de mise en route et de réglage. Le début d'exploitation en régie par le personnel de l'agglomération a mis en évidence la technicité requise pour la gestion d'un tel équipement. Pour y remédier, Saint-Briec Armor Agglomération a voté en juillet 2017 le lancement d'une consultation pour l'exploitation de la chaufferie bois (DB-276-2017). C'est un marché public d'exploitation avec gros entretien des installations et obligation de résultat. L'objectif est un démarrage courant 2018 pour une durée de 5 ans.

RECETTES REELLES D'EXPLOITATION 416 000 €

Compte Libellé	BUDGET TOT 2017 retraité des écritures de fin 2016	BP 2017	BP 2018	Variation BP 2018/BP 2017
70 Produits des services, du domaine	409 002	409 000	416 000	1,71%
77 Produits exceptionnels	35 000	35 000	0	-100,00%
TOTAL Recettes réelles retraitées Exploitation	444 002	444 000	416 000	-6,31%

Les **recettes d'exploitation** diminuent d'environ -6,31% entre 2017 et 2018 pour atteindre **416 K€** et correspondent à la vente de chaleur. Celle-ci s'effectue auprès de Saint-Briec Armor Agglomération (Aquabaie), la mairie de Saint-Briec (Stéredenn), le délégataire CD 22 (Maison Départementale des Sports) ainsi que la SBEC (Parc des Congrès et des Expositions et salle Hermione).

Cette estimation est basée sur la délibération tarifaire du 26 novembre 2015 (DB-248-2015).

DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION
359 000 €

Compte Libellé	BUDGET TOT 2017 retraité des écritures de fin 2016	BP 2017	BP 2018	Variation BP 2018/BP 2017
011 Charges à caractère général	319 321	299 000	285 000	-4,68%
012 Charges de personnel et frais assimilés	7 320	25 000	15 000	-40,00%
66 Charges financières	40 000	40 000	38 000	-5,00%
67 Charges exceptionnelles	1 000	0	1 000	
68 Dotations aux amot. et provisions	20 000	20 000	20 000	0,00%
TOTAL Dépenses réelles retraitées Exploitation	387 641	384 000	359 000	-6,51%

Les dépenses d'exploitation diminuent d'environ -6,51% entre 2017 et 2018 pour atteindre 359 K€.

- **285 K€** concernent les **charges à caractère général** soit 79,38% des dépenses réelles d'exploitation. En tenant compte de la mise en place d'un contrat d'exploitation de l'équipement courant 2018, elles comprennent :
 - **162,8 K€** de **fournitures** dont les fluides pour 161 K€ (eau, électricité, bois et gaz) et des fournitures diverses pour 1,8 K€ (entretien,...).
 - **120,2 K€** sont des charges et **services extérieurs** dont une enveloppe en vu d'un futur contrat d'exploitation de l'équipement pour 93 K€, des honoraires pour l'expertise de l'équipement pour 10 K€, de la maintenance et de l'entretien pour 6,6 K€ et des frais de télécommunication pour 1,3 K€.
 - **2 K€** de **taxes**.
- **15 K€** soit 4,17% des dépenses réelles d'exploitation concerne les **charges de personnel**. Un chauffagiste et 2 administratifs travaillent une partie de leur temps pour le budget annexe chaufferie bois. Ce chapitre diminue de -10 K€ en prévision de la mise en place du contrat d'exploitation courant 2018.
- Les **charges financières** d'un montant de **38 K€** concernent le remboursement des intérêts de la dette. Elles diminuent de -5% par rapport au BP 2017 et représentent 10,58% des dépenses réelles d'exploitation du BP 2018. L'emprunt a été contracté en 2014.
- **20 K€** sont des **provisions** pour parer à d'éventuels travaux d'entretien conséquents.

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT
44 000 €

Compte Libellé	BUDGET 2017 (BP+DM+VC)	BP 2017	BP 2018	Variation BP 2018/BP 2017
16 Emprunts et dettes assimilés	210 131	53 000	44 000	-16,98%
TOTAL Recettes réelles retraitées Investissement	210 131	53 000	44 000	-16,98%

Les **recettes d'investissement** diminuent d'environ -16,98% entre 2017 et 2018, ce qui concerne un emprunt pour équilibrer la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 04/04/2018
Reçu en préfecture le 04/04/2018
Affiché le
ID : 022-200069409-20180329-DB_023_2018-DE

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT
101 000 €

Compte Libellé	BUDGET2017 (BP+DM+VC)	BP 2017	BP 2018	Variation BP 2018/BP 2017
16 Emprunts et dettes assimilés	50 000	50 000	51 000	2,00%
20 Immobilisations incorporelles	1 000	1 000	1 000	0,00%
23 Immobilisations en cours	49 000	49 000	49 000	0,00%
TOTAL Dépenses réelles retraitées Investissement	121 950	113 000	101 000	-10,62%

Les dépenses d'investissement diminuent d'environ -10,62% entre 2017 et 2018 pour atteindre 101 K€ :

- **51 K€** soit 50,49 % des dépenses réelles d'investissement sont consacrés au **remboursement du capital de l'emprunt**.
- **50 K€** soit 49,51% des dépenses réelles d'investissement sont prévus pour la **finalisation de la réalisation de la Chaufferie Bois**. Celle-ci est décalée dans le temps en raison des litiges et l'élaboration d'un protocole d'accord par les experts pour fiabiliser et remettre à niveau l'équipement. Ce montant correspond au solde des marchés de travaux et MOE.

8. BUDGET ANNEXE COLLECTE ET VALORISAT

Le budget primitif 2018 du budget annexe déchets ménagers s'équilibre à 22 249 000 € de dépenses réelles et d'ordre, section d'exploitation et d'investissement cumulées. L'annexe 6 reprend l'ensemble des mouvements constatés au budget primitif du budget déchets ménagers avant retraitement.

Après retraitement des opérations d'ordre, le Budget Primitif du budget déchets ménagers s'équilibre à 21 100 900 € section d'exploitation et d'investissement cumulées.

Ce budget comprend à la fois la collecte et le traitement des déchets y compris la gestion des déchèteries. Il regroupe les quatre services des EPCI préexistants à la création de la nouvelle Agglomération et le service sur la commune de Saint-Carreuc.

La particularité de ce budget réside dans son mode de financement : une partie du service relève de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) et l'autre relève de la REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères). Le service financé par la REOM, doit être équilibré par la redevance. Le service financé par la TEOM, n'est pas soumis à cette obligation d'équilibre par les usagers du service. Pour cette raison, une comptabilité analytique permettant de dissocier ces deux régimes de financement a été mise en place.

Cette situation est transitoire, l'Agglomération dispose d'un délai de 5 ans pour choisir le mode de financement du service de collecte et traitement des déchets qui doit être unique à terme.

Le **service financé par la TEOM** correspond aux services du territoire du Sud Goëlo et de Saint-Brieuc Agglomération. La gestion du service sur le territoire Sud Goëlo est exercée par le SMITOM Launay Lantic.

Le **service financé par la REOM** correspond aux services des territoires de Centre Armor Puissance 4, de Quintin Communauté et de Saint-Carreuc qui constituent un nouveau service depuis le 1er janvier 2017 avec des tarifs unifiés.

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

19 264 900 €

Compte Libellé	BUDGET2017 (BP+DM+VC)	BP 2017	BP 2018	Variation BP 2018/BP 2017
013 Atténuation de charges	211 334	200 600	200 000	-0,30%
70 Produits des services, du domaine	3 338 666	3 119 000	2 741 000	-12,12%
73 Impôts et taxes	11 072 000	11 272 000	12 175 000	8,01%
74 Dotations et participations	2 367 498	2 357 000	2 874 000	21,93%
75 Autres Produits de gestion courante	1 965 812	1 100 000	1 200 000	9,09%
77 Produits exceptionnels	21 702	1 000	74 900	7390,00%
TOTAL Recettes réelles retraitées Fonctionnement	18 977 012	18 049 600	19 264 900	6,73%

Les recettes de fonctionnement progressent d'environ +6,73% entre 2017 et 2018 pour atteindre 19,26 M€ dont 1,9 M€ pour le service REOM et 17,3 M€ pour le service TEOM. Ses composantes sont :

- Les **atténuations de charges** pour **200 K€** soit -0,30% par rapport au BP 2017 correspondent aux remboursements sur charges de personnel. Le service REOM représente 16,4 K€ (-1,6 K€) et le service TEOM 183,6 K€ (+1K€).
- Les **produits des services** pour **2,74 M€** soit -12,12% par rapport au BP 2017 correspondent principalement à la redevance d'enlèvement des ordures ménagères pour 1,48 M€ (-4,27%), la

revente de matériaux issus du tri sélectif pour 812 K€ (-28,45%), des ordures ménagères pour 390 K€ (+2,77%) et des recettes div. L'évolution entre le BP 2017 et le BP 2018 est principalement liée à la redevance d'enlèvement des ordures ménagères dont la tarification est inchangée par rapport à 2017 (-4,27%) ainsi qu'à une baisse des recettes liée à la revente de matériaux issus du tri sélectif pour 812 K€ (-28,45%). Cette dernière s'explique par une baisse des coûts des matières premières et la mise en place par Kerval d'une péréquation transports impactant les recettes matières. Le service REOM représente 1,54 M€ (-9,1%) et le service TEOM 1,2 M€ (-15,69%).

- Les **impôts et taxes** s'élève **12,17 M€** soit +903 K€ par rapport au BP 2017 et correspondent à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour le service TEOM. Le taux de TEOM est unifié à hauteur de 8,70% au 1^{er} janvier 2018 pour participer à l'équilibre du service TEOM et faire face aux différents investissements. Pour rappel, en 2017, le taux était de 8,70% sur le territoire du Sud-Goëlo et de 8,04% sur le territoire de Saint-Brieuc Agglomération. Concernant les bases d'impositions, leur évolution entre 2017 et 2018 est estimée à +2,3%. Le territoire du Sud Goëlo représente 1,38 M€ et le territoire de Saint-Brieuc Agglomération 10,79 M€.

Les **dotations et participations** s'élèvent à 2,8 M€ soit +21,93% par rapport au BP 2017 et correspondent aux aides versées par Citéo issu de la fusion au mois de septembre 2017 d'Eco-emballages et Ecofolio. Citéo a mis en place un nouveau barème recentré sur la collecte sélective et moins sur la valorisation complémentaire. Ce nouveau barème entraîne une baisse de la participation de Citéo au budget collecte et valorisation des déchets compensé au BP 2018 par un rattrapage sur sa participation 2017 évalué à 775 K€. Le service REOM représente 311,8 K€ (+0,91%) et le service TEOM 2,56 M€ (+25,11%).

- Les **autres produits de gestion courante** s'élève à **1,2 M€** soit +100 K€ par rapport au BP 2017 et correspondent à la subvention versée par le budget principal pour équilibrer le service TEOM du budget collecte et valorisation des déchets. En effet, malgré sa revalorisation, la TEOM ne couvre pas l'intégralité des charges du service mais elle permet de réduire la progression de la subvention du budget principal à +100 K€. Le financement des investissements prioritairement par la TEOM est nécessaire pour ne pas priver le budget principal de marges de manœuvre indispensables au financement de son propre programme d'investissement.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

18 117 000 €

Compte Libellé	BUDGET2017 (BP+DM+VC)	BP 2017	BP 2018	Variation BP 2018/BP 2017
011 Charges à caractère général	1 690 110	1 486 000	1 693 000	13,93%
012 Charges de personnel et frais assimilés	6 624 441	6 562 000	6 823 000	3,98%
022 Dépenses imprévues	27 000	27 000	0	-100,00%
65 Autres charges de gestion courante	9 544 226	8 798 000	9 536 000	8,39%
66 Charges financières	80 000	80 000	62 000	-22,50%
67 Charges exceptionnelles	4 000	4 000	3 000	-25,00%
TOTAL Dépenses réelles retraitées Fonctionnement	17 969 777	16 957 000	18 117 000	6,84%

Les dépenses de fonctionnement progressent d'environ +6,84% entre 2017 et 2018 pour atteindre 18,1 M€ dont 1,78 M€ pour le service REOM et 16,33 M€ pour le service TEOM. Ses composantes sont :

- Les **charges à caractère général** représentant **1,7 M€** soit +13 comprennent :
 - des **fournitures** pour **851,5 K€** (+79,1 K€/BP 2017) dont carburant pour 514,5 K€ (+50,7 K€), des vêtements de travail pour 60,5 K€ (+24,6 K€) et des pièces pour l'entretien des véhicules pour 127 K€ (-3 K€).
 - des **prestations et services** pour **836,3 K€** (+127,4 K€/BP 2017) dont l'entretien et la maintenance des bâtiments et des véhicules pour 254 K€ (-2,5 K€), des cotisations pour 35,5 K€ (-1,2 K€), des frais de télécommunications pour 23,8 K€ (+6,7 K€), des frais d'assurances pour 45,6 K€ (+2 K€) et divers contrats de prestations de services pour 138,9 K€ (-0,6 K€).
 A noter une dépense exceptionnelle en 2018 pour des études à hauteur de 174,3 K€ dont une étude pour l'optimisation du service et l'harmonisation du mode de financement.
 - Des **impôts et taxes** pour **5,2 K€** (+0,4 K€/BP 2017).
 Le service REOM représente 232 K€ (-21,3%) et le service TEOM 1,46 M€ (+22,6%).
- Les **charges de personnel** s'élèvent à **6,8 M€** soit +3,98% par rapport au BP 2017 en raison principalement de 3 postes créés en 2017 et ayant un effet en année pleine en 2018 ainsi qu'à un recours prévisionnel à du personnel temporaire plus important qu'en 2017.
 Le service REOM représente 576,7 K€ (-0,38%) et le service TEOM 6,24 M€ (+4,39%).
- Les **autres charges de gestion courante** s'élèvent à **9,5 M€** soit +8,39% par rapport au BP 2017 et correspondent principalement :
 - à **Kerval** pour **7,6 K€** pour le traitement des déchets de l'agglomération hors territoire du Sud Goëlo. La progression de cette dépense s'impose au budget Collecte et Valorisation des déchets car elle est liée d'une part au tonnage prévisionnel mais aussi à la tarification votée annuellement par Kerval.
 - au **Smictom** pour un montant estimatif de **1,9 M€**. La gestion du service sur le territoire Sud Goëlo est exercée par le SMITOM Launay Lantic.
 Le service REOM représente 976 K€ (+1,34%) et le service TEOM 8,56 M€ (+9,25%).
- Les **charges financières** s'élèvent à **62 K€** soit -22,5% par rapport au BP 2017 et concernent le paiement des intérêts d'emprunts du service TEOM.

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT
1 836 000 €

Compte Libellé	BUDGET2017 (BP+DM+VC)	BP 2017	BP 2018	Variation BP 2018/BP 2017
024 Immobilisations affectées, concédées	0	0	15 000	
10 Dotations, fonds divers et réserves	270 000	270 000	353 000	30,74%
13 Subventions d'investissement	10 590	0	37 000	
16 Emprunts et dettes assimilés	794 888	1 142 000	1 431 000	25,31%
TOTAL Recettes réelles retraitées Investissement	1 075 478	1 412 000	1 836 000	30,03%

Les recettes d'investissement progressent d'environ +30,03% entre 2017 et 2018 pour atteindre 1,8 M€ :

- Les **cessions d'immobilisations** pour **15 K€** correspondent à la vente de 2 bennes à ordures ménagères.
- Le **FCTVA** est estimé à **353 K€** pour 2018.

- Les **subventions d'investissement** s'élèvent à **36,6 K€** correspondants pour les travaux sur la déchèterie de Saint-Brieuc.
- L'**emprunt** d'équilibre nécessaire au financement des dépenses d'investissement du service TEOM s'établit à **1,4 M€** pour le BP 2018 soit +25,31% par rapport au BP 2017.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT
2 983 900 €

Compte Libellé	BUDGET2017 (BP+DM+VC)	BP 2017	BP 2018	Variation BP 2018/BP 2017
16 Emprunts et dettes assimilés	448 000	448 000	418 000	-6,70%
20 Immobilisations incorporelles	20 000	14 600	26 000	78,08%
204 subvention d'équipement	128 900	123 000	150 900	22,68%
21 Immobilisations corporelles	2 046 962	1 383 000	1 368 000	-1,08%
23 Immobilisations en cours	540 500	536 000	1 021 000	90,49%
TOTAL Dépenses réelles retraitées Investissement	3 184 362	2 504 600	2 983 900	19,14%

Les dépenses d'investissement progressent d'environ +19,14% entre 2017 et 2018 pour atteindre 2,98 M€ :

- Le **remboursement du capital** de l'emprunt s'élèvent à **418 K€** au BP 2018 et concerne le service TEOM.
- Les **dépenses d'équipements** progressent de +24,76% entre le BP 2017 et le BP 2018 pour atteindre **2,56 M€** dont les dépenses principales sont :
 - **Service TEOM** pour **2,5 M€** dont **1,67 M€** pour la **collecte des déchets** et **828,9 K€** pour les **déchèteries**. Pour la collecte des déchets, les principales dépenses concernent 135 K€ subventions d'équipements versées aux communes pour des conteneurs enterrés, 198 K€ pour l'acquisition de bacs de collecte, 470 K€ pour l'acquisition de 2 bennes à ordures ménagères (19 et 26 tonnes) et d'un camion master, 592 K€ pour des travaux de réaménagement du site en vue de l'élargissement et de l'accueil de nouveaux agents sur le site au 1^{er} janvier 2018, 123 K€ pour la création d'une 2^{ème} aire de lavage sur le site du CTLD et 28 K€ pour la réalisation d'une plateforme de stationnement derrière les bureaux. Pour les déchèteries, les principales dépenses concernent 400 K€ pour l'acquisition de terrains pour la déchetterie sur le site du Perray, 300 K€ pour la mise aux normes de la déchetterie de Plérin, 42 K€ pour du matériel de transport et 57,6 K€ pour des travaux sur les bâtiments.
 - **Service REOM** pour **66,6 K€** dont **49,9 K€** pour la **collecte des déchets** et **16,7 K€** pour les **déchèteries**. Pour la collecte des déchets, les principales dépenses concernent 15,9 K€ subventions d'équipements versées aux communes (sécurisation de points de collecte) et 30 K€ pour le renouvellement de bacs. Pour les déchèteries, les principales dépenses concernent 5,3 K€ sur des travaux à la déchetterie de Quintin et 11,4 K€ d'achat de matériels et outillages techniques.

9. BUDGET ANNEXE HIPPODROME

Le budget primitif 2018 du budget annexe de l'hippodrome s'équilibre à 814 000 € de dépenses réelles et d'ordre, section d'exploitation et d'investissement cumulées. L'annexe 11 reprend l'ensemble des mouvements constatés au budget primitif du budget annexe de l'hippodrome avant retraitement.

Après retraitement des opérations d'ordre, le Budget Primitif du budget Annexe de l'Hippodrome s'équilibre à 501 000 € section de fonctionnement et d'investissement cumulées.

Inauguré le 1^{er} mars 2015, l'aménagement de l'hippodrome de la Baie a consisté principalement en la réalisation d'un restaurant panoramique et à l'aménagement des espaces proposés à la location pour des manifestations à caractère privé ou public.

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

374 000 €

Compte Libellé	BUDGET TOT 2017 retraité des écritures de fin 2016	BP 2017	BP 2018	Variation BP 2018/BP 2017
70 Produits des services, du domaine	2 000	2 000	2 000	0,00%
73 Impôts et taxes	20 000	20 000	20 000	0,00%
75 Autres produits de gestion courante	125 000	125 000	125 000	0,00%
77 Produits exceptionnels	215 000	215 000	227 000	5,58%
TOTAL Recettes réelles retraitées Fonctionnement	362 000	362 000	374 000	3,31%

Les **recettes de fonctionnement** progressent de 3,31% entre 2017 et 2018 pour atteindre **374 K€** au **BP 2018**. Elles comprennent :

- Les **produits des services**, c'est-à-dire les recettes de billetterie pour **2 K€**.
- Les **impôts et taxes** avec un prélèvement de **20 K€** sur les paris hippiques versé à l'agglomération depuis 2014 et auparavant perçu par la commune de rattachement.
- Les **autres produits de gestion courante** avec le loyer de la société des courses 113 K€, la redevance versée par les Traiteurs Briochins pour l'exploitation de l'espace restauration estimée à 10 K€ (redevance fixe à laquelle s'ajoutera une part variable de 3% du Chiffre d'Affaires HT) ainsi que la location de salles estimée à 2 K€.
- Les **produits exceptionnels** progressent de +5,58% pour atteindre **227 K€** et correspondent à l'abondement du budget principal pour assurer l'équilibre du budget annexe de l'hippodrome.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT
229 000 €

Compte Libellé	BUDGET TOT 2017 retraité des écritures de fin 2016	BP 2017	BP 2018	Variation BP 2018/BP 2017
011 Charges à caractère général	79 287	78 000	90 000	15,38%
012 Charges de personnel et frais assimilés	80 000	80 000	81 000	1,25%
022 Dépenses imprévues	1 000	1 000	1 000	0,00%
65 Autres charges de gestion courante	10 000	10 000	10 000	0,00%
66 Charges financières	48 000	48 000	44 000	-8,33%
67 Charges exceptionnelles	3 000	3 000	3 000	0,00%
TOTAL Dépenses réelles retraitées Fonctionnement	221 287	220 000	229 000	4,09%

Les dépenses de fonctionnement constituent les dépenses nécessaires à l'entretien et au fonctionnement de l'équipement. Elles progressent de +4,09% entre le BP 2017 et le BP 2018 en raison principalement des charges à caractère général (+15,38%) et dans une moindre mesure en raison des charges de personnel (+1,25%).

- Les **charges à caractère général** progressent de +15,38% pour atteindre **90 K€**. En effet, malgré des dépenses estimées à la baisse telles que les fournitures -1,5 K€, d'autres dépenses sont estimées à la hausse tels que les frais d'électricité + 6 K€, l'eau et l'assainissement + 0,5 K€, les frais d'entretien et de maintenance + 2,2 K€ ainsi que les taxes foncières + 2,5 K€.
- Les **charges de personnel** progressent de 1 K€ pour atteindre **81 K€**.
- Les **autres charges de gestion courante** s'élèvent à **10 K€** et concernent principalement des subventions de fonctionnement aux associations de droit privé et des redevances (Sacem).
- Les **charges financières** c'est-à-dire le paiement des intérêts d'emprunts suite à la réalisation de l'Espace Accueil, d'Information et de Restauration diminuent de -8,33% par rapport au BP 2017 pour atteindre **44 K€**.

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT
127 000 €

Compte Libellé	BUDGET2017 (BP+DM+VC)	BP 2017	BP 2018	Variation BP 2018/BP 2017
I6 Emprunts et dettes assimilés	217 977	184 000	127 000	-30,98%
TOTAL Recettes réelles retraitées Investissement	217 977	184 000	127 000	-30,98%

Un **emprunt** de **127 K€** sera réalisé en 2018 pour équilibrer la section d'investissement.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT
272 000 €

Compte Libellé	BUDGET2017 (BP+DM+VC)	BP 2017	BP 2018	Variation BP 2018/BP 2017
16 Emprunts et dettes assimilés	142 000	142 000	145 000	2,11%
20 Immobilisations incorporelles	1 000	1 000	1 000	0,00%
21 Immobilisations corporelles	26 910	25 000	20 000	-20,00%
23 Immobilisations en cours	158 000	158 000	106 000	-32,91%
TOTAL Dépenses réelles retraitées Investissement	327 910	326 000	272 000	-16,56%

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 272 K€ soit -16,56% par rapport au BP 2017 et comprennent :

- **145 K€** pour le **remboursement du capital** de l'emprunt réalisé dans le cadre des travaux consacrés à l'espace accueil, d'information et de restauration.
- **127 K€ de dépenses d'équipement** (-57 K€/BP 2017) dont 100 K€ pour la poursuite de la remise en état des parkings avec une nouvelle tranche de deux parkings, 14 K€ pour l'aménagement du bar de l'étage et 3,4 K€ pour l'achat de mobiliers.

10. BUDGET ANNEXE GOLF DES AJONCS D'OR

Le budget primitif 2018 du budget annexe du Golf des Ajoncs d'Or s'équilibre à 947 000 € de dépenses réelles et d'ordre, section d'exploitation et d'investissement cumulées. L'annexe 9 reprend l'ensemble des mouvements constatés au budget primitif du budget annexe du Golf des Ajoncs d'Or avant retraitement.

Après retraitement des opérations d'ordre, le Budget Primitif du budget Annexe du Golf des Ajoncs d'Or s'équilibre à 839 000 € section de fonctionnement et d'investissement cumulées.

Le budget annexe du Golf des Ajoncs d'Or est un budget qui s'équilibre par ses propres ressources, la maîtrise des charges et l'optimisation des recettes doivent permettre de pérenniser l'équilibre et de faire face à long terme aux éventuels besoins de renouvellement des équipements.

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

817 000 €

Compte Libellé	BUDGET TOT 2017 retraité des écritures de fin 2016	BP 2017	BP 2018	Variation BP 2018/BP 2017
013 Atténuation de charges	10 300	10 300	20 000	94,17%
70 Produits des services, du domaine	806 817	664 700	765 000	15,09%
75 Autres produits de gestion courante	9 000	9 000	12 000	33,33%
77 Produits exceptionnels	5 830	0	20 000	
TOTAL Recettes réelles retraitées Exploitation	831 947	684 000	817 000	19,44%

Les recettes de fonctionnement progressent de +19,44% passant ainsi de 684 K€ lors du BP 2017 à 817 K€ au BP 2018. Elles comprennent :

- Les **atténuations de charges** estimées à **20 K€** lors du BP 2018 correspondent à des remboursements de frais de personnel par l'assurance statutaire qui sont ajustés en cours d'année au rythme des arrêts maladie.
- Les **produits des services** progressent de 15,09% pour atteindre **765 K€** et sont composé des prestations d'accès aux terrains et de location de voitures pour 605 K€, les commissions du ProShop pour 150 K€ (vente de marchandises) ainsi que le remboursement de frais concernant les fluides du restaurant pour 10 K€.
 A noter que les produits des services intègrent la nouvelle grille tarifaire applicable au 1^{er} janvier 2018 dont l'objectif est de générer des recettes supplémentaires de l'ordre de 50 K€ afin d'assurer l'équilibre financier du budget annexe du golf (DB-443-2017).
- Les **revenus des immeubles** correspondant à la location du club house **12 K€**.
- Les **produits exceptionnels** sont estimés **20 K€** au BP 2018 et correspondent à un remboursement de l'assurance suite à une effraction avec vols (vêtements, matériels, porte,...).

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

719 000 €

Compte Libellé	BUDGET TOT 2017 retraité des écritures de fin 2016	BP 2017	BP 2018	Variation BP 2018/BP 2017
011 Charges à caractère général	301 000	247 000	345 000	39,68%
012 Charges de personnel et frais assimilés	350 500	327 000	347 000	6,12%
65 Autres charges de gestion courante	5 100	0	4 000	
66 Charges financières	25 000	25 000	22 000	-12,00%
67 Charges exceptionnelles	0	0	1 000	
TOTAL Dépenses réelles retraitées	681 600	599 000	719 000	20,03%
Exploitation				

Les dépenses de fonctionnement constituent les dépenses nécessaires à l'entretien et au fonctionnement de l'équipement. Elles progressent de +20,03% en raison principalement des charges à caractère général (+98 K€) et dans une moindre mesure en raison des charges de personnel (+20 K€).

- Les **charges à caractère général** progressent de +39,68% pour atteindre **345 K€** en 2018. Elles comprennent :
 - des **fournitures** pour **241,9 K€** (+77,1 K€/BP 2017) dont les fluides (29 K€), le carburant (11 K€), des fournitures diverses (66,9 K€) et des achats de fournitures suite à la mise en place de 2 contrats de dépôt-vente Pro Shop (135 K€).
A noter que les achats de fournitures dans le cadre des 2 contrats de dépôt-vente Pro Shop progressent de +45 K€ entre 2017 et 2018 mais donne lieu à des reversements de commissions.
 - des **prestations et services** pour **78,6 K€** (+12,9 K€/BP 2017) dont les frais juridiques et d'assurances (8,2 K€), les frais de nettoyage (16 K€), les cotisations (13 K€), les frais de maintenance et de réparations (10,5 K€), des frais d'impressions (5 K€) et des frais de télécommunications (6,2 K€).
 - Des **impôts et taxes** pour **24,5 K€** (+8 K€/BP 2017).
- Les **charges de personnel** progressent de + 20 K€ pour atteindre **347 K€**.
- Les **autres charges de gestion courante** s'élèvent à **4K€** concernent les admissions en non valeurs. Les « admissions en non valeurs » regroupent les créances juridiquement actives dont le recouvrement est rendu impossible par la situation financière du débiteur.
- Les **charges financières** c'est-à-dire le paiement des intérêts d'emprunts diminuent de -12% pour atteindre **22 K€** au BP 2018.

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT**22 000 €**

Compte Libellé	BUDGET2017 (BP+DM+VC)	BP 2017	BP 2018	Variation BP 2018/BP 2017
13 Subventions d'investissement	423 500	0	0	
16 Emprunts et dettes assimilés	1 607 517	125 000	22 000	-82,40%
TOTAL Recettes réelles retraitées Investissement	2 031 017	125 000	22 000	-82,40%

Un **emprunt de 22 K€** sera réalisé en 2018 pour équilibrer la section d'investissement.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT**120 000 €**

Compte Libellé	BUDGET2017 (BP+DM+VC)	BP 2017	BP 2018	Variation BP 2018/BP 2017
16 Emprunts et dettes assimilés	58 000	58 000	47 000	-18,97%
20 Immobilisations incorporelles	2 000	2 000	2 000	0,00%
21 Immobilisations corporelles	1 973 808	127 000	71 000	-44,09%
23 Immobilisations en cours	52 117	23 000	0	-100,00%
TOTAL Dépenses réelles retraitées Investissement	2 085 925	210 000	120 000	-42,86%

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 120 K€ au BP 2018 soit -42,86% par rapport au BP 2017.

Les **dépenses d'équipement** s'élèvent à **73 K€** au BP 2018 (-51,9%/BP 2017) et comprennent 30 K€ d'acquisitions de matériel et 41 K€ pour des aménagements de terrains (reprise de la plateforme de stockage 25 K€, aménagement aire de stockage des ordures ménagères et collecte sélective 5 K€, aménagement de la voie d'accès pour le camion benne 3 K€, aménagement de la zone de stockage du sable 8 K€).

Il est prévu **47 K€** en **emprunts et dettes assimilés** pour le remboursement du capital soit -18,97% par rapport au BP 2017.

11. BUDGET ANNEXE POLE NAUTIQUE

Le budget primitif 2018 du budget annexe du Pôle Nautique s'équilibre à 1 109 000 € de dépenses réelles et d'ordre, section d'exploitation et d'investissement cumulées. L'annexe 10 reprend l'ensemble des mouvements constatés au budget primitif du budget annexe du Pôle Nautique avant retraitement.

Après retraitement des opérations d'ordre, le Budget Primitif du budget Annexe du Pôle Nautique s'équilibre à 827 000 € section de fonctionnement et d'investissement cumulées.

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT
689 000 €

Compte Libellé	BUDGET TOT 2017 retraité des écritures de fin 2016	BP 2017	BP 2018	Variation BP 2018/BP 2017
013 Atténuation de charges	6 000	6 000	0	-100,00%
70 Produits des services, du domaine	238 000	238 000	239 000	0,42%
75 Autres produits de gestion courante	132 530	1 000	0	-100,00%
77 Produits exceptionnels	500 000	500 000	450 000	-10,00%
TOTAL Recettes réelles retraitées	876 530	745 000	689 000	-7,52%
Exploitation				

Les recettes de fonctionnement diminuent de -7,52% pour atteindre 689 K€ au BP 2018. Elles comprennent :

- **Les produits des services** pour **239 K€** (+1 K€/BP 2017) dont les composantes principales sont les cotisations (9 K€), les activités (28,5 K€), les stages (125 K€), les régates (5 K€), la location de matériel (23,4 K€), les licences (13 K€) ainsi que la facturation aux scolaires et groupes (28 K€).
- **Les produits exceptionnels** pour **450 K€** dont un solde de 80 K€ de recettes attendues dans le cadre d'un contentieux par rapport à la construction de la base de Binic et 370 K€ correspondant à la subvention d'équilibre de la section fonctionnement versée par le budget principal.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT
563 000 €

Compte Libellé	BUDGET TOT 2017 retraité des écritures de fin 2016	BP 2017	BP 2018	Variation BP 2018/BP 2017
011 Charges à caractère général	146 166	146 000	156 000	6,85%
012 Charges de personnel et frais assimilés	393 584	392 000	383 000	-2,30%
65 Autres charges de gestion courante	100	0	0	
66 Charges financières	80 120	29 000	24 000	-17,24%
TOTAL Dépenses réelles retraitées	619 970	567 000	563 000	-0,71%
Exploitation				

Les dépenses de fonctionnement constituent les dépenses de fonctionnement de l'équipement. Elles diminuent de -0,71% entre de personnel (-9 K€) et dans une moindre mesure des charges finan

- Les **charges à caractère général** progressent de +6,85% entre le BP 2017 et le BP 2018 pour atteindre **156 K€**. Malgré certaines dépenses estimées à la baisse telles que les cotisations (-2 K€) et les frais de contentieux (-10 K€), d'autres dépenses sont estimées à la hausse tels que les abonnements internet pour Binic et Saint-Quay Portrieux (+2,3 K€), les taxes foncières (+2,2 K€), les fournitures (+2,2 K€) ainsi que les autres frais de services extérieurs (+2,3 K€).
A noter que des dépenses nouvelles de communication sont inscrites au BP 2018 pour 12,5 K€ pour diverses opérations (salon Nautic de Paris, spot radio, flyers, plaquettes,...).
- Les **charges de personnel** baissent de -9 K€ pour atteindre **383 K€** au BP 2018 du fait d'une estimation plus juste de celles-ci.
- Les **charges financières** c'est-à-dire le paiement des intérêts d'emprunts diminuent de -17,24% et s'élèvent à **24 K€** au BP 2018.

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT
138 000 €

Compte Libellé	BUDGET2017 (BP+DM+VC)	BP 2017	BP 2018	Variation BP 2018/BP 2017
13 Subventions d'investissement	690 000	50 000	50 000	0,00%
16 Emprunts et dettes assimilés	346 269	37 000	88 000	137,84%
TOTAL Recettes réelles retraitées Investissement	1 042 269	93 000	138 000	48,39%

Les recettes d'investissement progressent de +48,39% entre le BP 2017 et le BP 2018 pour atteindre 138 K€ et comprennent :

- Une **subvention d'investissement** du budget principal de l'agglomération de **50 K€**.
- Un **emprunt** permettant l'équilibre de la section d'investissement pour **88 K€**.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT
264 000 €

Compte Libellé	BUDGET2017 (BP+DM+VC)	BP 2017	BP 2018	Variation BP 2018/BP 2017
16 Emprunts et dettes assimilés	56 000	56 000	60 000	7,14%
20 Immobilisations incorporelles	17 000	17 000	17 000	0,00%
21 Immobilisations corporelles	741 533	70 000	58 000	-17,14%
23 Immobilisations en cours	128 000	128 000	129 000	0,78%
TOTAL Dépenses réelles retraitées Investissement	942 533	271 000	264 000	-2,58%

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 244 K€ au BP 2018 soit -2,58% par rapport au BP 2017.

Les **dépenses d'équipement** s'élèvent à **204 K€** soit -11K€ par rapport à
concernent :

- 15 K€ pour le lancement d'une étude géologique pour des tra
nautique de Saint-Quay
- 28 K€ de travaux sur les sites de Binic et de St-Quay-Portrieux (vestiaires, éclairages, carrelages,...)
- 30 K€ pour le renouvellement du parc de bateaux
- 129 K€ de travaux sur la base de Binic suite à des malfaçons dans sa construction. Ils seront réalisés une fois les recettes liées au contentieux perçues. Ces travaux initialement prévus au BP 2017 sont reconduits au BP 2018.

Il est prévu **60 K€** en **emprunts et dettes assimilés** pour le remboursement du capital soit +7,14% par rapport au BP 2017.

Annexe 1 : Chaîne de l'épargne et financement de l'investissement à partir des dépenses et recettes réelles retraitées

Chaînes de l'autofinancement synthétique :

En K€	Budget principal	Transport	Eau	Assainissement	Gestion immobilière	ZAE (1)	Hippodrome	Chaufferie bois	Collecte et Valorisation des déchets	Golf	Pole Nautique	Total
Recettes réelles de fonctionnement	80 723	20 312	14 986	14 026	1 401	0	374	416	19 265	817	689	153 008
Dépenses réelles de fonctionnement	72 955	16 189	9 014	6 958	1 018	49	229	359	18 117	719	563	126 169
Autofinancement brut	7 768	4 124	5 972	7 068	383	-49	145	57	1 148	98	126	26 839
Annuité en capital	3 885	871	2 014	3 029	351	175	145	51	418	47	60	11 046
Autofinancement net	3 883	3 253	3 958	4 039	32	-224	0	6	730	51	66	15 794

Le volume d'investissement :

Total investissements hors dette	24 883	44 119	9 160	12 465	1 433	2 764	127	50	2 566	73	204	97 843
---	---------------	---------------	--------------	---------------	--------------	--------------	------------	-----------	--------------	-----------	------------	---------------

Le financement de l'investissement

Recettes propres et diverses	9 191	19 466	499	1 368	381	1 426	0	0	405	0	50	32 786
Autofinancement net	3 883	3 253	3 958	4 039	32	-224	0	6	730	51	66	15 794
Emprunt (2)	11 809	21 400	4 703	7 058	1 020	1 387	127	44	1 431	22	88	49 089
Total financement de l'investissement	24 883	44 119	9 160	12 465	1 433	2 589	127	50	2 566	73	204	97 668

(1) comptabilité de stock, retraitement des dépenses de fonctionnement en investissement

(2) en attente de la reprise des résultats après l'adoption du compte administratif

Annexe 2 : Budget primitif 2018 budget principal (mouvements budgét

Section de fonctionnement :

Compte Libellé	BUDGET2017 (BP+DM+VC)	BP 2017	BP 2018	Variation BP 2018/BP 2017
002 Résultat antérieur reporté	8 781 433	0	0	
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	977 174	701 000	971 000	38,52%
Sous total opération d'ordre	9 758 607	701 000	971 000	38,52%
013 Atténuation de charges	205 050	180 000	180 000	0,00%
70 Produits des services, du domaine	6 904 300	6 588 000	5 372 000	-18,46%
73 Impôts et taxes	55 713 211	55 695 000	55 966 000	0,49%
74 Dotations et participations	17 726 724	17 155 000	19 904 000	16,02%
75 Autres produits de gestion courante	408 430	331 000	508 000	53,47%
76 Produits financiers	2 565	0	0	
77 Produits exceptionnels	2 656 994	200 000	203 000	1,50%
Sous total opérations réelles	83 617 274	80 149 000	82 133 000	2,48%
TOTAL Recettes Fonctionnement	93 375 881	80 850 000	83 104 000	2,79%

Compte Libellé	BUDGET2017 (BP+DM+VC)	BP 2017	BP 2018	Variation BP 2018/BP 2017
023 Virement à la section d'investissement	8 247 960	2 816 000	1 779 000	-36,83%
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	6 804 000	5 421 000	6 960 000	28,39%
Sous total opérations d'ordre	15 051 960	8 237 000	8 739 000	6,09%
011 Charges à caractère général	11 371 745	9 768 000	10 249 000	4,92%
012 Charges de personnel et frais assimilés	17 700 340	17 443 000	19 259 000	10,41%
014 Atténuations de produits	30 276 810	29 921 000	29 504 000	-1,39%
022 Dépenses imprévues	80 000	80 000	80 000	0,00%
65 Autres charges de gestion courante	12 440 382	12 190 000	11 655 000	-4,39%
66 Charges financières	1 201 000	1 201 000	1 161 000	-3,33%
67 Charges exceptionnelles	2 932 327	2 010 000	2 457 000	22,24%
68 Dotations aux amort. et provisions	2 321 318	0	0	
Sous total opérations réelles	78 323 921	72 613 000	74 365 000	2,41%
TOTAL Dépenses Fonctionnement	93 375 881	80 850 000	83 104 000	2,79%

Section d'investissement :

Compte Libellé	BUDGET2017 (BP+DM+VC)	BP 2017	BP 2018	Variation BP 2018/BP 2017
001 Résultat d'investissement reporté	2 424 306	0	0	
021 Virement de la section de fonctionnement	8 247 960	2 816 000	1 779 000	-36,83%
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	6 804 000	5 421 000	6 960 000	28,39%
041 Opérations patrimoniales	54 000	54 000	0	-100,00%
Sous total opérations d'ordre	17 530 266	8 291 000	8 739 000	5,40%
024 Immobilisations affectées, concédées	1 193 000	1 193 000	1 852 000	55,24%
10 Dotations, fonds divers et réserves	4 380 000	4 380 000	2 320 000	-47,03%
13 Subventions d'investissement	5 697 835	4 235 000	2 360 000	-44,27%
16 Emprunts et dettes assimilés	28 096 609	28 639 000	20 350 000	-28,94%
23 Immobilisations en cours	466 331	150 000	59 000	-60,67%
27 Autres immobilisations financières	2 180 000	0	1 600 000	
45 Comptabilité distincte rattachée	2 070 981	1 200 000	1 000 000	-16,67%
Sous total opérations réelles	44 084 756	39 797 000	29 541 000	-25,77%
TOTAL Recettes Investissement	61 615 022	48 088 000	38 280 000	-20,40%

Compte Libellé	BUDGET2017 (BP+DM+VC)	BP 2017	BP 2018	Variation BP 2018/BP 2017
001 Résultat d'investissement	6 577 069	0	0	
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	977 174	701 000	971 000	38,52%
041 Opérations patrimoniales	54 000	54 000	0	-100,00%
Sous total opérations d'ordre	7 608 243	755 000	971 000	28,61%
020 Dépenses imprévues	100 000	100 000	100 000	0,00%
16 Emprunts et dettes assimilés	12 410 000	12 410 000	12 426 000	0,13%
20 Immobilisations incorporelles	935 770	617 000	664 000	7,62%
204 Subventions d'équipements versées	8 277 060	5 966 000	6 727 000	12,76%
21 Immobilisations corporelles	3 930 263	2 554 000	2 329 000	-8,81%
23 Immobilisations en cours	25 651 186	24 486 000	13 963 000	-42,98%
27 Autres Immobilisations Financières	1 500 000	0	100 000	
45 Comptabilité distincte rattachée	1 202 500	1 200 000	1 000 000	-16,67%
Sous total opérations réelles	54 006 779	47 333 000	37 309 000	-21,18%
TOTAL Dépenses Investissement	61 615 022	48 088 000	38 280 000	-20,40%

Annexe 3 : Budget primitif 2018 budget transports (mouvements budgétaires)**Section d'exploitation :**

Compte Libellé	BUDGET2017 (BP+DM+VC)	BP 2017	BP 2018	Variation BP 2018/BP 2017
002 Résultat antérieur reporté	3 028 232	0	0	
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	14 183 973	13 846 000	9 994 000	-27,82%
Sous total opération d'ordre	17 212 205	13 846 000	9 994 000	-27,82%
013 Atténuations de charges	1 000	1 000	1 000	0,00%
70 Produits des services, du domaine	3 255 164	3 172 000	3 263 000	2,87%
73 Versement transport	16 176 000	16 176 000	15 854 000	-1,99%
74 Dotations et participations	946 200	927 000	958 000	3,34%
75 Autres produits de gestion courante	222 000	222 000	230 000	3,60%
77 Produits exceptionnels	6 846	6 000	6 000	0,00%
Sous total opérations réelles	20 607 210	20 504 000	20 312 000	-0,94%
TOTAL Recettes Exploitation	37 819 415	34 350 000	30 306 000	-11,77%

Compte Libellé	BUDGET2017 (BP+DM+VC)	BP 2017	BP 2018	Variation BP 2018/BP 2017
023 Virement à la section d'investissement	2 367 444	853 000	1 512 000	77,26%
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 636 893	2 609 000	2 804 000	7,47%
Sous total opérations d'ordre	5 004 337	3 462 000	4 316 000	24,67%
011 Charges à caractère général	15 777 946	15 689 000	15 123 000	-3,61%
012 Charges de personnel et frais assimilés	850 548	828 000	595 000	-28,14%
022 Dépenses imprévues	50 000	50 000	50 000	0,00%
65 Autres charges de gestion courante	15 726 269	13 919 000	9 878 000	-29,03%
66 Charges financières	168 000	168 000	181 000	7,74%
67 Charges exceptionnelles	242 315	234 000	163 000	-30,34%
Sous total opérations réelles	32 815 078	30 888 000	25 990 000	-15,86%
TOTAL Dépenses Exploitation	37 819 415	34 350 000	30 306 000	-11,77%

Section d'investissement :

Compte Libellé	BUDGET2017 (BP+DM+VC)	BP 2017	BP 2018	Variation BP 2018/BP 2017
021 Virement de la section de fonctionnement	2 367 444	853 000	1 512 000	77,26%
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 636 893	2 609 000	2 804 000	7,47%
041 Opérations patrimoniales	52 650	1 000	0	-100,00%
Sous total opérations d'ordre	5 056 987	3 463 000	4 316 000	24,63%
13 Subventions d'investissement	1 148 000	162 000	2 508 000	1448,15%
16 Emprunts et dettes assimilés	14 475 312	17 799 000	21 400 000	20,23%
27 Autres immobilisations financières	1 300 000	0	0	
45 Comptabilité distincte rattachée	29 889 616	16 506 000	16 958 000	2,74%
Sous total opérations réelles	46 812 928	34 467 000	40 866 000	18,57%
TOTAL Recettes Investissement	51 869 915	37 930 000	45 182 000	19,12%

Compte Libellé	BUDGET2017 (BP+DM+VC)	BP 2017	BP 2018	Variation BP 2018/BP 2017
001 Résultat d'investissement reporté	2 588 249	0	0	
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	14 183 973	13 846 000	9 994 000	-27,82%
041 Opérations patrimoniales	52 650	1 000	0	-100,00%
Sous total opérations d'ordre	16 824 872	13 847 000	9 994 000	-27,83%
16 Emprunts et dettes assimilés	521 000	521 000	871 000	67,18%
20 Immobilisations incorporelles	173 450	160 000	109 000	-31,88%
21 Immobilisations corporelles	2 877 919	2 553 000	2 257 000	-11,59%
23 Immobilisations en cours	4 589 120	4 251 330	14 993 000	252,67%
45 Comptabilité distincte rattachée	26 883 554	16 597 670	16 958 000	2,17%
Sous total opérations réelles	35 045 043	24 083 000	35 188 000	46,11%
TOTAL Dépenses Investissement	51 869 915	37 930 000	45 182 000	19,12%

Annexe 4 : Budget primitif 2018 budget eau (mouvements budgétaires)

Section d'exploitation :

Compte Libellé	BUDGET2017 (BP+DM+VC)	BP 2017	BP 2018	Variation BP 2018/BP 2017
002 Résultat d'exploitation reporté	3 722 387	0	0	
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 057 953	872 000	1 002 000	14,91%
Sous total opération d'ordre	4 780 340	872 000	1 002 000	14,91%
013 Atténuation de charges	57 252	45 000	45 000	0,00%
70 Produits des services, du domaine	14 353 188	13 387 000	14 346 000	7,16%
74 Dotations et participations	100 000	100 000	120 000	20,00%
75 Autres produits de gestion courante	23 000	23 000	74 000	221,74%
Sous total opérations réelles	14 533 440	13 555 000	14 585 000	7,60%
TOTAL Recettes Exploitation	19 313 780	14 427 000	15 587 000	8,04%

Compte Libellé	BUDGET2017 (BP+DM+VC)	BP 2017	BP 2018	Variation BP 2018/BP 2017
023 Virement à la section d'investissement	7 025 711	4 116 000	4 464 000	8,45%
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 472 872	1 810 000	2 109 000	16,52%
Sous total opérations d'ordre	9 498 583	5 926 000	6 573 000	10,92%
011 Charges à caractère général	4 418 728	3 906 000	3 898 000	-0,20%
012 Charges de personnel et frais assimilés	2 837 569	2 658 000	3 130 000	17,76%
014 Atténuations de produits	1 490 000	1 000 000	1 100 000	10,00%
022 Dépenses imprévues	55 000	55 000	55 000	0,00%
65 Autres charges de gestion courante	126 500	124 000	110 000	-11,29%
66 Charges financières	706 000	673 000	647 000	-3,86%
67 Charges exceptionnelles	181 400	85 000	74 000	-12,94%
Sous total opérations réelles	9 815 197	8 501 000	9 014 000	6,03%
TOTAL Dépenses Exploitation	19 313 780	14 427 000	15 587 000	8,04%

Section d'investissement :

Compte Libellé	BUDGET2017 (BP+DM+VC)	BP 2017	BP 2018	Variation BP 2018/BP 2017
001 Résultat d'investissement reporté	6 265 736	0	0	
021 Virement de la section de fonctionnement	7 025 711	4 116 000	4 464 000	8,45%
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 472 872	1 810 000	2 109 000	16,52%
041 Opérations patrimoniales	983 000	983 000	435 000	-55,75%
Sous total opérations d'ordre	16 747 319	6 909 000	7 008 000	1,43%
13 Subventions d'investissement	1 026 250	871 000	64 000	-92,65%
16 Emprunts et dettes assimilés	3 983 724	8 345 000	8 525 000	2,16%
27 Autres immobilisations financières	1 132 068	854 000	435 000	-49,06%
Sous total opérations réelles	6 142 042	10 070 000	9 024 000	-10,39%
TOTAL Recettes Investissement	22 889 361	16 979 000	16 032 000	-5,58%

Compte Libellé	BUDGET2017 (BP+DM+VC)	BP 2017	BP 2018	Variation BP 2018/BP 2017
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 057 953	872 000	1 002 000	14,91%
041 Opérations patrimoniales	983 000	983 000	435 000	-55,75%
Sous total opérations d'ordre	2 040 953	1 855 000	1 437 000	-22,53%
13 Subventions d'investissement	15 792	0	0	
16 Emprunts et dettes assimilés	5 328 000	5 291 000	5 836 000	10,30%
20 Immobilisations incorporelles	549 125	271 000	250 000	-7,75%
21 Immobilisations corporelles	486 852	469 000	498 000	6,18%
23 Immobilisations en cours	14 468 639	9 093 000	8 011 000	-11,90%
Sous total opérations réelles	20 848 408	15 124 000	14 595 000	-3,50%
TOTAL Dépenses Investissement	22 889 361	16 979 000	16 032 000	-5,58%

Annexe 5 : Budget primitif 2018 budget assainissement (mouvements b

Section d'exploitation :

Compte Libellé	BUDGET2017 (BP+DM+VC)	BP 2017	BP 2018	Variation BP 2018/BP 2017
002 Résultat d'exploitation reporté	2 261 423	0	0	
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 480 575	1 465 000	1 483 000	1,23%
Sous total opération d'ordre	3 741 998	1 465 000	1 483 000	1,23%
013 Atténuation de charges	37 549	30 000	30 000	0,00%
70 Produits des services, du domaine	12 976 553	11 642 000	13 674 000	17,45%
74 Dotations et participations	71 697	34 000	34 000	0,00%
75 Autres produits de gestion courante	384 495	327 000	319 000	-2,45%
77 Produits exceptionnels	67 850	0	0	
Sous total opérations réelles	13 538 144	12 033 000	14 057 000	16,82%
TOTAL Recettes Exploitation	17 280 142	13 498 000	15 540 000	15,13%

Compte Libellé	BUDGET2017 (BP+DM+VC)	BP 2017	BP 2018	Variation BP 2018/BP 2017
002 Résultat d'exploitation reporté	11 242	0	0	
023 Virement à la section d'investissement	5 777 071	2 881 000	4 981 000	72,89%
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	3 182 983	3 145 000	3 169 000	0,76%
Sous total opérations d'ordre	8 971 296	6 026 000	8 150 000	35,25%
011 Charges à caractère général	2 909 654	2 513 000	2 438 000	-2,98%
012 Charges de personnel et frais assimilés	2 777 924	2 764 000	2 948 000	6,66%
014 Atténuations de produits	960 000	680 000	680 000	0,00%
022 Dépenses imprévues	80 000	80 000	80 000	0,00%
65 Autres charges de gestion courante	89 478	73 000	73 000	0,00%
66 Charges financières	1 205 000	1 195 000	1 111 000	-7,03%
67 Charges exceptionnelles	286 790	167 000	60 000	-64,07%
Sous total opérations réelles	8 308 846	7 472 000	7 390 000	-1,10%
TOTAL Dépenses Exploitation	17 280 142	13 498 000	15 540 000	15,13%

Section d'investissement :

Compte Libellé	BUDGET2017 (BP+DM+VC)	BP 2017	BP 2018	Variation BP 2018/BP 2017
001 Résultat d'investissement reporté	1 560 931	0	0	
021 Virement de la section de fonctionnement	5 777 071	2 881 000	4 981 000	72,89%
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	3 182 983	3 145 000	3 169 000	0,76%
041 Opérations patrimoniales	1 905 000	1 905 000	600 000	-68,50%
Sous total opérations d'ordre	12 425 985	7 931 000	8 750 000	10,33%
10 Dotations, fonds divers et réserves	4 500	4 500	1 000	-77,78%
13 Subventions d'investissement	5 214 450	5 091 000	767 000	-84,93%
16 Emprunts et dettes assimilés	7 351 086	6 766 000	7 860 000	16,17%
20 Immobilisations incorporelles	14 380	0	0	
27 Autres immobilisations financières	1 890 878	1 323 500	600 000	-54,67%
Sous total opérations réelles	14 475 294	13 185 000	9 228 000	-30,01%
TOTAL Recettes Investissement	26 901 279	21 116 000	17 978 000	-14,86%

Compte Libellé	BUDGET2017 (BP+DM+VC)	BP 2017	BP 2018	Variation BP 2018/BP 2017
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 480 575	1 465 000	1 483 000	1,23%
041 Opérations patrimoniales	1 905 000	1 905 000	600 000	-68,50%
Sous total opérations d'ordre	3 385 575	3 370 000	2 083 000	-38,19%
13 Subvention d'investissement	109 500	0	0	
16 Emprunts et dettes assimilés	3 876 000	3 866 000	3 831 000	-0,91%
20 Immobilisations incorporelles	585 399	250 000	249 000	-0,40%
21 Immobilisations corporelles	419 412	217 000	272 000	25,35%
23 Immobilisations en cours	18 525 393	13 413 000	11 543 000	-13,94%
Sous total opérations réelles	23 515 704	17 746 000	15 895 000	-10,43%
TOTAL Dépenses Investissement	26 901 279	21 116 000	17 978 000	-14,86%

Annexe 6 : Budget primitif 2018 budget collecte et valorisation de (budgetaires)

Section de fonctionnement :

Compte Libellé	BUDGET2017 (BP+DM+VC)	BP 2017	BP 2018	Variation BP 2018/BP 2017
002 Résultat antérieur reporté	393 911	0	0	
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	400	400	100	-75,00%
Sous total opération d'ordre	394 311	400	100	-75,00%
013 Atténuations de charges	211 334	200 600	200 000	-0,30%
70 Produits des services, du domaine	3 338 666	3 119 000	2 741 000	-12,12%
73 Impôts et Taxes	11 072 000	11 272 000	12 175 000	8,01%
74 Dotations et participations	2 367 498	2 357 000	2 874 000	21,93%
75 Autres produits de gestion courante	1 965 812	1 100 000	1 200 000	9,09%
77 Produits exceptionnels	21 702	1 000	74 900	7390,00%
Sous total opérations réelles	18 977 012	18 049 600	19 264 900	6,73%
TOTAL Recettes Fonctionnement	19 371 323	18 050 000	19 265 000	6,73%

Compte Libellé	BUDGET2017 (BP+DM+VC)	BP 2017	BP 2018	Variation BP 2018/BP 2017
002 Résultat antérieur reporté	2 335	0	0	
023 Virement à la section d'investissement	219 111	100 000	148 000	48,00%
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 180 100	993 000	1 000 000	0,70%
Sous total opérations d'ordre	1 401 546	1 093 000	1 148 000	5,03%
011 Charges à caractère général	1 690 110	1 486 000	1 693 000	13,93%
012 Charges de personnel et frais assimilés	6 624 441	6 562 000	6 823 000	3,98%
022 Dépenses imprévues	27 000	27 000	0	-100,00%
65 Autres charges de gestion courante	9 544 226	8 798 000	9 536 000	8,39%
66 Charges financières	80 000	80 000	62 000	-22,50%
67 Charges exceptionnelles	4 000	4 000	3 000	-25,00%
Sous total opérations réelles	17 969 777	16 957 000	18 117 000	6,84%
TOTAL Dépenses Fonctionnement	19 371 323	18 050 000	19 265 000	6,73%

Section d'investissement :

Compte Libellé	BUDGET2017 (BP+DM+VC)	BP 2017	BP 2018	Variation BP 2018/BP 2017
001 Résultat d'investissement reporté	728 886	0	0	
021 Virement de la section de fonctionnement	219 111	100 000	148 000	48,00%
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 180 100	993 000	1 000 000	0,70%
041 Opérations patrimoniales	2 015	0	0	
Sous total opérations d'ordre	2 130 112	1 093 000	1 148 000	5,03%
024 Immobilisations affectées, concédées	0	0	15 000	
10 Dotations, fonds divers et réserves	270 000	270 000	353 000	30,74%
13 Subventions d'investissement	10 590	0	37 000	
16 Emprunts et dettes assimilés	794 888	1 142 000	1 431 000	25,31%
Sous total opérations réelles	1 075 478	1 412 000	1 836 000	30,03%
TOTAL Recettes Investissement	3 205 589	2 505 000	2 984 000	19,12%

Compte Libellé	BUDGET2017 (BP+DM+VC)	BP 2017	BP 2018	Variation BP 2018/BP 2017
001 Résultat d'investissement reporté	18 812			
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	400	400	100	-75,00%
041 Opérations patrimoniales	2 015	0	0	
Sous total opérations d'ordre	21 227	400	100	-75,00%
16 Emprunts et dettes assimilés	448 000	448 000	418 000	-6,70%
20 Immobilisations incorporelles	20 000	14 600	26 000	78,08%
204 subvention d'équipement	128 900	123 000	150 900	22,68%
21 Immobilisations corporelles	2 046 962	1 383 000	1 368 000	-1,08%
23 Immobilisations en cours	540 500	536 000	1 021 000	90,49%
Sous total opérations réelles	3 184 362	2 504 600	2 983 900	19,14%
TOTAL Dépenses Investissement	3 205 589	2 505 000	2 984 000	19,12%

Annexe 7: Budget primitif 2018 budget gestion immobilière (mouvement)

Section de fonctionnement :

Compte Libellé	BUDGET2017 (BP+DM+VC)	BP 2017	BP 2018	Variation BP 2018/BP 2017
002 Résultat de fonctionnement reporté	46 622	0	0	
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	140 470	131 000	131 000	0,00%
Sous total opération d'ordre	187 092	131 000	131 000	0,00%
75 Autres produits de gestion courante	286 020	241 000	760 000	215,35%
77 Produits exceptionnels	413 404	306 000	641 000	109,48%
Sous total opérations réelles	699 424	547 000	1 401 000	156,12%
TOTAL Recettes Fonctionnement	886 516	678 000	1 532 000	125,96%

Compte Libellé	BUDGET2017 (BP+DM+VC)	BP 2017	BP 2018	Variation BP 2018/BP 2017
002 Résultat de fonctionnement reporté	35 216	0	0	
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	272 150	260 000	514 000	97,69%
Sous total opérations d'ordre	307 366	260 000	514 000	97,69%
011 Charges à caractère général	374 470	375 000	773 000	106,13%
012 Charges de personnel et frais assimilés	27 000	27 000	159 000	488,89%
022 Dépenses imprévues	8 820	2 000	2 000	0,00%
65 Autres charges de gestion courante	1 500	0	5 000	
66 Charges d'intérêts	15 000	14 000	78 000	457,14%
67 Charges exceptionnelles	152 360	0	1 000	
Sous total opérations réelles	579 150	418 000	1 018 000	143,54%
TOTAL Dépenses Fonctionnement	886 516	678 000	1 532 000	125,96%

Section d'investissement :

Compte Libellé	BUDGET2017 (BP+DM+VC)	BP 2017	BP 2018	Variation BP 2018/BP 2017
001 Résultat d'investissement reporté	26 562	0	0	
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	272 150	260 000	514 000	97,69%
Sous total opérations d'ordre	298 712	260 000	514 000	97,69%
024 Immobilisations affectées, concédées	2 982 350	464 000	69 000	-85,13%
13 Subventions d'investissement	125 939	0	312 000	
16 Emprunts et dettes assimilés	3 314 198	216 000	1 020 000	372,22%
23 Immobilisations en cours	2 067 000	940 000	495 000	-47,34%
Sous total opérations réelles	8 489 487	1 620 000	1 896 000	17,04%
TOTAL Recettes Investissement	8 788 199	1 880 000	2 410 000	28,19%

Compte Libellé	BUDGET2017 (BP+DM+VC)	BP 2017	BP 2018	Variation BP 2018/BP 2017
001 Résultat d'investissement reporté	4 314 707	0	0	
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	140 470	131 000	131 000	0,00%
Sous total opérations d'ordre	4 455 177	131 000	131 000	0,00%
13 Subventions d'investissement	100 000	0	0	
16 Emprunts et dettes assimilés	363 680	84 000	351 000	317,86%
20 Immobilisations incorporelles	1 000	1 000	1 000	0,00%
21 Immobilisations corporelles	101 790	91 000	354 200	289,23%
23 Immobilisations en cours	3 766 552	1 573 000	1 572 800	-0,01%
Sous total opérations réelles	4 333 022	1 749 000	2 279 000	30,30%
TOTAL Dépenses Investissement	8 788 199	1 880 000	2 410 000	28,19%

Annexe 8 : Budget primitif 2018 budget ZAE (mouvements budgétaires)**Section de fonctionnement :**

Compte Libellé	BUDGET2017 (BP+DM+VC)	BP 2017	BP 2018	Variation BP 2018/BP 2017
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	9 221 850	8 203 000	9 339 000	13,85%
Sous total opération d'ordre	9 221 850	8 203 000	9 339 000	13,85%
70 Produits des services, du domaine	1 583 902	1 061 000	1 425 000	34,31%
75 Autres produits de gestion courante	238	0	1 000	
Sous total opérations réelles	1 584 140	1 061 000	1 426 000	34,40%
TOTAL Recettes Fonctionnement	10 805 990	9 264 000	10 765 000	16,20%

Compte Libellé	BUDGET2017 (BP+DM+VC)	BP 2017	BP 2018	Variation BP 2018/BP 2017
002 Résultat de fonctionnement reporté	226 537	0	0	
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	6 332 000	6 332 000	8 127 000	28,35%
Sous total opérations d'ordre	6 558 537	6 332 000	8 127 000	28,35%
011 Charges à caractère général	4 208 703	2 896 000	2 589 000	-10,60%
65 Autres charges de gestion courante	1 750	0	0	
66 Intérêts des emprunts	37 000	36 000	49 000	36,11%
Sous total opérations réelles	4 247 453	2 932 000	2 638 000	-10,03%
TOTAL Dépenses Fonctionnement	10 805 990	9 264 000	10 765 000	16,20%

Section d'investissement :

Compte Libellé	BUDGET2017 (BP+DM+VC)	BP 2017	BP 2018	Variation BP 2018/BP 2017
001 Résultat d'investissement reporté	30 260	0	0	
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	6 332 000	6 332 000	8 127 000	28,35%
Sous total opérations d'ordre	6 362 260	6 332 000	8 127 000	28,35%
16 Emprunts et dettes assimilés	10 305 925	1 937 000	1 387 000	-28,39%
Sous total opérations réelles	10 305 925	1 937 000	1 387 000	-28,39%
TOTAL Recettes Investissement	16 668 185	8 269 000	9 514 000	15,06%

Compte Libellé	BUDGET2017 (BP+DM+VC)	BP 2017	BP 2018	Variation BP 2018/BP 2017
001 Résultat d'investissement reporté	7 380 235	0	0	
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	9 221 850	8 203 000	9 339 000	13,85%
Sous total opérations d'ordre	16 602 085	8 203 000	9 339 000	13,85%
16 Remboursement emprunt	66 100	66 000	175 000	165,15%
Sous total opérations réelles	66 100	66 000	175 000	165,15%
TOTAL Dépenses Investissement	16 668 185	8 269 000	9 514 000	15,06%

Annexe 9 : Budget primitif 2018 budget golf des ajoncs d'or (mouvement)

Section d'exploitation :

Compte Libellé	BUDGET2017 (BP+DM+VC)	BP 2017	BP 2018	Variation BP 2018/BP 2017
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	23 000	23 000	5 000	-78,26%
Sous total opération d'ordre	23 000	23 000	5 000	-78,26%
013 Atténuation de charges	10 300	10 300	20 000	94,17%
70 Produits des services, du domaine	818 327	664 700	765 000	15,09%
75 Autres produits de gestion courante	9 000	9 000	12 000	33,33%
77 Produits exceptionnels	5 830	0	20 000	
Sous total opérations réelles	843 457	684 000	817 000	19,44%
TOTAL Recettes Exploitation	866 457	707 000	822 000	16,27%

Compte Libellé	BUDGET2017 (BP+DM+VC)	BP 2017	BP 2018	Variation BP 2018/BP 2017
002 Résultat antérieur reporté	65 347	0	0	
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	108 000	108 000	103 000	-4,63%
Sous total opérations d'ordre	173 347	108 000	103 000	-4,63%
011 Charges à caractère général	312 510	247 000	345 000	39,68%
012 Charges de personnel et frais assimilés	350 500	327 000	347 000	6,12%
65 Autres charges de gestion courante	5 100	0	4 000	
66 Charges financières	25 000	25 000	22 000	-12,00%
67 Charges exceptionnelles	0	0	1 000	
Sous total opérations réelles	693 110	599 000	719 000	20,03%
TOTAL Dépenses Exploitation	866 457	707 000	822 000	16,27%

Section d'investissement :

Compte Libellé	BUDGET2017 (BP+DM+VC)	BP 2017	BP 2018	Variation BP 2018/BP 2017
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	108 000	108 000	103 000	-4,63%
Sous total opérations d'ordre	108 000	108 000	103 000	-4,63%
13 Subventions d'investissement	423 500	0	0	
16 Emprunts et dettes assimilés	1 607 517	125 000	22 000	-82,40%
Sous total opérations réelles	2 031 017	125 000	22 000	-82,40%
TOTAL Recettes Investissement	2 139 017	233 000	125 000	-46,35%

Compte Libellé	BUDGET2017 (BP+DM+VC)	BP 2017	BP 2018	Variation BP 2018/BP 2017
001 Résultat d'investissement reporté	30 091	0	0	
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	23 000	23 000	5 000	-78,26%
Sous total opérations d'ordre	53 091	23 000	5 000	-78,26%
16 Emprunts et dettes assimilés	58 000	58 000	47 000	-18,97%
20 Immobilisations incorporelles	2 000	2 000	2 000	0,00%
21 Immobilisations corporelles	1 973 808	127 000	71 000	-44,09%
23 Immobilisations en cours	52 117	23 000	0	-100,00%
Sous total opérations réelles	2 085 925	210 000	120 000	-42,86%
TOTAL Dépenses Investissement	2 139 017	233 000	125 000	-46,35%

Annexe 10 : Budget primitif 2018 budget pôle nautique (mouvements)

Section d'exploitation :

Compte Libellé	BUDGET2017 (BP+DM+VC)	BP 2017	BP 2018	Variation BP 2018/BP 2017
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	100 000	100 000	78 000	-22,00%
Sous total opération d'ordre	100 000	100 000	78 000	-22,00%
013 Atténuation de charges	6 000	6 000	0	-100,00%
70 Produits des services, du domaine	240 180	238 000	239 000	0,42%
75 Autres produits de gestion courante	132 530	1 000	0	-100,00%
77 Produits exceptionnels	506 000	506 000	450 000	-11,07%
Sous total opérations réelles	884 710	751 000	689 000	-8,26%
TOTAL Recettes Exploitation	984 710	851 000	767 000	-9,87%

Compte Libellé	BUDGET2017 (BP+DM+VC)	BP 2017	BP 2018	Variation BP 2018/BP 2017
023 Virement à la section d'investissement	200 748	130 000	66 000	-49,23%
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	154 000	154 000	138 000	-10,39%
Sous total opérations d'ordre	354 748	284 000	204 000	-28,17%
011 Charges à caractère général	156 158	146 000	156 000	6,85%
012 Charges de personnel et frais assimilés	393 584	392 000	383 000	-2,30%
65 Autres charges de gestion courante	100	0	0	
66 Charges financières	80 120	29 000	24 000	-17,24%
Sous total opérations réelles	629 962	567 000	563 000	-0,71%
TOTAL Dépenses Exploitation	984 710	851 000	767 000	-9,87%

Section d'investissement :

Compte Libellé	BUDGET2017 (BP+DM+VC)	BP 2017	BP 2018	Variation BP 2018/BP 2017
021 Virement de la section de fonctionnement	200 748	130 000	66 000	-49,23%
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	154 000	154 000	138 000	-10,39%
Sous total opérations d'ordre	354 748	284 000	204 000	-28,17%
13 Subventions d'investissement	690 000	50 000	50 000	0,00%
16 Emprunts et dettes assimilés	346 269	37 000	88 000	137,84%
Sous total opérations réelles	1 036 269	87 000	138 000	58,62%
TOTAL Recettes Investissement	1 391 017	371 000	342 000	-7,82%

Compte Libellé	BUDGET2017 (BP+DM+VC)	BP 2017	BP 2018	Variation BP 2018/BP 2017
001 Résultat d'investissement reporté	348 484	0	0	
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	100 000	100 000	78 000	-22,00%
Sous total opérations d'ordre	448 484	100 000	78 000	-22,00%
16 Emprunts et dettes assimilés	56 000	56 000	60 000	7,14%
20 Immobilisations incorporelles	17 000	17 000	17 000	0,00%
21 Immobilisations corporelles	741 533	70 000	58 000	-17,14%
23 Immobilisations en cours	128 000	128 000	129 000	0,78%
Sous total opérations réelles	942 533	271 000	264 000	-2,58%
TOTAL Dépenses Investissement	1 391 017	371 000	342 000	-7,82%

Annexe 11 : Budget primitif 2018 budget hippodrome (mouvements budgétaires)

Section de fonctionnement :

Compte Libellé	BUDGET2017 (BP+DM+VC)	BP 2017	BP 2018	Variation BP 2018/BP 2017
002 Résultat de fonctionnement reporté	83 731	0	0	
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	85 000	85 000	84 000	-1,18%
Sous total opération d'ordre	168 731	85 000	84 000	-1,18%
70 Produits des services, du domaine	2 000	2 000	2 000	0,00%
73 Impôts et taxes	20 000	20 000	20 000	0,00%
75 Autres produits de gestion courante	125 000	125 000	125 000	0,00%
77 Produits exceptionnels	220 130	215 000	227 000	5,58%
Sous total opérations réelles	367 130	362 000	374 000	3,31%
TOTAL Recettes Fonctionnement	535 861	447 000	458 000	2,46%

Compte Libellé	BUDGET2017 (BP+DM+VC)	BP 2017	BP 2018	Variation BP 2018/BP 2017
023 Virement à la section d'investissement	143 746	89 000	65 000	-26,97%
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	165 785	138 000	164 000	18,84%
Sous total opérations d'ordre	309 531	227 000	229 000	0,88%
011 Charges à caractère général	84 330	78 000	90 000	15,38%
012 Charges de personnel et frais assimilés	80 000	80 000	81 000	1,25%
022 Dépenses imprévues	1 000	1 000	1 000	0,00%
65 Autres charges de gestion courante	10 000	10 000	10 000	0,00%
66 Charges financières	48 000	48 000	44 000	-8,33%
67 Charges exceptionnelles	3 000	3 000	3 000	0,00%
Sous total opérations réelles	226 330	220 000	229 000	4,09%
TOTAL Dépenses Fonctionnement	535 861	447 000	458 000	2,46%

Section d'investissement :

Compte Libellé	BUDGET2017 (BP+DM+VC)	BP 2017	BP 2018	Variation BP 2018/BP 2017
021 Virement de la section de fonctionnement	143 746	89 000	65 000	-26,97%
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	165 785	138 000	164 000	18,84%
Sous total opérations d'ordre	309 531	227 000	229 000	0,88%
16 Emprunts et dettes assimilés	217 977	184 000	127 000	-30,98%
Sous total opérations réelles	217 977	184 000	127 000	-30,98%
TOTAL Recettes Investissement	527 507	411 000	356 000	-13,38%

Compte Libellé	BUDGET2017 (BP+DM+VC)	BP 2017	BP 2018	Variation BP 2018/BP 2017
001 Résultat d'investissement reporté	114 597	0	0	
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	85 000	85 000	84 000	-1,18%
Sous total opérations d'ordre	199 597	85 000	84 000	-1,18%
16 Emprunts et dettes assimilés	142 000	142 000	145 000	2,11%
20 Immobilisations incorporelles	1 000	1 000	1 000	0,00%
21 Immobilisations corporelles	26 910	25 000	20 000	-20,00%
23 Immobilisations en cours	158 000	158 000	106 000	-32,91%
Sous total opérations réelles	327 910	326 000	272 000	-16,56%
TOTAL Dépenses Investissement	527 507	411 000	356 000	-13,38%

Annexe 12 : Budget primitif 2018 budget chaufferie bois (mouvements)

Section d'exploitation :

Compte Libellé	BUDGET2017 (BP+DM+VC)	BP 2017	BP 2018	Variation BP 2018/BP 2017
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	41 000	41 000	41 000	0,00%
Sous total opération d'ordre	41 000	41 000	41 000	0,00%
70 Produits des services, du domaine	465 700	409 000	416 000	1,71%
77 Produits exceptionnels	35 000	35 000	0	-100,00%
Sous total opérations réelles	500 700	444 000	416 000	-6,31%
TOTAL Recettes Exploitation	541 700	485 000	457 000	-5,77%

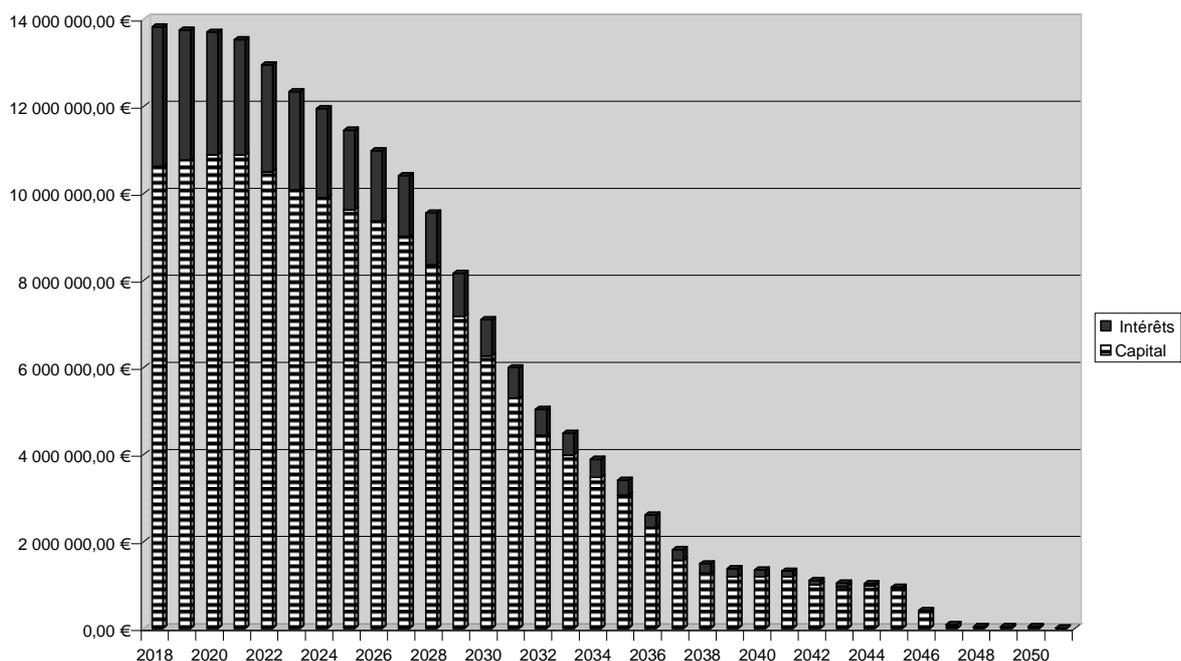
Compte Libellé	BUDGET2017 (BP+DM+VC)	BP 2017	BP 2018	Variation BP 2018/BP 2017
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	101 000	101 000	98 000	-2,97%
002 Résultat antérieur reporté	16 680	0	0	
Sous total opérations d'ordre	117 680	101 000	98 000	-2,97%
011 Charges à caractère général	355 700	299 000	285 000	-4,68%
012 Charges de personnel et frais assimilés	7 320	25 000	15 000	-40,00%
66 Charges financières	40 000	40 000	38 000	-5,00%
67 Charges exceptionnelles	1 000	0	1 000	
68 Dotations Amort. Et Provisions	20 000	20 000	20 000	0,00%
Sous total opérations réelles	424 020	384 000	359 000	-6,51%
TOTAL Dépenses Exploitation	541 700	485 000	457 000	-5,77%

Section d'investissement :

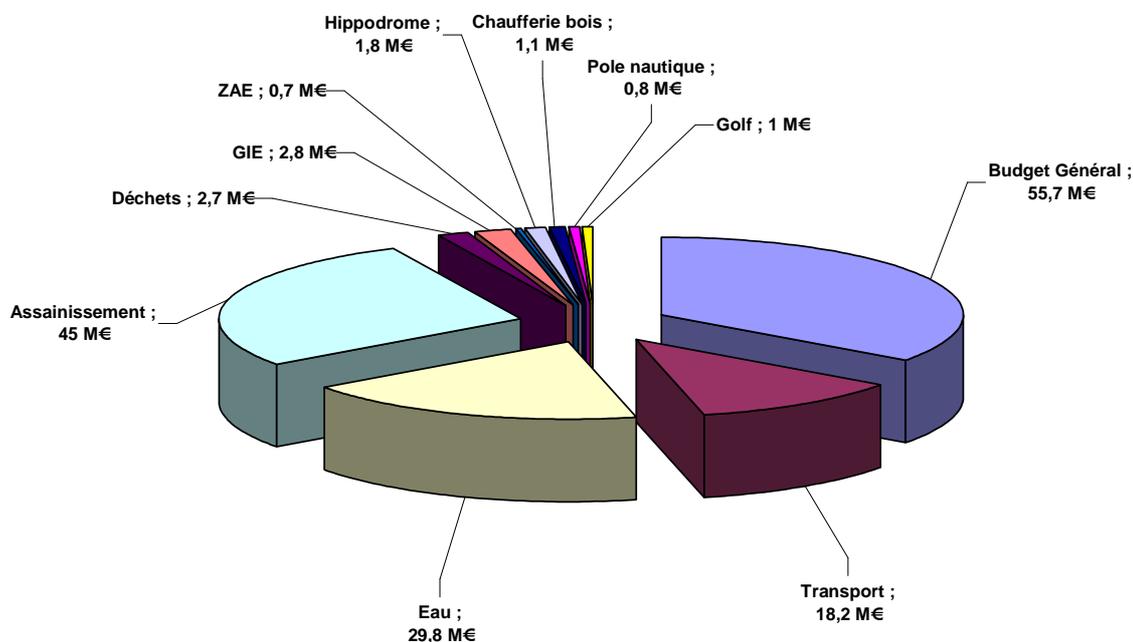
Compte Libellé	BUDGET2017 (BP+DM+VC)	BP 2017	BP 2018	Variation BP 2018/BP 2017
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	101 000	101 000	98 000	-2,97%
Sous total opérations d'ordre	101 000	101 000	98 000	-2,97%
16 Emprunts et dettes assimilés	210 131	53 000	44 000	-16,98%
Sous total opérations réelles	210 131	53 000	44 000	-16,98%
TOTAL Recettes Investissement	311 131	154 000	142 000	-7,79%

Compte Libellé	BUDGET2017 (BP+DM+VC)	BP 2017	BP 2018	Variation BP 2018/BP 2017
001 Résultat d'investissement reporté	148 181	0	0	
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	41 000	41 000	41 000	0,00%
Sous total opérations d'ordre	189 181	41 000	41 000	0,00%
16 Emprunts et dettes assimilés	50 000	50 000	51 000	2,00%
20 Immobilisations incorporelles	1 000	1 000	1 000	0,00%
21 Immobilisations corporelles	21 950	13 000	0	-100,00%
23 Immobilisations en cours	49 000	49 000	49 000	0,00%
Sous total opérations réelles	121 950	113 000	101 000	-10,62%
TOTAL Dépenses Investissement	311 131	154 000	142 000	-7,79%

Profil d'extinction de la dette consolidée :



Dette par budget (capital restant du au 31 décembre 2017) :



Annexe 13 : Synthèse des ratios réglementaires

SYNTHESE DES RATIOS REGLEMENTAIRES

Budget Principal

(DECRET DU 27 MARS 1993)

En €/ habitant	BP 2014	BP 2015 +Déchets Ménagers	BP 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2018
Population totale	118 807	118 806	118 807	119 804	156 657	156 657
Mesure du service rendu Dépenses réelles de fonct. / population	569,25 €	582,19 €	476,17 €	469,92 €	463,52 €	474,70 €
Poids de la fiscalité Produit des impositions directes / population	335,72 €	340,68 €	340,68 €	345,17 €	344,57 €	346,99 €
Taille financière Recettes réelles de fonct. / population	624,37 €	625,52 €	522,14 €	541,29 €	511,62 €	524,29 €
Effort et niveau d'équipement Dépenses d'équipement brut / population	189,96 €	213,96 €	203,23 €	302,44 €	214,63 €	151,18 €
Niveau d'endettement Encours de la dette / population	298,53 €	304,72 €	304,72 €	311,58 €	298,11 €	355,59 €
DGF / population	131,65 €	119,74 €	119,74 €	107,01 €	89,50 €	93,68 €
Poids du personnel Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonct	26,05%	26,17%	21,90%	22,17%	24,02%	25,90%
Pression fiscale Produits des impositions directes / potentiel fiscal	107,15%	106,80%	106,80%	109,21%	119,87%	114,99%
Mesure de l'épargne nette Dépenses réelles de fonct. + amortissement du capital de la dette / recettes réelles de fonct	95,49%	97,38%	96,35%	91,20%	95,24%	95,27%
Taux d'investissement Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	30,43%	34,21%	38,92%	55,87%	41,95%	28,83%
Poids de la dette Encours de la dette / recettes réelles de fonct	47,81%	48,71%	58,36%	57,56%	58,27%	67,82%

Envoyé en préfecture le 04/04/2018

Reçu en préfecture le 04/04/2018

Affiché le

ID : 022-200069409-20180329-DB_023_2018-DE

La Présidente de Saint-Brieuc Armor Agglomération
Marie-Claire DIOURON